



CURIOSITÉS
BIBLIOGRAPHIQUES

1

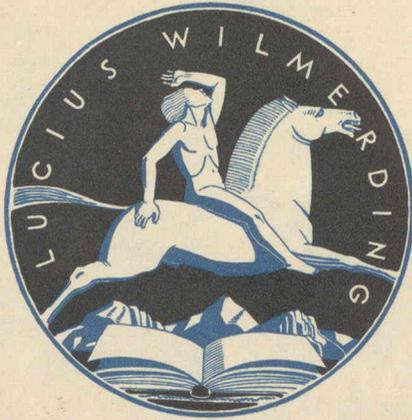


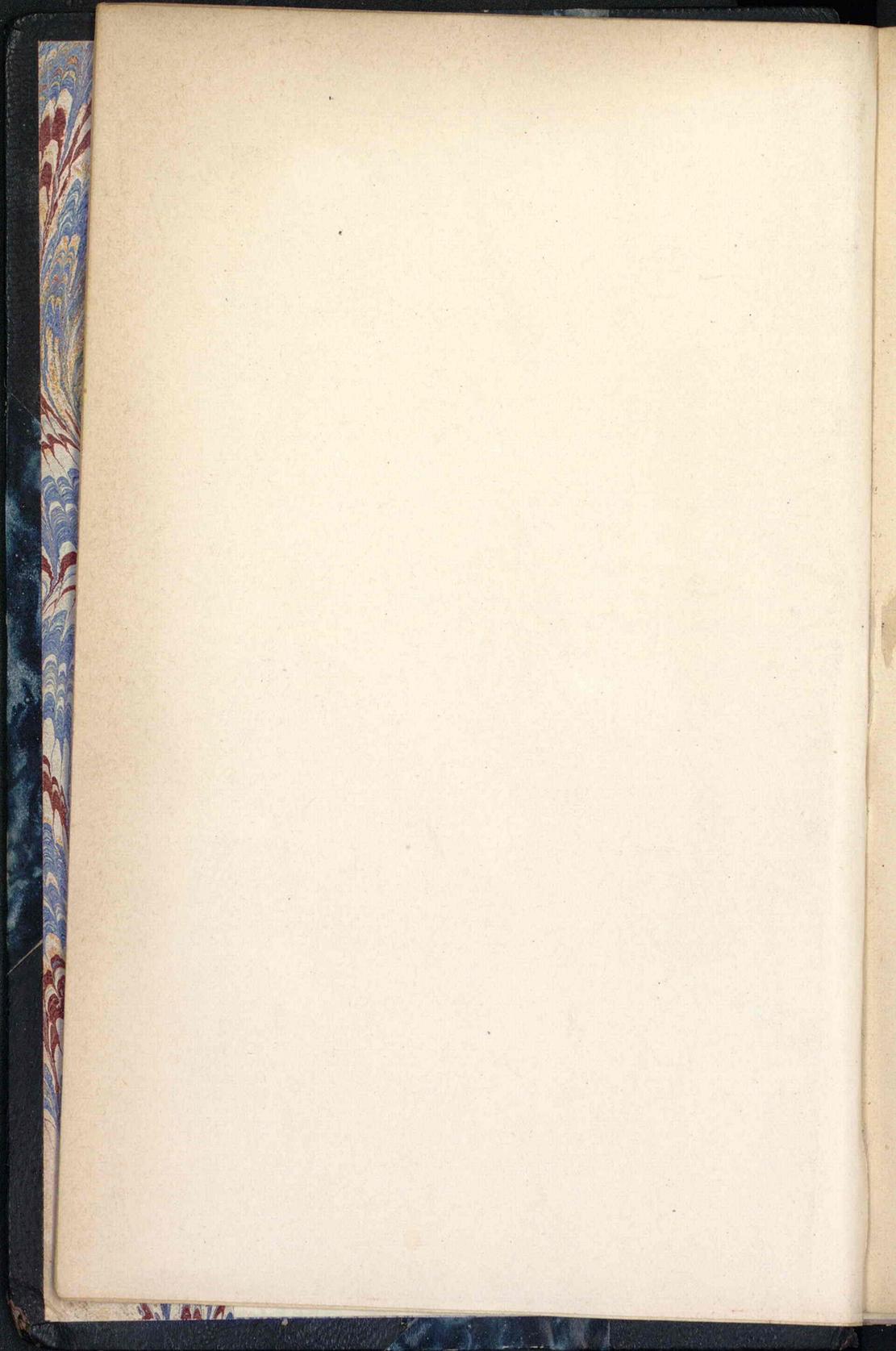
THE
BOOKS

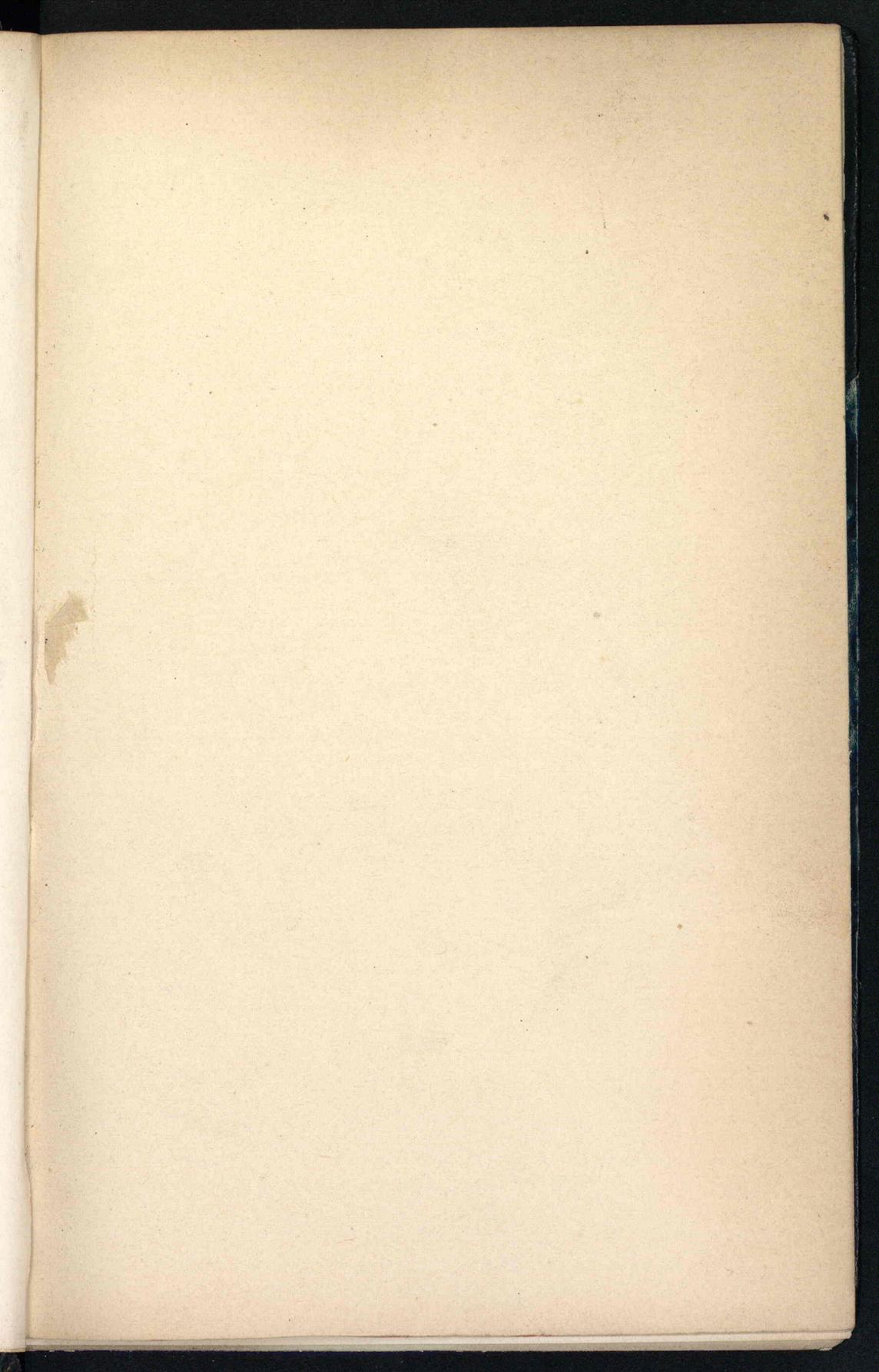


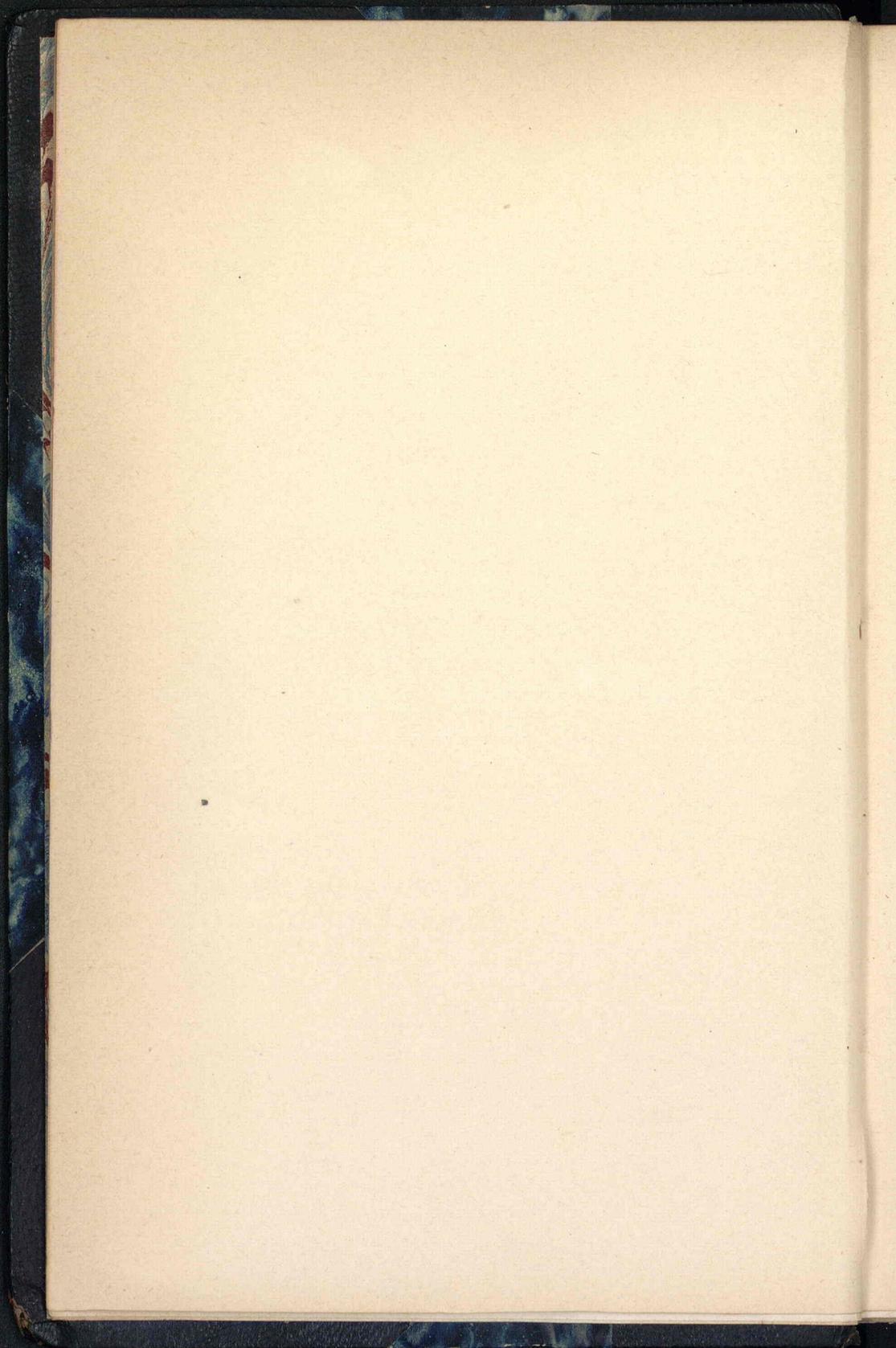


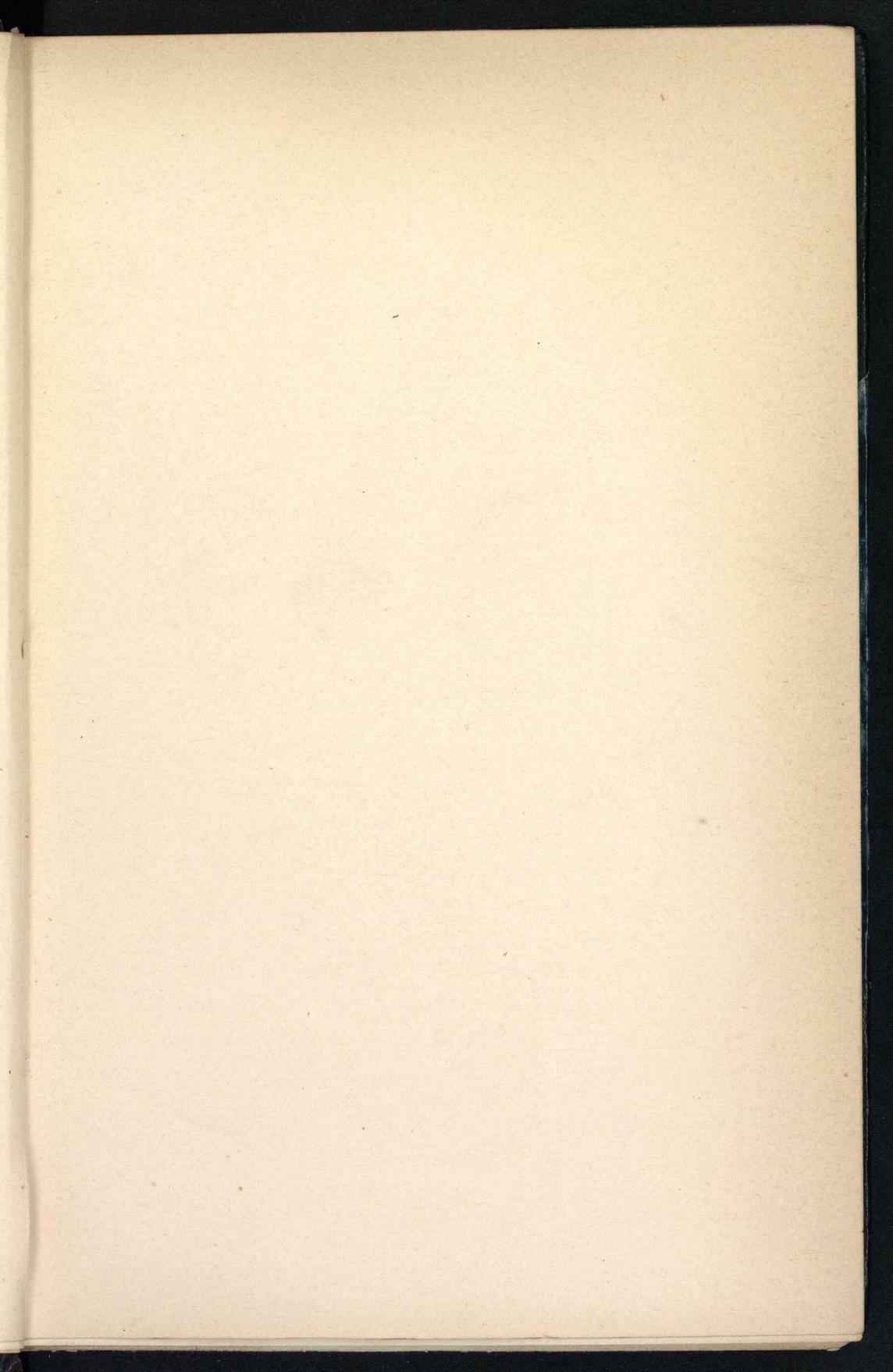
∞ THE GIFT OF ∞
LESSING J. ROSENWALD
TO THE LIBRARY OF CONGRESS

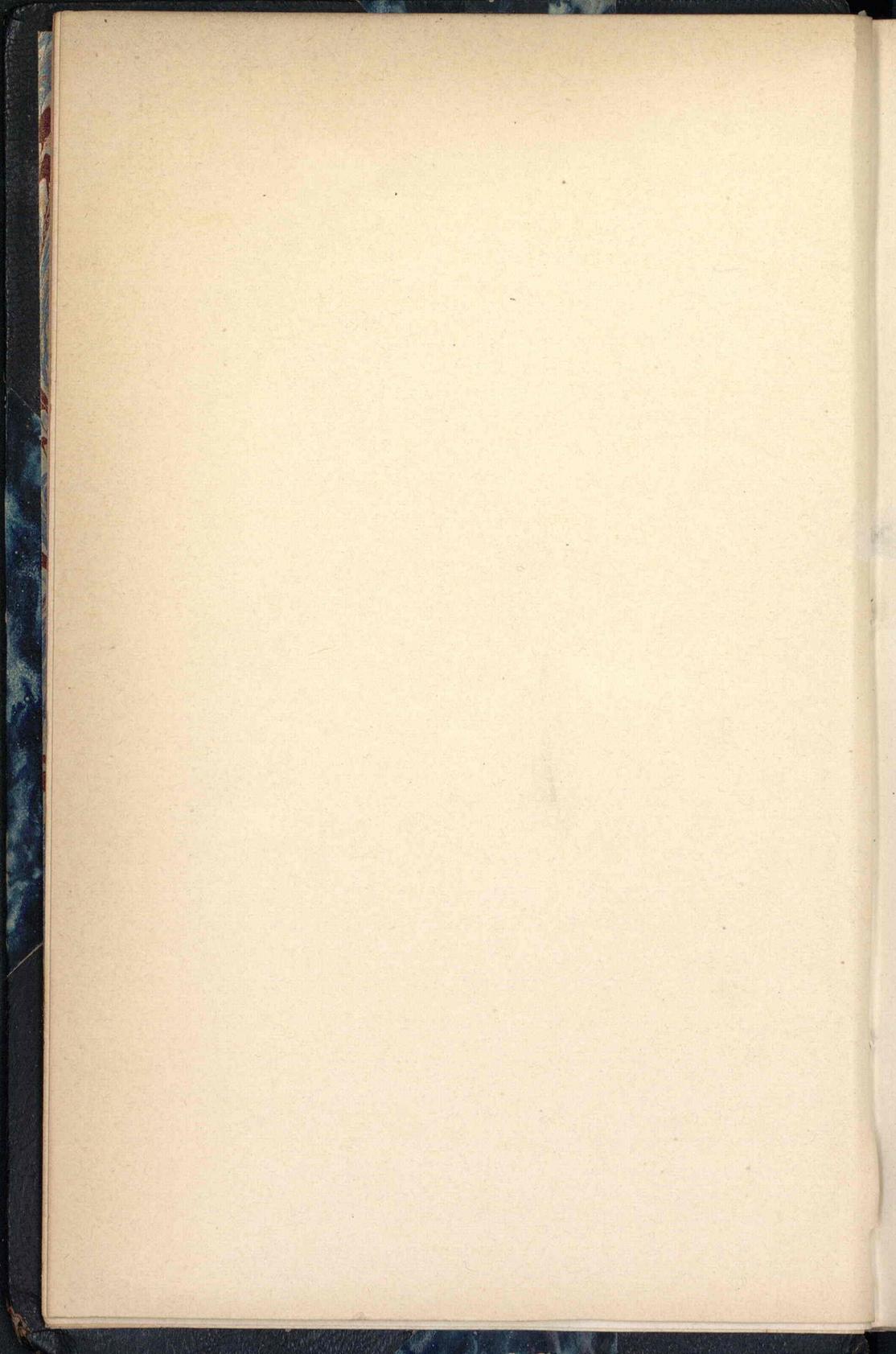


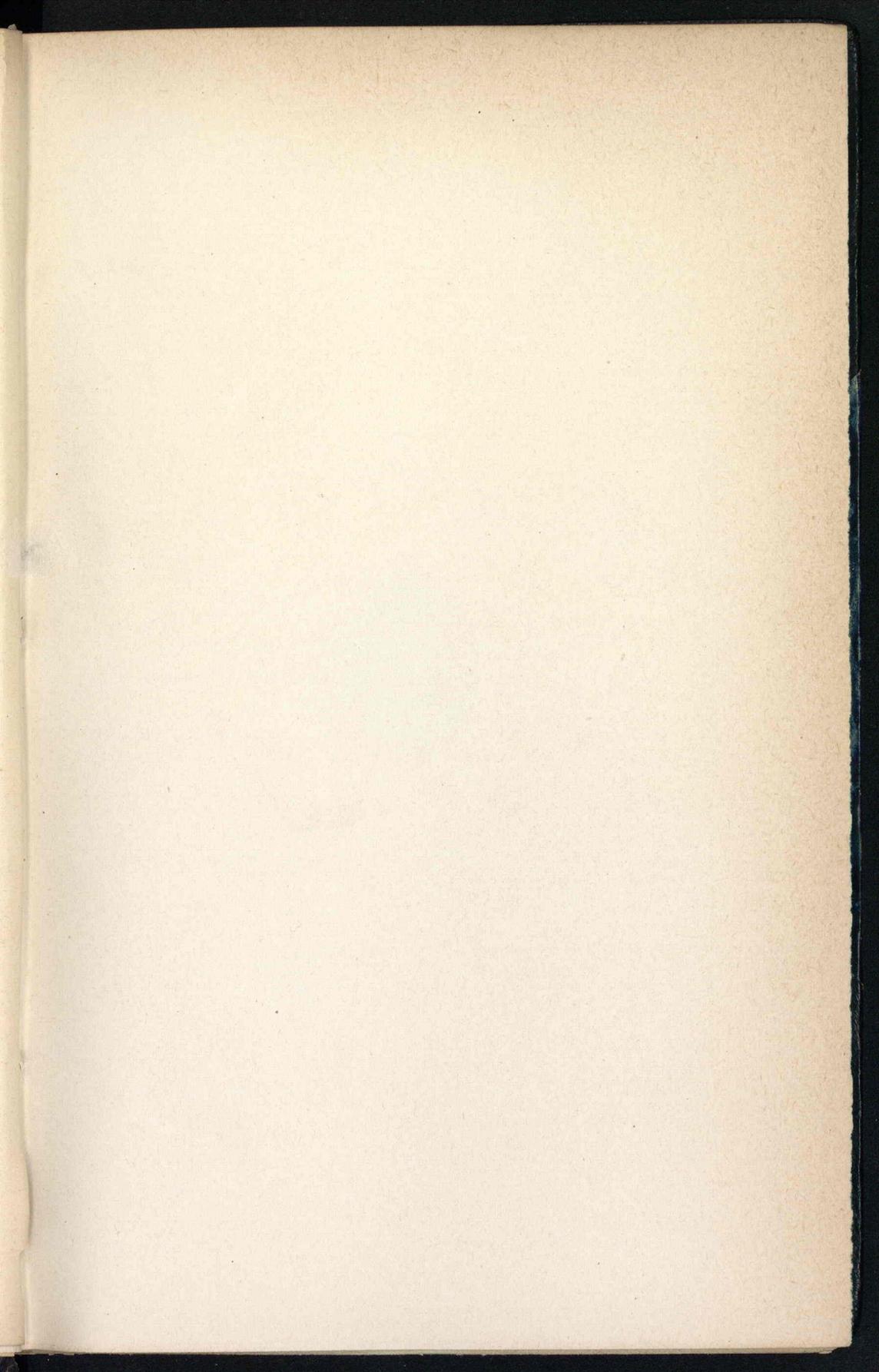


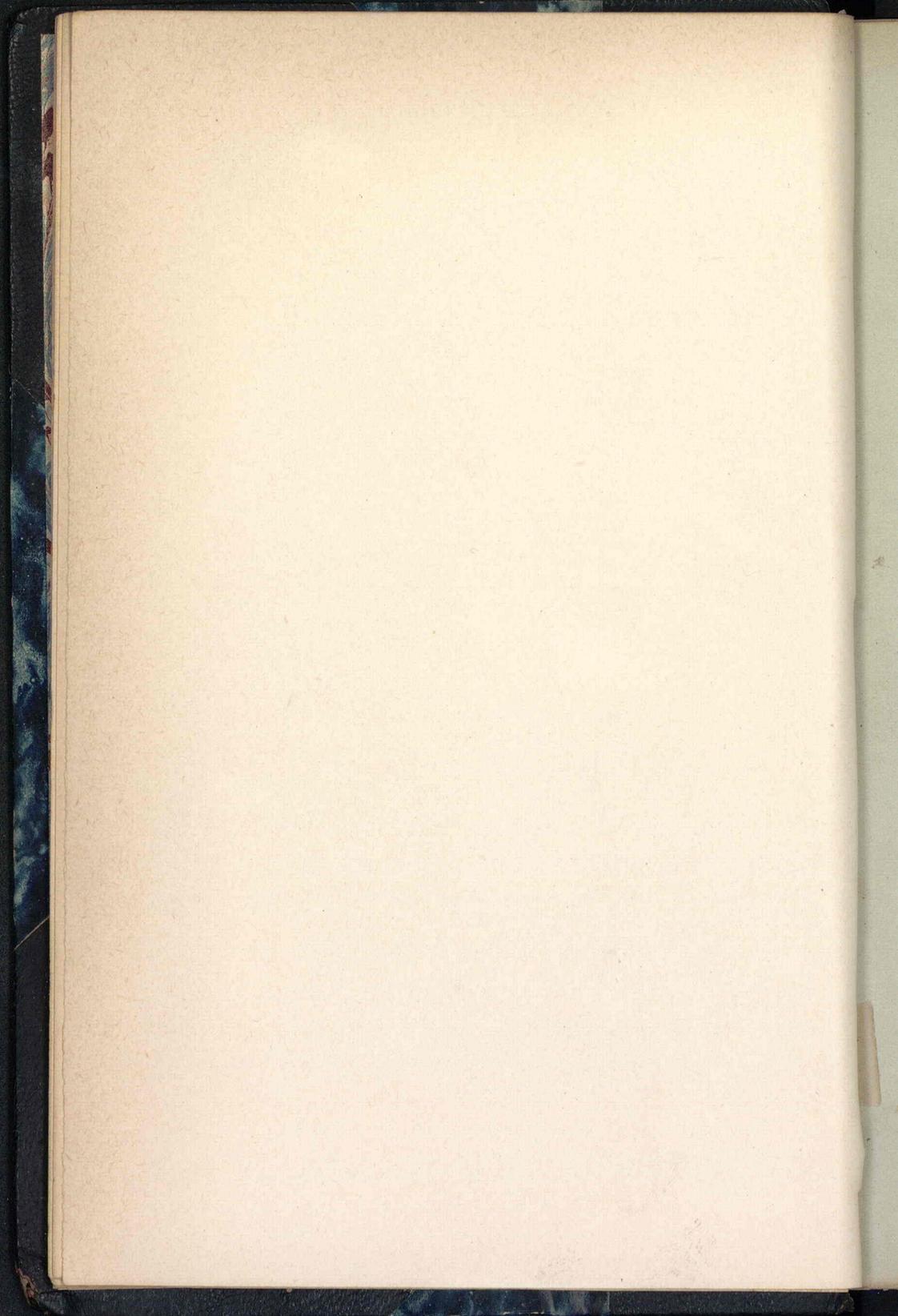












Curiosites bibliographiques

LA

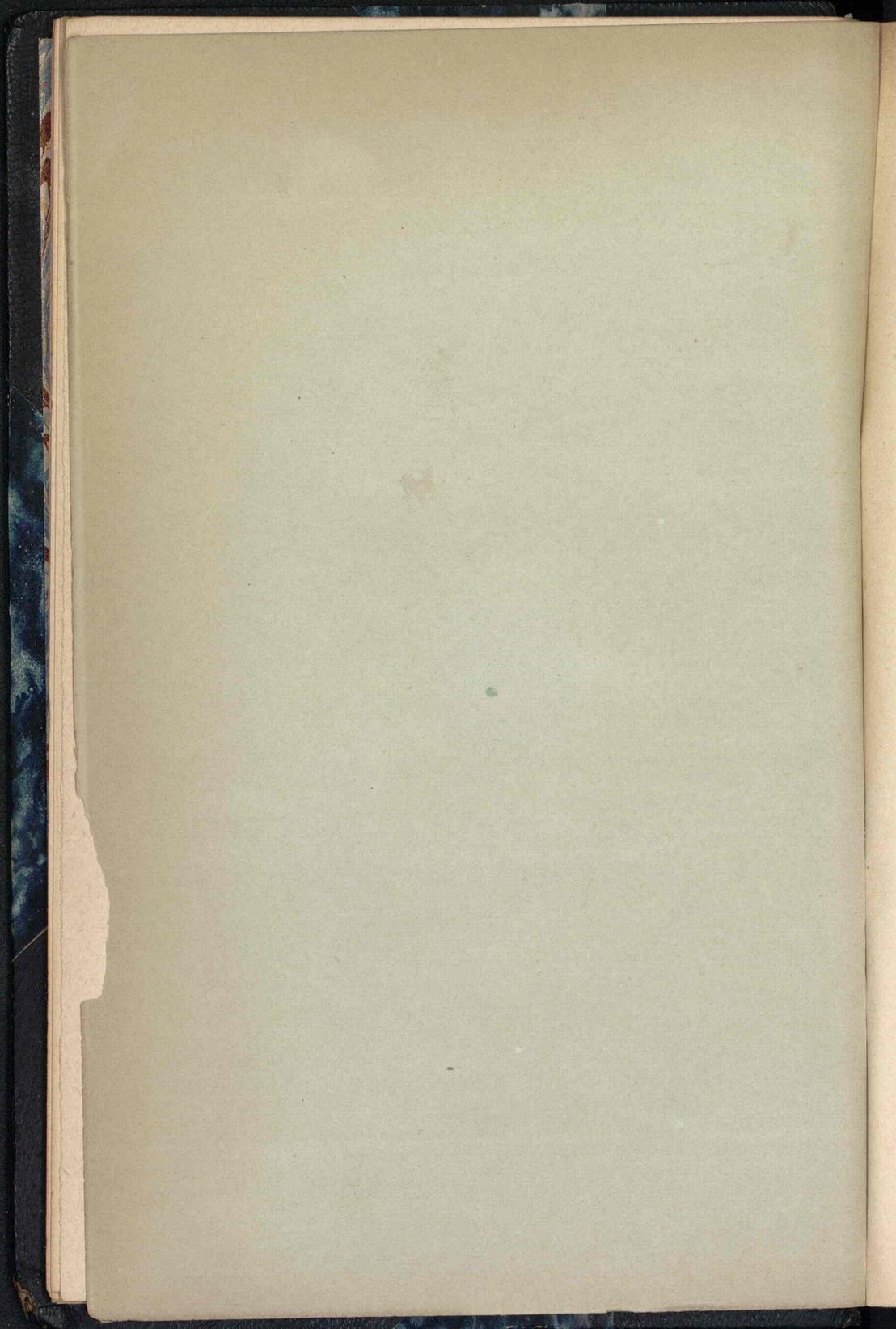
MONACOLOGIE

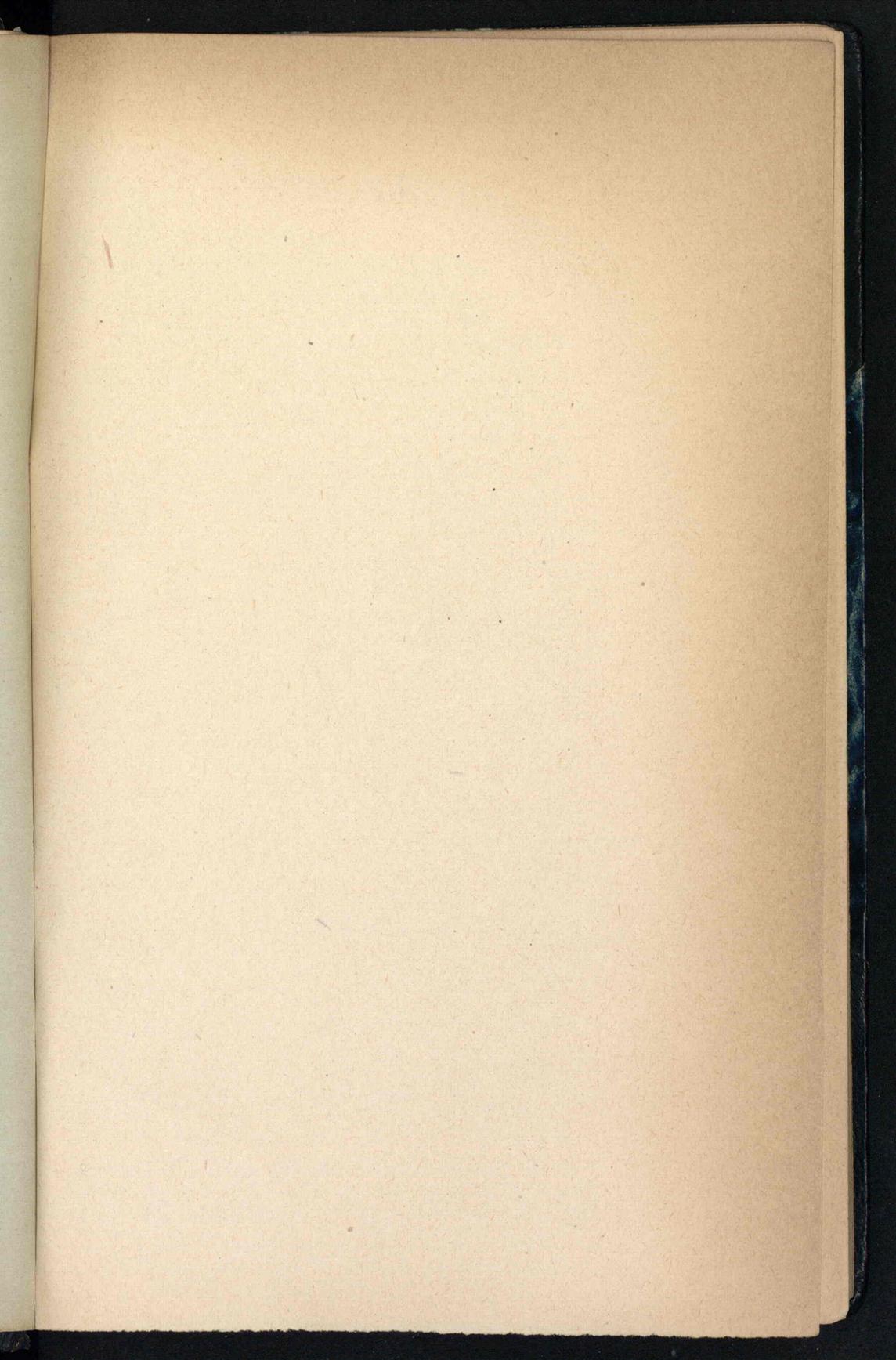


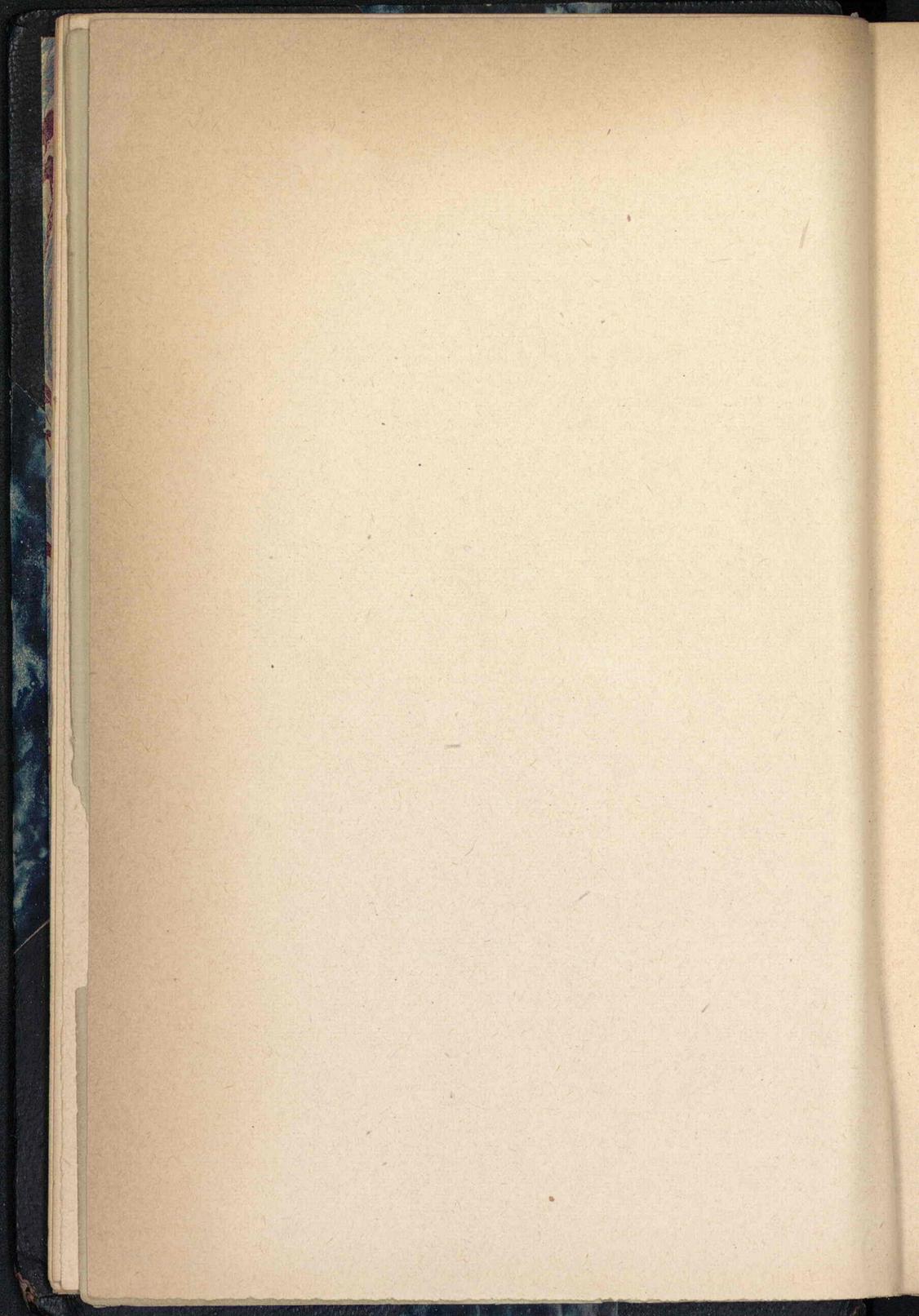
A ROUEN

CHEZ J. LEMONNYER, LIBRAIRE

—
1879







CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES

MONACOLOGIE

JUSTIFICATION DU TIRAGE

		<i>Numéros</i>
10	exemplaires sur papier de couleur.	1 à 10
50	— sur papier whatman.	11 à 60
290	— sur beau papier teinté.	61 à 350

x 202

I. DE BORN

LA
MONACOLOGIE

OU
HISTOIRE NATURELLE DES MOINES

TRADUITE DE L'ORIGINAL LATIN

PAR BROUSSONNET

*Réimpression textuelle sur l'édition originale française
de 1784*

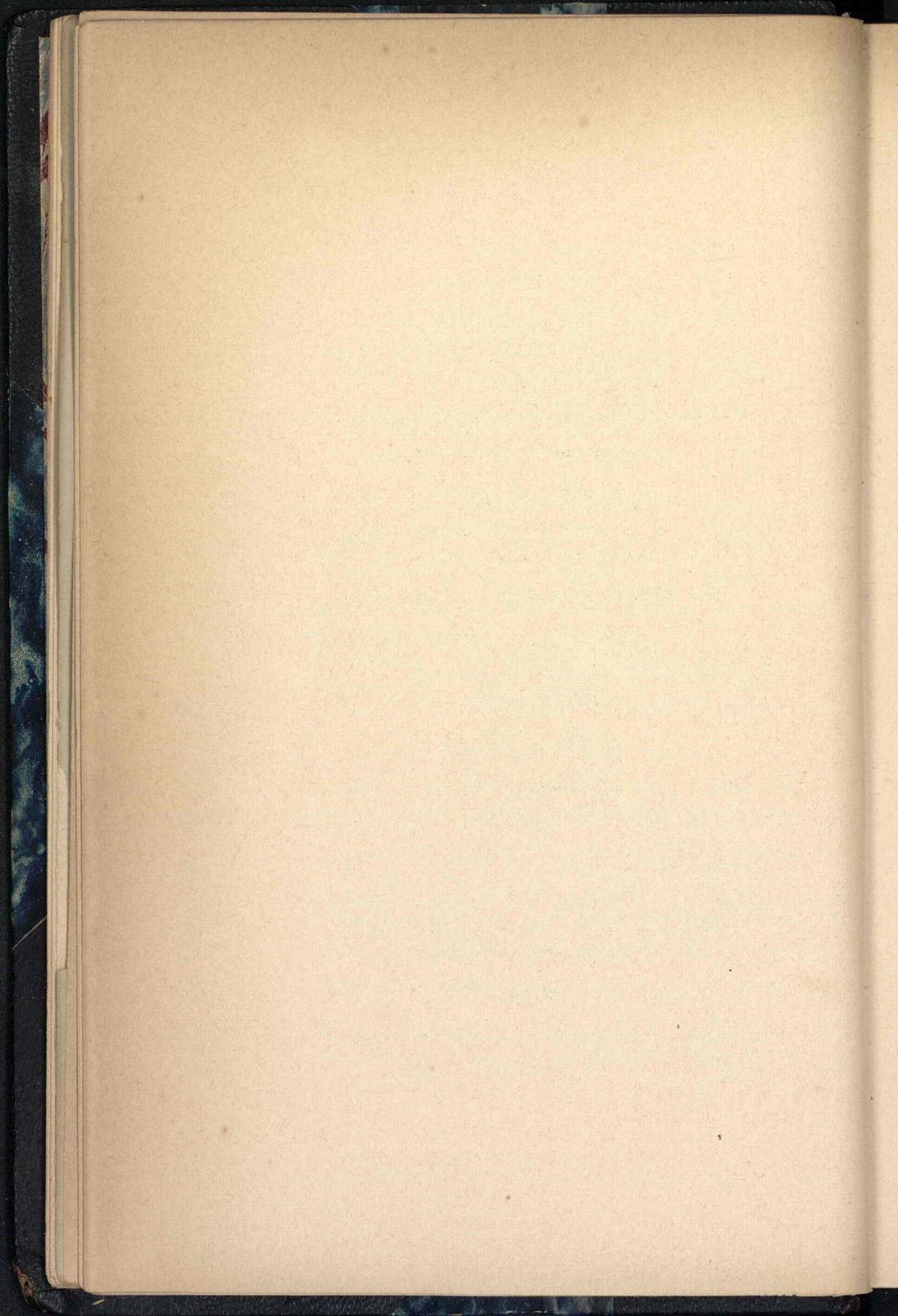
AVEC NOMBREUSES FIGURES DANS LE TEXTE

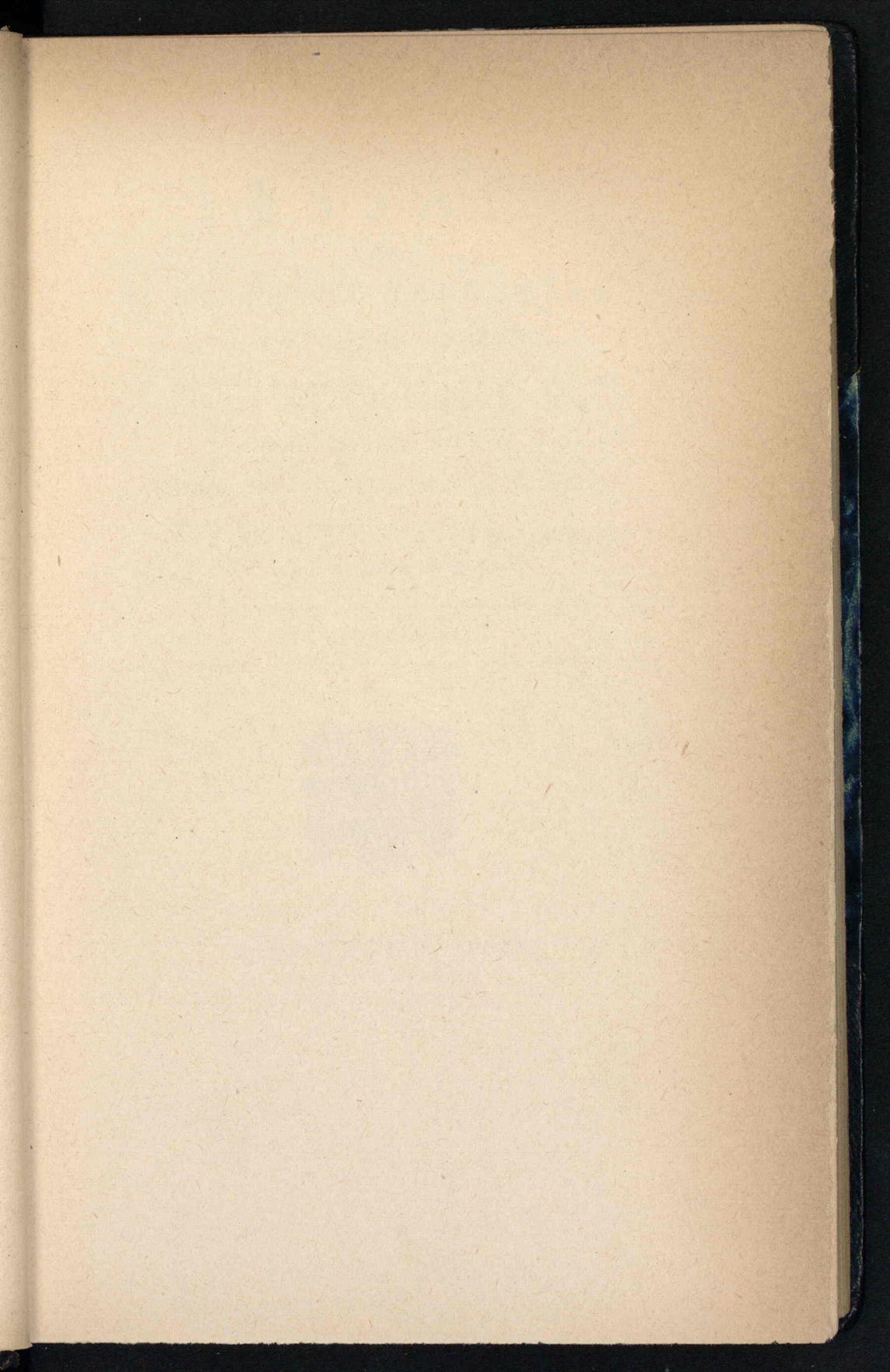


A ROUEN

CHEZ J. LEMONNYER, LIBRAIRE
Passage Saint-Herbland.

—
1879







ESSAI
SUR
L'HISTOIRE NATURELLE
DE QUELQUES ESPECES
DE MOINES,

Décrits à la maniere de Linné.

Ouvrage traduit du Latin et Orné de figures.

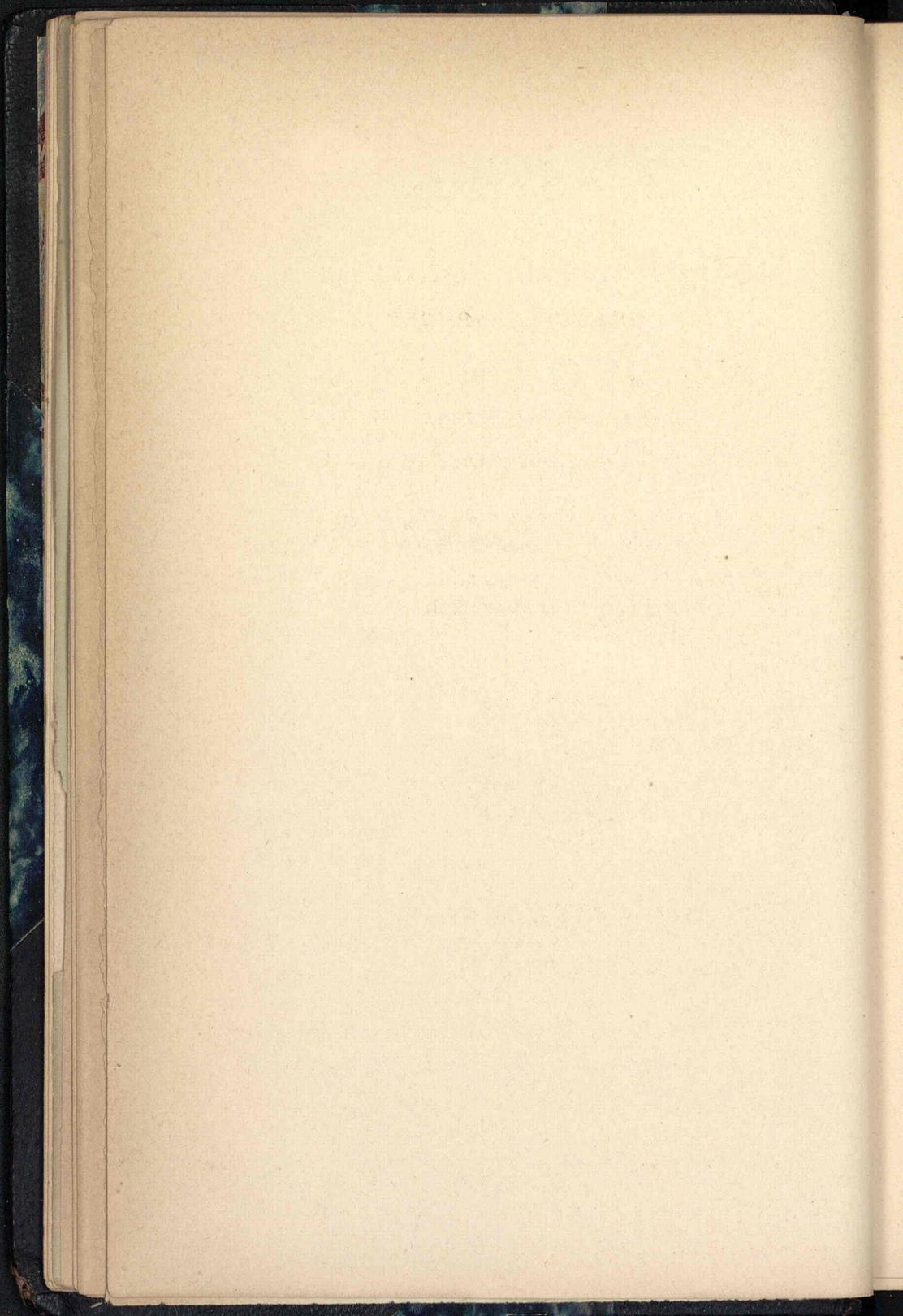
Par M. JEAN D'ANTIMOINE,
Naturaliste du Grand Lama, &c. &c.

—
Prix, 3 Livres broché.
—



A MONACHOPOLIS,

—
M . DCC . LXXXIV.



AUX MANES
DES TRÈS-ILLUSTRES
PÈRE GRIBOURDON,
ET FRÈRE
JEAN DES ANATOMURGES,
MOINES TRÈS-DISTINGUÉS.

*Cette Traduction est offerte par
leur Admirateur,*

JEAN D'ANTIMOINE.

Les cages estoient grandes, riches, sumptueuses & faites par merueilleuse architecture. Les oyseaux estoient grans, beaux, & polis à l'advenant, ressemblans es hommes de ma Patrie : beuvoient & mangeoient comme hommes, enduisoient comme hommes ; petoient, dormoient & rouffinoient comme hommes : brief, à les voir de prime face, eussiez dit que fussent hommes, toutesfois ne l'estoient mie, selon l'instruction de maistre Edituë : mais protestans qu'ils n'estoient ni seculiers ny mondains, aussi leur pennage nous mettoit en resverie, lequel aucuns avoient tout blanc, autres tout noir, autres tout gris, autres mi-party de blanc & noir, autres tout rouge, autres partie de blanc & bleu, c'estoit belle chose de les voir..... Monagaux, bardoculez d'une chausse d'Hypocras, comme une alouëtte sauvage;..... plumage à couleur de haran foret..... qui rien ne font, fors tout manger, tout gaster & conchier. Ils ne labourent ne cultivent la terre. Toute leur occupation est gaudir, gazouiller & chanter.

PANTAGRUËL, livre V. chap. II, III, VI.



AVIS DU TRADUCTEUR

L'OUVRAGE que j'offre au Public n'est point une Traduction purement littérale du latin; je me suis permis de faire quelques petits changements et additions au Texte, et j'ai ajouté une grande partie de la Préface. Cet Écrit a été publié d'abord à Vienne, réimprimé à Ausbourg, ensuite à Londres; enfin en allemand et en anglais. L'Auteur ne s'est point nommé, des raisons particulières que je ne saurais déterminer, l'ont engagé à conserver l'anonyme, et je me garderai bien de divulguer son nom, comme quelques Journalistes ont fait. Plusieurs Journaux

ont rendu compte de cet Ouvrage, et le jugement qu'ils en ont porté est conforme aux sentiments d'intérêt qui animait leurs auteurs.

L'auteur de cette description s'est attaché à suivre strictement le style de Linné; rarement il s'en écarte. Nous sommes fâchés que notre langue ne nous offre pas un assez grand nombre de termes techniques, pour conserver dans cette Traduction toute la noble simplicité du latin. Mais il faut espérer que cette branche d'Histoire Naturelle, une fois cultivée, on introduira beaucoup de mots techniques qui nous manquent. Je ne doute pas que les Naturalistes ne décrivent dans peu de temps un grand nombre d'espèces et de variétés que nous ne connaissons point à présent.

En lisant les descriptions suivantes, le Lecteur est prié de faire attention qu'elles ont été faites sur des espèces qu'on rencontre en Allemagne et dans quelques pays du Nord, et qui offrent quelques légères différences, si on les compare avec les

Françaises ou les Espagnoles; par exemple, la couleur des téguments externes de la plupart devient plus claire, à mesure qu'on s'approche des Tropiques. En Espagne, en Italie, les Franciscains ont des robes gris de fer, en France les robes de ces mêmes espèces sont déjà plus claires qu'en Allemagne, tant est grande l'influence du soleil sur toute la nature.

Cet Essai, du reste, ne doit être considéré que comme un échantillon de l'histoire générale des espèces, à laquelle on parviendra surtout en écrivant les histoires des espèces de chaque pays : aussi je ne saurais trop engager les Naturalistes à nous donner des Fauna particulières; une Fauna Hispanica, serait surtout très-utile.

Du Cabinet du Grand Lama, le 25 août
1784.







PRÉFACE

DEPUIS le renouvellement des lettres, les sciences, dépouillées de tous les préjugés qui les avaient obscurcies pendant plusieurs siècles, ont commencé à fleurir en Europe. L'*Histoire naturelle* surtout, a fait les progrès les plus rapides. Nous devons aux travaux de plusieurs hommes célèbres l'état de perfection auquel cette science a été portée de nos jours ; ils ont dirigé leurs recherches sur toutes les parties et dans tous les points du globe. Des voyages multipliés,

entrepris pour acquérir de nouvelles richesses dans ce genre, la terre fouillée de tous côtés pour en retirer des minéraux, les plantes entretenues dans des jardins immenses, les animaux nourris à grands frais dans des ménageries superbes, ont mis les savants à portée d'écrire divers ouvrages qui ont assuré à chacun d'eux une réputation immortelle.

Il serait trop long de payer à chaque auteur qui s'est distingué dans cette carrière le tribut d'éloge qui lui est dû. Le champ est vaste, mais dans l'état actuel de nos connaissances, il est presque impossible de faire de grandes découvertes en Europe où on doit se contenter de glaner. Il faut entreprendre de longs voyages pour découvrir des objets nouveaux.

J'ai aimé l'*Histoire naturelle* dès ma plus tendre enfance, et je m'y suis adonné avec ardeur, mais je n'ai point les moyens de voyager : et ne pouvant me faire qu'un nom très-médiocre, j'ai tourné mes vues du côté de l'homme, j'ai fait une étude suivie de notre espèce. Je me suis attaché à déter-

miner les différentes variétés de la race humaine.

J'ai d'abord étudié avec soin les diverses espèces d'animaux qui se rapprochent le plus de l'homme par leur forme, et j'ai établi leurs différences. Après avoir passé en revue les *Singes*, les *Sapajous*, les *Guenons*, les *Satyres*, les *Faunes*, les *Tritons*, etc., j'ai découvert par hasard quelques espèces d'un genre très-vaste. Les *Moines*, dont je veux parler, m'ont offert le chaînon qui sert à unir l'homme avec les singes ; les espèces de ce genre ont la figure humaine ; elles diffèrent d'ailleurs essentiellement de l'homme. Quelques-unes se rapprochent plus du genre des singes, tandis qu'un petit nombre a plus de caractères communs avec celui de l'homme.

Je me garderai bien de faire un crime aux naturalistes qui m'ont précédé de n'avoir pas parlé de ce genre, *le Moine*, quoiqu'ils l'eussent tous sous la main ; mais les espèces ont tant du port de l'homme, qu'il était difficile d'imaginer d'abord qu'elles pussent constituer un genre distinct de celui-ci.

J'avoue que je dois au hasard seul cette découverte, que je regarde comme une des plus importantes de ce siècle. La carrière que j'ai ouverte est vaste, et pourra exercer plusieurs naturalistes.

Il m'est impossible de décrire dans cet Essai toutes les espèces, leur nombre est trop considérable; d'ailleurs, plusieurs sont exotiques, et elles peuvent à peine supporter la température de notre climat; je n'ai pas été aussi à portée de les examiner. Il faut espérer que, dans la suite, les *Grands*, portés à favoriser les sciences, feront construire des ménageries pour conserver les différentes espèces de *Moines* des pays étrangers. Je crois pourtant qu'il sera très-difficile d'examiner à fond leur économie animale, parce qu'il ne sera jamais possible de conserver un assez grand nombre d'individus de la même espèce pour pouvoir observer leurs actions de société.

Ces sortes de ménageries seront pourtant très-utiles, en ce qu'elles rassembleront en un même point toutes les espèces de ce genre

si singulier. Les princes, vrais Mécènes, qui les feront construire, n'auront pas, je suis sûr, moins de plaisir à les visiter, qu'ils en ont à parcourir celles où ils entretiennent dans ce moment des *Lions*, des *Tigres*, des *Zèbres*, des *Rhinocéros*, et d'autres bêtes féroces. Nous verrons dans ces habitations les espèces d'Italie, d'Espagne, de Portugal, de l'Amérique, des Indes; les Derviches, les Santons, les Brames, les Marabouts, etc. Peut-être en croisant les races, parviendrons-nous à obtenir quelque produit monstrueux qui ne pourra pas, à la vérité, se propager, parce qu'il sera mulot, mais qui sera très-remarquable par sa forme.

Qu'il me soit permis, pour les premières expériences, de faire produire le Capucin avec le Moine du Japon, le Chartreux avec le Derviche, le Carme avec le Moine de la Trappe, le Père de la Merci avec le Santon, le Recolet avec le Marmiton du grand Lama, le Dominicain avec le Marabout, le Trinitaire avec l'Iman d'Alger, etc. Le zèle et l'esprit des gens préposés pour ces expé-

riences les varieront, j'en suis persuadé, à l'infini.

Parmi les espèces les plus rares, et qui seront les plus difficiles à se procurer, je compte un grand Lama, un Abyssin, un Muphti, un Patriarche arménien et quelques autres. Mais on se contentera d'une partie, comme du crottin en poudre du grand Lama, d'une mule, etc., ou on tâchera d'avoir l'individu empaillé, ou mieux encore conservé dans l'esprit-de-vin : je recommande seulement aux naturalistes qui mettront en voyage ces espèces dans l'esprit-de-vin, de les y plonger encore toutes vivantes, pour qu'elles conservent mieux leurs couleurs.

Il sera bon d'avoir des bras enkylosés des Brames, des oreilles pendantes du Pégu, des prépuces infibulés avec des anneaux de deux livres des Fantons, des roues des Indiens; des disciplines en cuir, en parchemin, en plomb, en laiton, à pointes, sans pointes, à nœuds, sans nœuds; des cilices; des haïres; des cilices à crochets, à épines, doubles, triples, mobiles, garnis de poivre, de

vinaigre, de cornichons de Hollande; des têtes de morts, des oratoires, des sacs en crin, des bâillons, des cadenas en fer et en cuivre, des cendres, de la houille, des ouvrages en paille des Chartreux, des crucifix dans des bouteilles à goulot étroit, etc., etc. On pourrait même joindre à cette collection, vraiment intéressante, des sacs de Pénitens espagnols ou italiens, blancs, bleus, bleus et blancs, noirs, rouges, jaunes, gris, etc.

Comme il a existé plusieurs espèces dans les temps les plus reculés qui ont été détruites, il serait bon d'avoir quelqu'un de leurs restes. Les naturalistes, philologistes et antiquaires pourraient aussi nous éclairer sur plusieurs questions intéressantes, savoir, par exemple, le procédé qu'on employait pour couper les *Moines*, prêtres de Cybèle; s'ils étaient pour lors sujets aux cancers, s'ils n'avaient point de barbe; si les Vestales buvaient toujours de l'eau dans laquelle elles faisaient infuser des fleurs de saule. Il ne serait pas moins intéressant de rechercher la cause de l'épithète d'*indigne* que prend

toujours le Capucin : il y aurait aussi quelques questions relatives à la jurisprudence monacale civile ; par exemple, si un Jacobin, noble Guzman, doit céder le pas à un Minime, roturier calabrais ; ou bien celui-ci à un Capucin italien : si le *Diocésain* a le droit de visiter et de punir les vagabonds, les coureurs, les ignorants, les quêteurs, les hypocrites et les individus inutiles et nuisibles à son troupeau : si le vœu solennel de pauvreté défend l'usage, le maniement et l'emploi des écus, ou non ; pourquoi il n'y a aucun individu de ces espèces estropié ; si on pourrait en sûreté leur donner des armes pour combattre ; si un Capucin en faction, tué au siège de Barcelone, devrait être placé dans la *Legenda martyrum ordinis Capucinatorum* ?

Je croirais assez volontiers que plusieurs espèces pourraient faire de bons soldats. L'histoire de la Ligue, celle de saint Bernard, la terreur des Albigeois ; de l'inquisition en Espagne, en Portugal ; des Capucins en Corse, sont autant d'analogies pour en être persuadés.

D'ailleurs les Indiens emploient les éléphants comme agissants dans leurs combats, les Africains des bœufs sauvages, etc. Nous pourrions bien aussi employer une espèce différente de la nôtre¹. On pourrait aussi s'en servir pour faire faire les exécutions, en imitant les peuples si doux de l'Inde qui ne tuent jamais leurs semblables, mais qui les livrent aux éléphants, comme les anciens qui condamnaient leurs criminels aux bêtes féroces. La conduite des qualificateurs de l'inquisition, des Jésuites dans le Paraguay, des inquisiteurs, etc., sont autant de preuves pour nous persuader que les espèces de ce genre pourraient devenir très-utiles sous ce point de vue.

Si le goût des spectacles sanglants n'avait point tout à fait cessé, on pourrait encore faire combattre à la place des gladiateurs ou des taureaux, quelques espèces les unes contre les autres; je ne doute nullement

¹ Je ne parle pas des chevaux, mulets, bœufs, etc., dont nous nous servons, mais point comme agissants directement.

qu'on ne pût retirer un grand profit de ces espèces.

Les climats un peu chauds conviennent surtout aux espèces de ce genre, et en favorisent le plus la multiplication; presque tous y ont pris naissance. Nous ne hasarderons point de dire positivement de quelle manière elles ont été produites, les naturalistes ne manqueraient pas de s'élever contre notre sentiment. Nous sommes persuadés que tous les êtres sont produits par leurs semblables, et que le hasard, qui était un mot déguisé par les anciens sous les dénominations d'esprit-de-vie, de nature plastique, de force génératrice, etc., ne produit rien, et qu'il servait seulement à voiler leur ignorance. Depuis les découvertes d'Harvey et de Leuwenhœck sur la génération, nous ne saurions douter que les germes ne soient préexistants à chaque individu; mais il nous paraît très-prouvé en même temps que la plupart des espèces de ce genre doivent leur origine à la pourriture. Je ne me permettrai pas de faire des réflexions sur cet article; il

me suffit de dire que je pourrais citer, à l'appui de mon sentiment, un grand nombre d'autorités très-précieuses.

Plusieurs espèces d'animaux qui existaient autrefois, sont actuellement détruites; nous ne retrouvons que leurs os fossiles, qui servent à nous indiquer qu'elles existaient dans les temps les plus reculés. Nous ne chercherions point en vain dans la nature plusieurs formes, si nous avions les ouvrages des naturalistes des temps où les rhinocéros se promenaient dans la forêt de Fontainebleau, où les moncouks se creusaient des cavernes souterraines en Sibérie, où l'anonyme de Loïo n'était pas encore relégué dans le fond de la Virginie, où les cornes du romion se servaient sur les tables des gens délicats.

Si ces ouvrages, dis-je, existaient, et qu'ils continssent de bonnes descriptions de tous ces êtres, et aussi bien faites que les histoires des temps antédiluviens, nous ne serions pas en peine actuellement; nous ferions des systèmes mieux établis, et les espèces ne

seraient point détruites pour les naturalistes, car les animaux n'existent réellement que lorsqu'ils sont décrits.

J'ai jugé de l'embarras où seront nos descendants, par celui où nous sommes nous-mêmes; ils seront même plus dans le cas de s'égarer que nous, car du moins il nous reste des fossiles, et les espèces du genre *le Moine* ne fourniront point de fossiles distincts de ceux des singes; tous les tégu-ments externes qui les distinguent ne pourront pas plus se pétrifier que les mollusques, les orties de mer, les vers, etc., dont nous ne connaissons aucun fossile. Quelques images resteront encore sur des vases ou des plats qu'on n'a pas convertis en monnaies; mais depuis que les peintres et les sculpteurs ont acquis un grand talent, par un sort bizarre, on n'a plus modelé de *Moines*, et on a changé en écus les modèles de ceux qui avaient été exécutés avant; et si quelqu'un a resté, nos descendants ne sauraient jamais, d'après de si mauvaises représentations, se former une idée juste de ces êtres extraordinaires.

Les princes, autrefois occupés à détruire dans leurs royaumes les bêtes féroces, comme les loups, les renards, les moineaux, les éperviers, etc., semblent avoir porté leurs vues d'un autre côté; pour continuer de faire du bien au genre humain, ils exterminent petit à petit les espèces de *Moine*. Il ne reste donc aucun autre moyen de transmettre à la postérité la connaissance de ces espèces singulières qu'en les décrivant avec beaucoup de soin.

Si on faisait un *Systema* général des *Moines*, on pourrait les diviser en différentes classes, et diviser de nouveau chacune de ces classes en plusieurs ordres; par exemple, en barbus et imberbes, en blancs, noirs, bruns et pies ou panachés, etc., mangeurs de viande, de poissons et de plantes.

On doit prendre les caractères spécifiques de la tête, des pieds, du derrière, du capuchon, des téguments.

La tête est velue, garnie de poils, rasée; elle varie par la couronne hémisphérique, la corolle velue, sillonnée; le menton imberbe ou barbu.

Les pieds sont ou chaussés, ou demi-chaussés, ou nus.

Le capuchon est versatile, fixe, lâche, mobile, pointu, en entonnoir, en cœur, court, long, tronqué, en pointe aiguë.

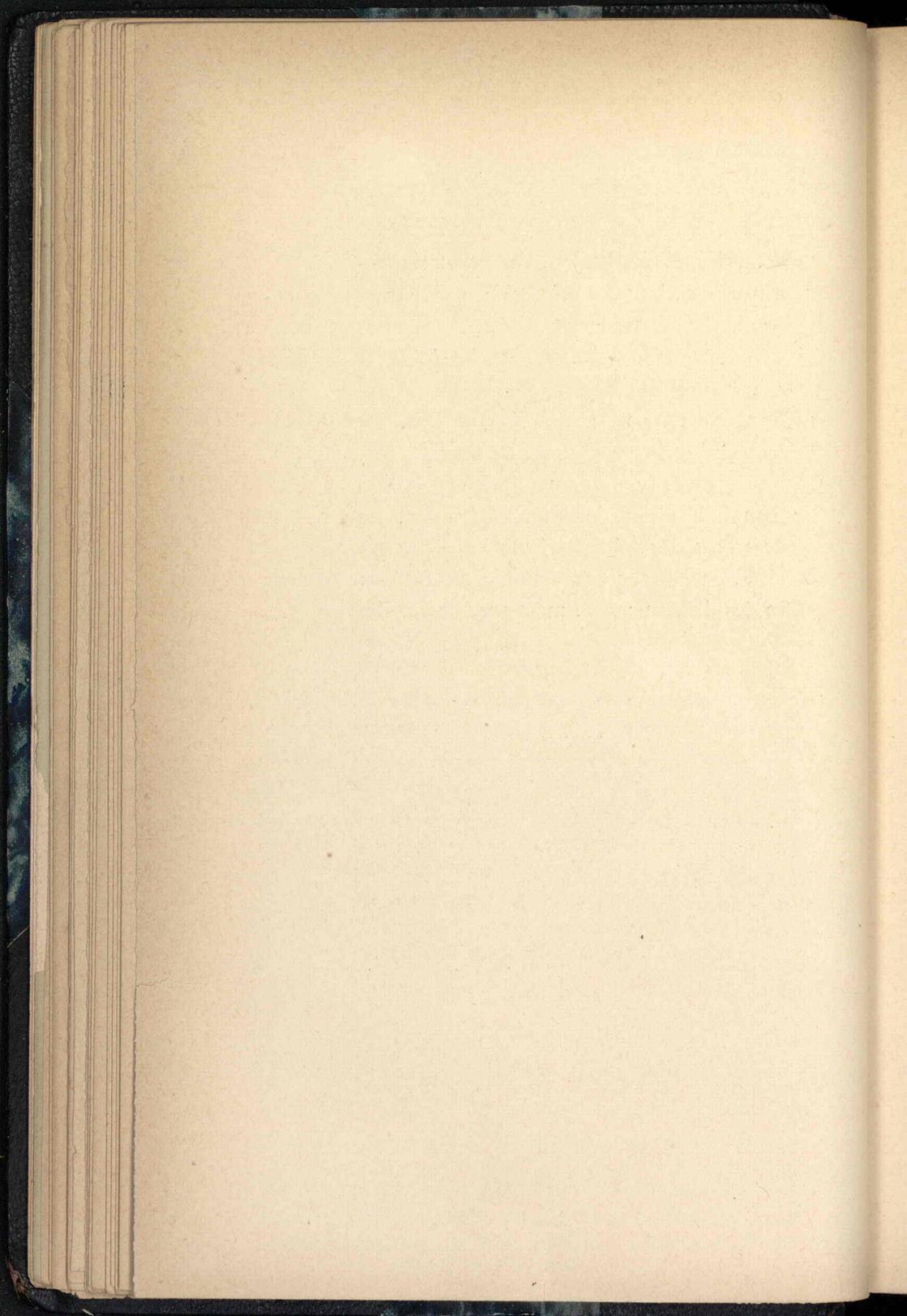
Le derrière est couvert, à demi-couvert, à nu.

Les téguments, la robe, où il faut faire attention à la qualité de l'étoffe, à la couleur, et si elle est ample ou étroite. *Le scapulaire*, s'il est large ou étroit, pendant, en forme de langue, obtus, long ou court par derrière. *Le collier* cousu à la robe, large, roide, ou s'il manque. *Le froc* ou *la capuche*, qu'on doit distinguer en pectoral et en dorsal, et sa figure. *Les manches* de la longueur des bras, rétrécies, amples, en sac. *Le manteau* long, court, plissé, de la longueur du corps. *Les téguments internes, la chemise* de toile, de laine, *la veste*, etc. *La ceinture* large, cylindrique, de cuir, de laine, de lin, noueux, etc.

Il faut surtout observer *les cris* ou *les tons*, s'ils sont mélodieux, désagréables, chan-

tants, priants, du gosier, du nez, criards, murmurants, lamentables, gais, grognants, aboyants, hurlants, etc. *La démarche* lente, vive, paresseuse, rude, etc. *L'air* sévère ou lascif, rustre ou étioilé, pesant ou léger, modeste ou hypocrite, etc. *Les mœurs, les heures* où il crie, le silence, les occupations, la nourriture, la boisson, l'odeur, le lieu de son habitation, les métamorphoses, les espèces bâtardes, l'histoire de l'espèce, son origine, sa destruction actuelle ou future; enfin, les différences du mâle avec la femelle.







LE MOINE

Définition.

ANIMAL à figure humaine, avec un capuchon, hurlant pendant la nuit; tourmenté de la soif.

Description.

Le corps bipède, droit; le dos courbé, la tête penchée en avant, toujours ornée d'un capuchon. Le corps couvert de tous côtés, excepté dans quelques espèces les pieds, le derrière, les mains et la tête qui sont à nu. Du reste, animal avare, malpropre, exhalant une odeur fétide; oisif, aimant mieux manquer de tout

que de travailler. Les moines se rassemblent en troupe au soleil levant ou couchant et aussi dans la nuit ; ils crient tous ensemble, quand un d'entr'eux a donné l'exemple ; ils accourent tous au son des cloches ; ils marchent presque toujours deux à deux ; ils se couvrent de laine ; ils vivent de rapine et de quête ; ils disent que le monde n'a été créé que pour eux ; ils se multiplient furtivement, attaquent ceux de leur propre espèce, se battent, se déshonorent dans leurs assemblées pour les places lucratives et supérieures, et portent toujours des coups cachés à leurs ennemis : la retraite, la discipline et le cachot ne sont que pour les individus qui pensent et qui disent autrement que le chef. La femelle ne diffère du mâle que par un voile qu'elle a toujours sur la tête ; elle est plus propre, ne sort presque pas de son habitation, qu'elle a soin de tenir très-nette¹. Les jeunes aiment à jouer, elles prennent tout ce qu'elles peuvent rencontrer, regardent autour d'elles, saluent les mâles en riant : les adultes et les vieilles sont malignes ; elles mordent, elles

¹ Elle dit *Aye* quand on l'interroge, elles jasant toutes à la fois, quand elles en ont la permission ; elles tremblent au son des cloches.

montrent leurs dents quand elles sont en colère.

Différences.

L'homme parle, raisonne, a une volonté. Le moine le plus souvent est muet, ne raisonne pas et n'a point de volonté, car il est entièrement soumis à son supérieur. L'homme porte sa tête élevée; le moine la porte penchée, les yeux toujours fixés contre terre. L'homme gagne son pain à la sueur de son front; le moine s'engraisse dans l'oïveté. L'homme habite avec ses semblables; le moine cherche la solitude, se cache, fuit le grand jour, d'où il est clair que le genre *le Moine* est très-distinct de celui de l'homme, et qu'il est intermédiaire entre celui-ci et celui du singe; qu'il est pourtant plus rapproché de ce dernier, dont il ne diffère presque que par la voix et la qualité de ses aliments.

Usages.

Un poids inutile sur la terre, né pour manger et boire.

Métamorphoses.

PLANTES. — Graines, avec cotylédons, en fleur, en graine.

INSECTES. — Œuf, chenille, chrysalide, insecte parfait.

QUADRUPÈDES. — Fœtus, enfant, jeune, adulte.

CRAPAUDS. — Œuf, têtard, crapousin, crapaud.

MOINES. — Oblat ou donné, novice, frère lai, révérend père.



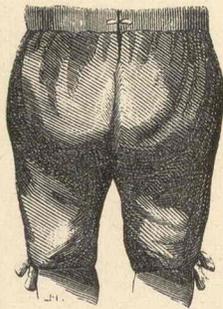


I

LE BÉNÉDICTIN

Description.

SANS barbe; la tête tonduë, marquée d'une corolle linéaire; les pieds chaussés; le derrière couvert d'une culotte;

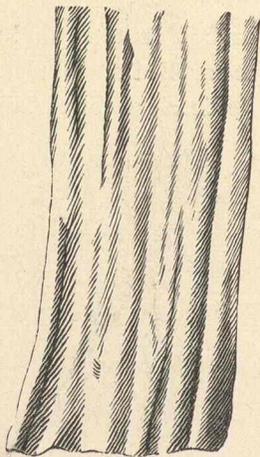


la robe de laine, noire, enveloppant tout le

corps et les extrémités inférieures; le capuchon



lâche, presque arrondi, ample; le scapulaire



pendant, plane, de la longueur de l'abdomen

le collier raide, bordé de blanc; la ceinture de laine, ou de soie, large; le manteau noir descendant jusques aux talons, les téguments internes le plus souvent noirs; les manches



étroites, rétrécies au poignet, et un peu relevées.

Économie animale.

L'air étiolé, la démarche lente, la tête haute. Il pousse des cris trois ou quatre fois par jour et au milieu de la nuit; il fait entendre quelquefois, au premier chant du coq, des sons sourds, lents et graves; c'est alors qu'il s'affuble d'une grande robe plissée, avec des manches très-amples, et qu'il a la tête couverte d'un bonnet carré.

Il mange indifféremment de tout, jeûne rarement, boit à quatre heures après midi, est

tourmenté de la soif des richesses ; il ramasse aussi soigneusement des écus, et les garde dans son trésor. Quelques-uns se contentent de végéter ; d'autres aiment l'étude, comme ceux de la Congrégation de Saint-Maur ; il garde les corps embaumés de nos princes.

Quand il sort de son habitation, il se dépouille de son capuchon¹, et fixe son scapulaire au moyen d'une ceinture. Il défend sa tête des injures de l'air au moyen d'une calotte, ou d'un grand chapeau négligemment relevé.

La femelle cache son front et ses joues sous



un voile blanc en dessous, noir en dessus ; elle couvre aussi son sein d'un linge blanc.

¹ C'est au moyen de cette espèce que se fait la transition des moines qui ont un capuchon, aux abbés qui n'en ont point. La nature ne rompt jamais la chaîne qui unit entre elles toutes les espèces, tant est grande la force d'analogie qui, rapprochant entre eux les différens êtres, compose les *Familles naturelles* !

Les deux sexes offrent un grand nombre de variétés, et nous exhortons les naturalistes qui seront à portée de les examiner dans leurs propres habitations, à nous donner les caractères essentiels à chacune d'elles.

On trouve le plus souvent cette espèce dans les pays montagneux, pour lesquels elle a une sorte de prédilection; on l'observe rarement dans les villes et les lieux fréquentés par les hommes.

Il suit la règle de Benoît, le Père des Moines de l'Occident.





II

LE JACOBIN OU DOMINICAIN

Description.

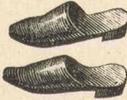
Certain Frocard moitié blanc, moitié noir,
Portant crinière en écuelle arrondie,
Au fier aspect de cet animal pie.

.....
On dit tout bas cet homme est jacobin.

Puc., chant V.

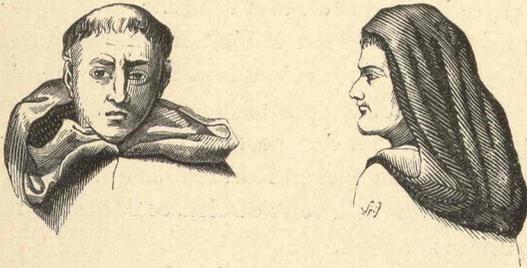


SANS barbe; la tête rasée; la corolle
garnie de poils, non interrompue; les
pieds chaussés; le derrière couvert

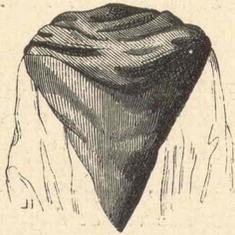


d'une culotte; la robe de laine, tissue, blanche;
la ceinture de cuir, large de trois travers de

doigts; le capuchon versatile, relevé en bosse



vers la tête, sinué sur les bords, tronqué; son appendice formant antérieurement un froc arrondi, et postérieurement un autre pointu; une ceinture longitudinale partage ces deux



frocs dans leur milieu; les manches de la longueur des bras, amples, repliées; le collier

blanc, à peine visible à l'œil nu, caché ordinairement sous un gros menton et la graisse du col, qui retombe en tout sens sur les épaules : quand il sort de son habitation, il se couvre d'un long manteau de laine, noir, cachant la robe blanche, augmenté d'un capuchon et de deux frocs, dont l'un pectoral et l'autre dorsal; les téguments internes ordinairement blancs; les manches de la veste étroites et dépassant les grandes manches.

Les frères lais n'ont point de manteau; ils ne se dépouillent jamais du capuchon et du scapulaire noir.

Économie animale.

La mine hypocrite; la démarche lascive; la physionomie traître; il hurle vers le milieu de la nuit; sa voix est désagréable et rauque.

Il a un bon nez, et découvre à de très-grandes distances le vin et l'hérésie; il mange de tout. La faim est une des épreuves des novices; les vétérans mettant de côté toutes les occupations et tous les soucis, font un dieu de

leur ventre ; ils se nourrissent de viandes succulentes, se couchent sur des lits mous, reposent tranquillement, dorment beaucoup, et suivent le même genre de vie que certains animaux immondes, afin que tout ce qu'ils prennent se convertisse en graisse : le plus grand nombre ont de gros ventres ; les vieux, qui sont les plus ventrus, sont les plus estimés ; ils combattent contre l'Immaculée-Conception ; aussi s'adonnent-ils par préférence aux femelles publiques.

Cette espèce est l'ennemie du genre humain et de la saine raison ; elle renferme moins d'individus que quelques autres ; le Créateur, par une sage prévoyance, ne les a pas voulu rendre aussi communs. Il suit des yeux et de très-loin sa proie, et fond sur elle au moindre signe de ses semblables ; il tâche de s'en saisir en employant tour à tour la force et la ruse ; il la pousse enfin sur un bûcher enflammé ; c'est alors qu'une troupe de Moines, qui ne respirent que le sang et la mort, insultent aux tourments de la misérable victime, et s'applaudissent entre eux par des hurlements affreux et épouvantables ; ils se partagent ensuite les dépouilles. Le grand inquisiteur, qui est le plus terrible de

tous, donne, comme le basilic, la mort par ses seuls regards. Ils sont très-dangereux en Espagne, en Portugal et dans l'Amérique méridionale; ceux de nos pays ne sont pas tout à fait privés de qualités venimeuses; mais, comme ils sont dans un climat tempéré, ils sont un peu plus traitables : ils deviennent terribles dès qu'on les transporte dans un pays chaud.

Ils changent assez souvent de couleur, et sont *pies*; la nature les a créés ainsi, afin qu'ils eussent un air suspect et qu'ils inspirassent de la méfiance à tous ceux qui les verraient. Le Créateur a bien voulu accorder aux hommes des princes qui ont exterminé en partie cette espèce, ou qui l'ont un peu apprivoisée par des enchantements particuliers.

La femelle ne diffère du mâle que par un voile noir et des mœurs moins féroces.

Il suit les lois d'un espagnol nommé Dominique, qui, avec la sanction du Saint-Père, a le premier condamné au feu des hommes, et, pour qu'il ne manquât jamais de cette race exterminatrice, a établi dans le XIII^e siècle cette espèce de Moine qui veut persuader sa doctrine par le fer et le feu.

Un chien de chasse enragé, portant dans sa

gueule une torche allumée, et qui semble annoncer des supplices de toute espèce, est le signe que cette espèce cruelle a choisi pour se distinguer de toutes les autres.





III

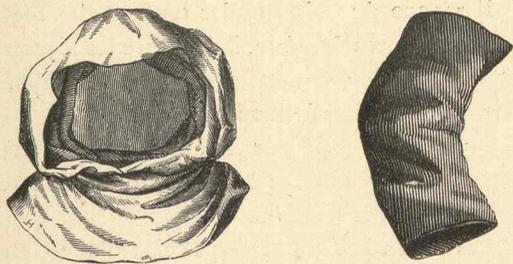
LE CAMALDULE

Description.

BARBU; la barbe descendante sur la poitrine; la tête tondue, garnie de poils courts, marquée d'une corolle linéaire; le derrière couvert d'une culotte; les pieds chaussés; une semelle de bois; la robe de



drap grossier, blanche, tombant sur les pieds; le capuchon arrondi, lâche, les manches de la longueur des bras, amples; le scapulaire de la longueur de la robe, fixé au moyen d'une



ceinture de drap, blanche; le collier étroit, cousu à la robe; le manteau blanc, ample, enveloppant tout le corps et tombant sur les pieds; une veste de laine au lieu de chemise; un cilice rempli d'épines, quelquefois tournées en dehors.

Économie animale.

L'air sévère; la démarche pesante. Il chante en troupes, sept fois par jour, et au milieu de la nuit; il fait entendre un son guttural, sépulcral et traînant; il garde le silence dans son habitation, où il est toujours, à ce qu'il dit, en contemplation; il végète dans l'oisiveté; rarement il s'éloigne de sa demeure.

Il mange du poisson, des œufs et des végétaux ; en temps de jeûne, il dénature les légumes et la farine, en y mettant de l'huile en abondance ; il se désaltère avec du vin.

Quand il s'écarte par hasard de son habitation, il se dépouille de la chaussure de bois, et prend alors des souliers.

Les frères lais ont le corps ceint d'une courroie.

La femelle ne diffère du mâle que par un voile dont elle se couvre la tête.

On le trouve dans les montagnes, les bois et les endroits escarpés.

Il suit la règle de Benoît, d'après l'ordre d'un certain Romualdi, qui, ayant vu en songe des moines blancs montant au ciel par une échelle, changea, avec l'agrément du ciel, l'enveloppe noire des Bénédictins en blanche. Cette espèce est assez rare ; on ne la trouve plus dans les pays soumis à la maison d'Autriche ; on a fait en 1782 une chasse générale dans ces États, qui a détruit les derniers individus.



IV

LE FRANCISCAIN

Description.

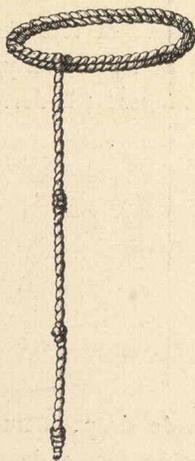
SANS barbe; la tête rasée; la corolle velue, non interrompue; les pieds à demi-chaussés; le derrière couvert en



partie; la robe de drap, brune; le capuchon mobile, presque en forme de cœur, court; le froc pectoral presque arrondi; le dorsal trian-

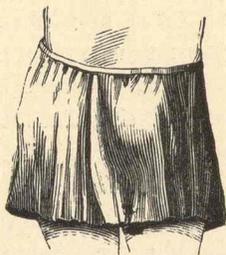


gulaire descendant plus bas que la région d'un



cordons blancs à trois nœuds et ceignant deux

fois l'abdomen; les manches de la longueur des bras, assez amples pour pouvoir y cacher les mains; le scapulaire manque; le manteau brun, tronqué, descendant un peu au-dessous du derrière, attaché par un morceau d'os sur la partie antérieure du thorax; les téguments internes de drap, pour chatouiller la peau; le tablier de



drap, autour des fesses, attaché à la veste et descendant jusqu'aux genoux.

Économie animale.

L'air rustique; la démarche compassée; la robe toute couverte de petits sacs en forme d'entonnoir, où il cache ses comestibles; les

goussets sous les aisselles ou les axillaires servent à faire fermenter le tabac ; ceux du thorax ou les thoraciques renferment la tabatière ; ceux des manches ou les branchiaux reçoivent le mouchoir : il exhale une odeur forte de bouc ; on le voit quelquefois ruminer quand il est en repos ; il méprise l'or et l'argent, et songe seulement à attraper du pain, de la viande ou du poisson, dont il fait sa nourriture ordinaire ; il mendie, et, ôtant son capuchon, il offre en reconnaissance du tabac à ceux qui lui font la charité ; il a un art singulier pour métamorphoser presque en un clin d'œil des amulettes, des chapelets, des rosaires, des reliques, des *Agnus castus*, des images et un grand nombre de talismans, en vin et en choses comestibles ; il se bat avec les individus de son espèce, et se défait quelquefois de son ennemi en cachette.

Il chante souvent dans le jour, et depuis le milieu de la nuit jusques au point du jour ; il fait entendre une voix criarde et très-élevée.

Les novices subissent une épreuve d'un an.

La femelle est en tout semblable au mâle ; elle se couvre seulement la tête d'un morceau de toile noire.

On les trouve dans les bourgs et les villes. Le

nombre des variétés de cette espèce est presque infini; elles diffèrent seulement entre elles par leur économie, leur genre de vie, et un port particulier, et ne méritent pas de constituer des espèces distinctes. L'espèce hybride, qui s'échappe de temps à autre d'Irlande, cultive aussi quelques-unes des facultés intellectuelles.

Il est le vrai et le co-éternel fils de François, qui, par une inspiration divine, prédit que la fin du genre humain arriverait avant celle de son espèce : peut-être pour que l'économie de la nature ne soit point dérangée, car on sait que chaque espèce d'animal forme un chaînon de la grande chaîne qui unit tous les êtres, et qui serait rompue si une punaise ou un pou seulement étaient détruits. On trouve, dans les annales de cette espèce, que leur créateur François eût pour premier compagnon de ses travaux un cochon; il était fort en peine de trouver un moyen de faire approuver sa manière de vivre à Innocent III, lorsqu'il vit un cochon qui se vautrait dans une mare; incité par un si bel exemple, il en fit de même, et se présenta tout couvert de boue au Saint-Père, qui, touché de cet acte pieux, bénit, au commencement du XIII^e siècle, les lois de François.



V

LE CAPUCIN

Capucingaux, plus tristes, plus maniaques et plus fascheux qu'espece qui fut en toute l'isle. Afrique, dit Pantagruel, est coustumiere tousjours choses produire nouvelles et monstrueuses.

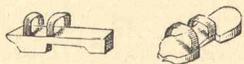
PANTAGRUEL, liv. V, chap. III.

Description.

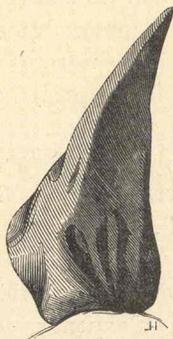
LE menton, les joues et le bord supérieur de la gueule garnis de poils longs; la tête rasée; la corolle velue, interrom-



pue vers le sinciput; les pieds à demi-chaussés;



le derrière et le col nus; la robe de drap, composée de lambeaux à demi-usés et cousus ensemble, brune, marquée sur l'abdomen de deux plis longitudinaux; le capuchon mobile,



allongé, pointu, subulé à son extrémité; les manches de la longueur des bras, amples, servant d'enveloppe aux bras velus; le scapulaire manque; le cordon blanc, à trois nœuds; le manteau tronqué sur les fesses, enveloppant le

dos, l'abdomen et les extrémités supérieures; les téguments internes manquent.

Économie animale.

L'air misérable; la démarche lâche; la physionomie sinistre, très-ressemblante à celle de l'orang-outang. Il exhale une odeur forte; il cache tout ce qu'on lui donne dans son capuchon et dans des goussets qu'il a sous les aisselles; il lui suffit de retrousser sa robe pour faire ses ordures librement; il frotte son derrière avec un bout de corde. Il a l'épine du dos très-flexible; au moindre signe de son supérieur, il se vautre par terre; il ne touche ni à l'or ni à l'argent, mais il fait continuellement la chasse aux poux, qui le vexent, et qu'il ne tue pourtant pas; il se bat contre les individus de sa propre espèce; on apaise aisément sa colère en passant avec douceur la main sur sa barbe, dont il a le plus grand soin; il hurle à certaines heures du jour et de la nuit, d'un ton nasal et désagréable; il dévore et boit de tout indistinctement; les plus barbus ont le privilège de porter en route de petites fioles remplies d'eau-de-vie, qu'ils

nichent au fond de leur capuchon pour se désaltérer; le silence est son état naturel; à peine a-t-il quelques pensées; le besoin l'oblige à s'éloigner de son habitation pour aller quêter sa nourriture; il ramasse et entasse de la paille sur laquelle il dort.

La femelle a le voile supérieur noir, l'inférieur blanc : l'un et l'autre presque en forme



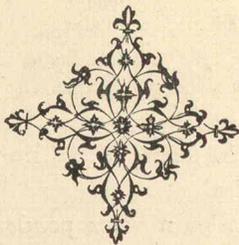
de cœur sur le front; le col nu; l'enveloppe du sein blanche.

On éprouve les novices pendant un an, en leur faisant nettoyer la vaisselle, porter du bois, balayer les ordures, lécher la terre, etc.

Les frères lais ont la tête garnie de longs poils; ils sont semblables aux larves ou aux chenilles qui n'ont pas encore acquis tous les caractères propres à l'espèce; le capuchon leur manque.

On le trouve le plus souvent dans les bourgs et quelques villes.

Cette espèce a été créée par François, et rédigée par Matthieu Baschi, qui, ne pouvant se résoudre à obéir, après avoir commandé, sortit de son couvent, et, avec l'approbation de Clément VIII, déchira le capuchon pointu qu'il avait reçu du ciel.





VI

L'AUGUSTIN

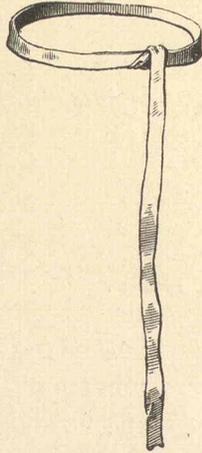
Description.

SANS barbe; la tête rasée; la corolle garnie de poils, non interrompue; la calotte noire, orbiculaire, composée

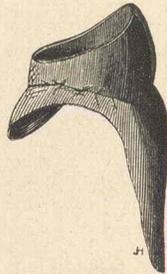


de cinq pièces; le derrière à demi-couvert; le

col nu; les pieds à demi-chaussés; la robe de drap, noire, assez ample; une courroie noire,



ceignant les reins, et pendante sur la région



ombilicale jusqu'au dessous des genoux; le capuchon mobile, court, presque en forme de cœur; le froc pectoral arrondi, le dorsal rétréci et terminé en angle aigu; les manches de la longueur des bras, repliées sur le poignet; le manteau noir, descendant jusqu'aux genoux; les téguments internes de laine¹.

Économie animale.

L'air d'un idiot; la physionomie crapuleuse; la démarche niaise; il chante quelquefois le jour et au milieu de la nuit; il fait entendre des sons mélodieux et très-hauts; quelquefois, malgré la crapule et l'oisiveté, il devient très-maigre; dans quelques villes, et surtout à Vienne, il sert à garder les intestins des princes, farcis d'aromates.

Il est carnivore, et tourmenté d'une soif inextinguible; on le prendrait pour un animal hydrophobe, car il ne touche jamais à l'eau; il

¹ On doit rapporter à cette espèce les Grands Augustins, les Britiniens, les Guillemites, les Colorites, les Petits Pères, les Capucins noirs, à longues manches, à manches courtes, blancs dans leurs habitations, noirs dans les rues; blancs en dessous, et noirs en dessus.

ne mord pourtant pas et n'a aucun autre signe de rage; il chante plus gaiement lorsque la vigne est en sève.

Le vin, qu'il boit en quantité, amortit chez lui l'aiguillon de la chair; aussi se soucie-t-il très-peu de sa femelle, dont on rencontre un très-petit nombre d'habitations, et surtout dans les pays de vignobles, où vous chercheriez en vain un seul individu femelle.

On le trouve dans les villes et les villages, principalement dans le voisinage des bois. Il suit les lois d'Augustin, qu'un Portugais, Thomas de Jésus, réforma dans le xvi^e siècle, laissant à la noble maison d'Andrade le fameux titre de Père d'une nombreuse postérité.





VII

LE TRINITAIRE

Description.

SANS barbe; la tête rasée; une touffe de cheveux hémisphérique; les pieds à demi-chaussés; le derrière à demi-



couvert; la robe de laine, blanche, fixée par une ceinture noire, un peu relevée sur les bords

du scapulaire ; le capuchon lâche, blanc, joint aux frocs pectoral et dorsal ; le premier court, arrondi ; le dernier plus long, pointu ; le sca-



pulaire étroit, plus court que la robe, marqué d'une croix ; les manches de la longueur des bras, repliées ; le manteau noir, ample, orné d'un capuchon de la même couleur, absorbant en entier le capuchon blanc de la robe ; une croix rouge et bleue sur le scapulaire et sur le côté gauche du manteau ; les téguments internes de laine.

Économie animale.

L'air grave, affairé; la physionomie exotique; il fait entendre au milieu de la nuit des sons dissonnants et désagréables; il est ichthyophage dans son habitation, et s'accommode de tout dès qu'il en est sorti; il préfère pourtant la trippaille des animaux à toute autre nourriture; il est avide de chair humaine, sans qu'on puisse cependant dire qu'il soit anthropophage; on le voit dans tous les marchés où on vend des hommes; il dépouille les européens, va porter ensuite sa proie aux pirates africains, pour avoir d'eux des esclaves; il laisse croître la barbe quand il va en foire.

Cette espèce est très-variée en Espagne et en Portugal: l'on y voit des individus bien chaussés et mieux culottés râfler pieusement des piastres et des gourdes anciennes et nouvelles: les naturalistes de ces pays-là ont découvert l'antipathie mortelle de cette espèce pour le fameux et vaillant marin dom Barcelo, qui fait faire la rédemption des captifs sans scapulaire, sans la croix rouge et sans le bois de cerf.

Ce Moine, semblable aux gens qui sont toujours en voyage, ou aux marchands forains, n'a point de femelle, excepté peut-être dans les provinces les plus chaudes de l'Espagne; il s'accommode assez volontiers des femelles des autres espèces : les personnes qui entreront avec leurs femmes dans les habitations de cette espèce doivent prendre garde au cerf à grand bois qui est toujours avec Jean de Matha, et le bienheureux de Valois, les Pères de ces Moines, qui, par l'instigation de ce cerf, séparèrent leurs disciples des autres moines, et les réduisirent en une espèce particulière dans le XII^e siècle.

Quand il a terminé ses émigrations, il passe son quartier d'hiver dans les villes.

Le Père de la Merci est une variété de cette espèce.





VIII

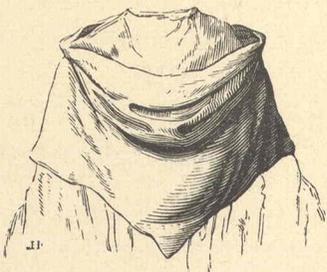
LE CARME ORDINAIRE

Description.

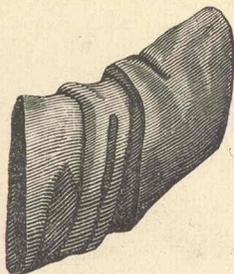
SANS barbe; la tête rasée; la corolle garnie de poils, non interrompue; les pieds chaussés; le derrière couvert



par une culotte; la robe de drap, brune; le capuchon lâche, ample; le froc pectoral court, arrondi; le dorsal triangulaire, atteignant par son extrémité le derrière; le collier de drap, noir ou brun; les manches de la longueur des



bras, amples ; la ceinture noire, passant sur la région ombilicale, sous le scapulaire ; le man-



teau de laine, blanc, de la longueur de la robe, orné d'un capuchon très-lâche, et de deux frocs, l'un dorsal, l'autre pectoral ; ce qui constitue l'enveloppe de toute la robe : la chemise de toile ; la veste de laine.

Économie animale.

L'air robuste; le visage réjoui; la physiologie impudique; les épaules larges; la démarche dure.

Il s'engraisse avec de la viande; fait entendre également, le jour et la nuit, des sons durs.

Il est combattant, dissolu, cherche les querelles, aime à se battre contre les individus de son espèce : il est plus dangereux de se trouver sur son passage, quand il est en fureur, que sur celui d'un taureau. Il a surtout du penchant pour les combats et les engagements nocturnes; ses parties sexuelles sont, dans quelques pays, d'une grosseur monstrueuse; non content de sa femelle, il fait quelquefois, comme l'orang-outang, violence aux femmes.

La femelle de cette espèce sert encore à l'espèce suivante.

On le trouve dans les villes, et plus souvent dans les faubourgs.

Engendré par Élie et Élisée, il offre un exemple frappant de dégénération; il a paru pour la première fois sur le mont Carmel.

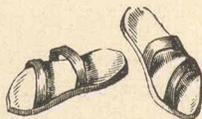


IX

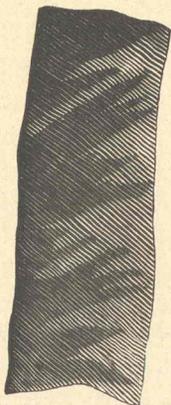
LE CARME DÉCHAUSSÉ

Description.

SANS barbe; la tête rasée; la corolle garnie de poils, non interrompue; les pieds à demi-chaussés; le derrière



à demi-couvert; la robe de drap, brune, retenue sur le corps par une ceinture large, noire; le scapulaire antérieur, étroit, obtus, plus court que la robe; le capuchon lâche, ample, sinué, joint au froc pectoral, presque arrondi, et au



dorsal pointu; les manches de la longueur des bras, repliées; le manteau de drap, blanc, des-



cendant jusques aux genoux, orné d'un capuchon lâche, qui peut se renverser, et d'un froc pectoral presque arrondi, ainsi que d'un dorsal triangulaire; les téguments internes de laine.

Économie animale.

L'air assez modeste ; il marche lentement et à pas comptés ; il mange indifféremment des poissons, des œufs, du lait et de la farine, ne touche point à la viande ; il préfère la bière à toute autre boisson ; il est cependant obligé de goûter un peu de vin tous les jours ; quand il est bien repu, il s'endort, suivant sa règle ; il fait entendre, au milieu de la nuit, une voix monotone et sourde : cette espèce aime beaucoup la propreté ; elle chasse les jeunes qui ont des poux ; elle déchire en lambeaux les vieilles robes des individus, et les conserve soigneusement dans les lieux d'aisances ; les novices sont chargés de laver ces drapeaux après qu'on s'en est servi : économie admirable de la nature, qui a donné à chaque espèce un instinct particulier pour mettre tout à profit ; ainsi l'oiseau fait manger à ses petits leurs excréments ; ainsi le grand Lama... O profondeur !

La femelle vit un peu plus austèrement que le mâle ; elle couvre son chef d'un voile et ne s'attroupe jamais sans être enveloppée d'un

manteau beaucoup plus long que celui des mâles.

On les trouve par troupeaux dans les villes; quelques-uns vivent isolés dans des ermitages; ceux-ci portent, comme les serpents à sonnettes, une clochette qu'ils font résonner toutes les fois qu'ils sentent l'aiguillon de la chair et qu'ils veulent annoncer leur bonne fortune à tous ceux de leur espèce; alors, chacun d'entre eux témoigne son contentement par des cris sourds, et applaudit à l'heureux présage; manière ingénieuse de faire connaître en un instant dans toute la forêt les feux de la concupiscence d'un seul. Ces anachorètes ne se rasent point la barbe de retour à leurs habitations.

Albert, patriarche de Jérusalem en 1205, réduisit en une seule espèce plusieurs familles autrefois dispersées dans l'Asie; une fille espagnole, Thérèse, la rétablit au xvi^e siècle; par son ordre, ils mirent la culotte bas et se déchaussèrent.





X

LE SERVITE

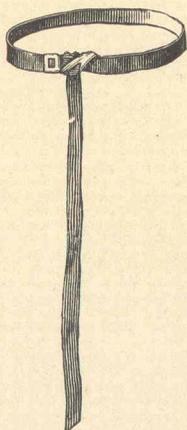
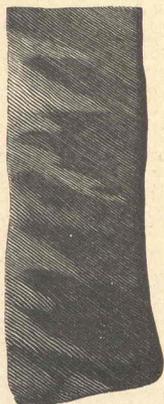
Description.

SANS barbe dans les climats tempérés; barbu dans les pays du Nord; la barbe longue, bifide, le plus souvent rousse;



la tête rasée; la corolle filiforme, garnie de

poils, interrompue sur le sinciput; le col nu; les pieds chaussés; le derrière couvert d'une culotte; la robe de drap, noire; le capuchon mobile, presque en forme de cœur, joint aux frocs dont le pectoral est court, arrondi, le dorsal triangulaire; le scapulaire large, obtus,



libre; les manches de la longueur des bras, repliées; la ceinture de cuir, noire, pendante sur l'extrémité inférieure gauche; le manteau de drap, noir, tronqué autour des fémurs; le capuchon ample, arrondi, ombrageant la tête et les épaules.

Économie animale.

L'air judaïque, la démarche paresseuse. Il mange et boit également de tout; il trouble le repos de ses voisins pendant la nuit en faisant entendre des sons tremblotants qu'il tire du fond de son gosier.

Il est très-enclin à l'avarice et à la luxure; usurier, il ramasse des écus de toutes les manières et les conserve soigneusement; il a pourtant, comme tous les avarés, l'air pauvre; il se donne la discipline les mercredis et les vendredis, et son pauvre derrière innocent expie les péchés de l'avarice et de la chair.

Il est sans barbe en Italie; il l'a prise en Allemagne, afin de s'allier le capucin Barchi, favori de Marie-Julie, veuve de l'archiduc. Cette princesse a transplanté cette espèce en Allemagne; on peut la regarder comme un mulet produit par le Capucin et le Servite italien.

On peut dire qu'il est bigame, car il a deux sortes de femelles : une confinée et l'autre vagabonde; la première ne diffère de son mâle que par le voile; la seconde a une étoile bleue

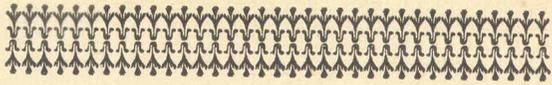
sur le front et une tache rouge sur le sein¹ gauche.

Il doit son origine à sept marchands italiens; de là son goût pour l'avarice; il a paru pour la première fois dans un des faubourgs de Florence; de là son penchant à la luxure.

¹ Quelques Moines, sous le nom de *Mamillaires*, ont cru qu'on pouvoit sans pécher prendre la gorge d'une Religieuse.

(H. DE L'H...)





XI

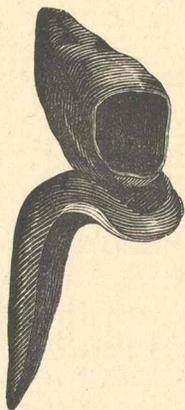
LE TRAPPISTE

Description.

SANS barbe; la tête garnie de poils; avec un sillon linéaire, circonscrit; les pieds couverts d'une chaussure en



bois; le derrière couvert par une culotte; le capuchon noir, mobile, pointu, court; la robe de drap, blanche; le scapulaire noir, étroit, fixé par une ceinture de laine noire; les manches



étroites ; le collier raide, blanc ; les téguments



internes de laine ; il porte des souliers et s'enveloppe d'une robe très-ample, blanche, augmentée de grandes manches, et surmontée d'un capuchon linguiforme, quand il paraît aux assemblées.

Économie animale.

L'air sinistre ; la démarche lente, lugubre ; la méditation est peinte sur son visage.

Il est misanthrope, fuit les hommes, et même les individus de sa propre espèce ; il a constamment les yeux fixés contre terre.

Il est muet, mais il pousse de temps en temps, surtout pendant la nuit, quelques sons lamentables ; il a pour lors le corps recroquillé.

Il se nourrit de végétaux, de baies, de pommes, de poires, de raves, de choux, etc. ; il boit des sucs exprimés des fruits charnus.

Cette troupe de Moines est composée par ceux qu'un amour malheureux ou une ruine entière ont engagé à s'associer de cette manière ; rien ne les épouvante, la mort même est un bien pour ceux qui n'entretiennent aucune espérance flatteuse ; il est toujours dans la saleté, les soupirs et les pleurs ; il dort dans son tombeau, ne donne aucun remède aux malades, car Hippocrate dit qu'il ne faut rien faire prendre aux gens désespérés ; à l'article de la mort, on le couche sur les cendres, et il expire

entouré de tous ceux de son espèce, qui lui portent envie.

Comme il a plus à cœur la destruction que la multiplication de son espèce, il n'a point de femelle.

C'est le seul moine qui laboure, fouille la terre; mais il ne jouit pas des fruits de son travail, ils appartiennent aux chefs de l'espèce.

Petits-fils de Benoît, fils de Bernard, ils s'enfuirent de Citeaux dans les déserts comme une troupe d'enragés. On prendrait leurs habitations pour de petites maisons, ou pour le repaire d'une troupe de désespérés.





XII

LE MINIME

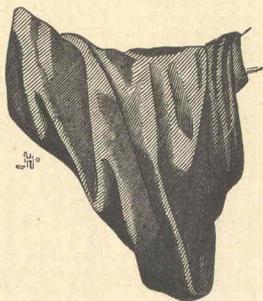
Description.

SANS barbe; la tête garnie de poils, avec une tache ronde dans le milieu; les pieds chaussés; le derrière cou-



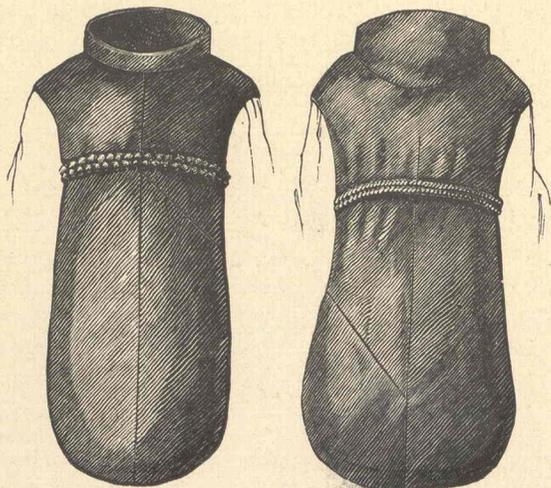
vert d'une culotte; la robe de laine, ample, noire; le capuchon triangulaire, mobile, ponc-

tué, presque écailleux, raide, formé de deux draps cousus ensemble, de manière que lorsqu'il penche la tête, il a l'air d'un animal cataphracte; le collier noir, bordé de blanc; les manches larges, repliées sur le poignet, formant

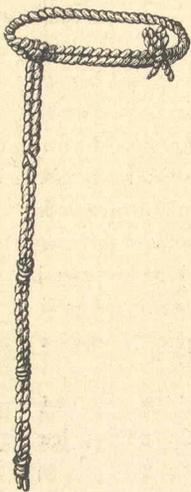


aux coudes un sac qui descend jusqu'aux genoux : le scapulaire large, arrondi par le bout, descendant antérieurement jusqu'aux genoux, postérieurement plus bas, formant une queue large; il est divisé dans toute sa longueur par une suture longitudinale qui le traverse dans le milieu, et par deux autres sutures transversales, triangulaires, dont l'antérieure a son angle dirigé vers la poitrine, et la postérieure son

angle dirigé vers les fesses ; le cordon de laine, cylindrique, augmenté d'un autre orné de deux



régions de nœuds ; cinq à chaque, tombant sur l'extrémité inférieure droite. Les téguments internes, dont il ne se dépouille jamais, pas même la nuit, ont une odeur d'huile très-forte.



Économie animale.

L'air lucide; la démarche imbécile, incertaine; il exhale une odeur d'huile rance qui excite des nausées; il n'y a pas de vents plus fétides que ceux qu'il lâche; il n'a ni poux ni puces, et en général il n'a sur lui aucun insecte, qui fuient tous, comme on sait, l'huile.

Il fait entendre, au milieu de la nuit, une

voix criarde ; il passe sa journée à ne rien faire.

Il rejette la viande, les laitages et les œufs ; dévore les poissons et les végétaux, qu'il a grand soin de bien arroser d'huile ; il apprête de la même manière les macreuses, les sarcelles, les poules d'eau qu'il a métamorphosées, contre les lois de la nature, en poissons ; il étend sa détestable cuisine jusques sur les grenouilles, les tortues, les serpents, etc. ; il est tourmenté continuellement par la soif et l'aiguillon de la chair.

Il est probablement androgyne comme les colimaçons ; du moins les naturalistes n'ont pas encore découvert un seul individu femelle parmi des milliers qu'ils ont eu occasion d'examiner.

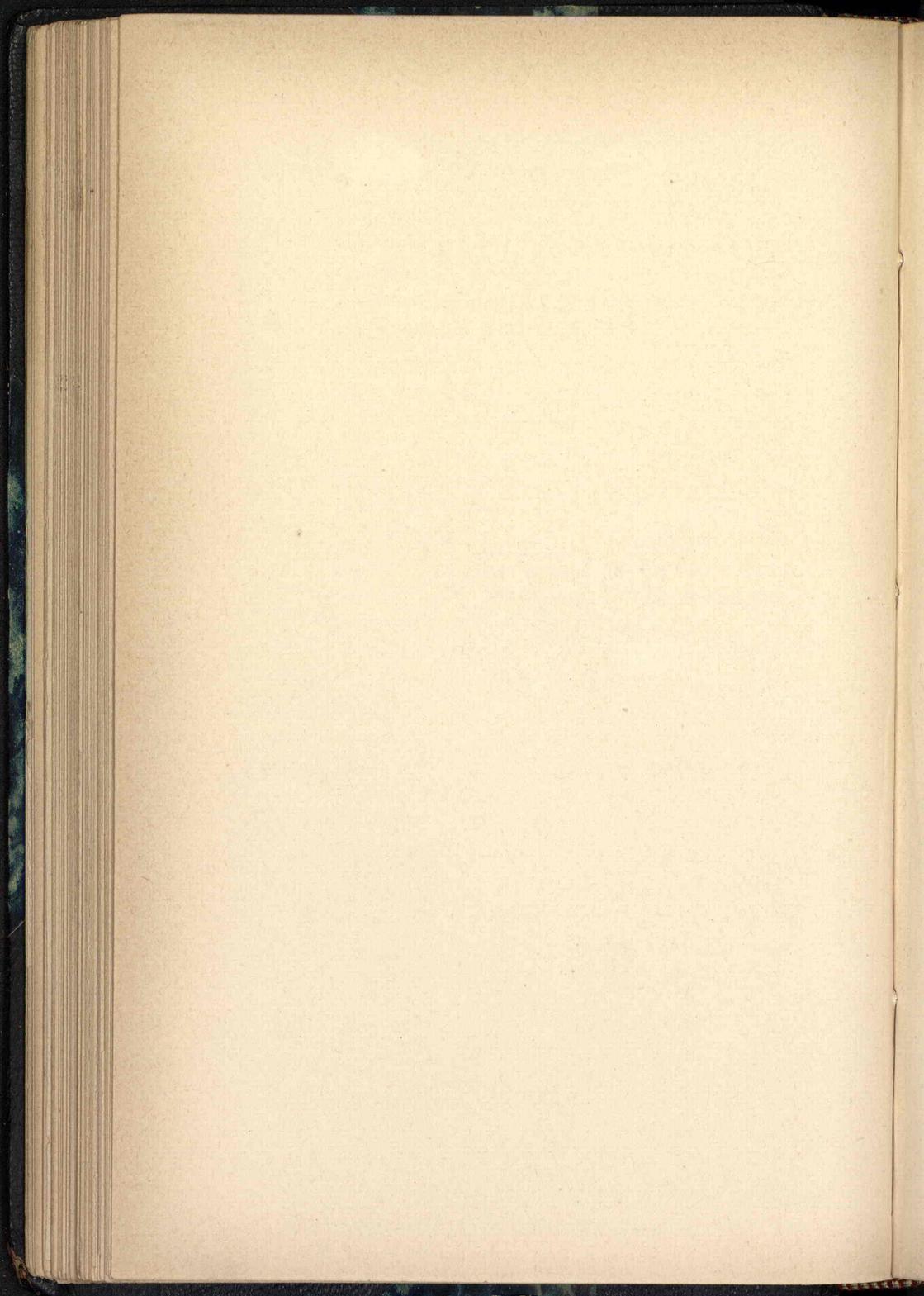
Le scapulaire plus long antérieurement, plus court postérieurement, donne le caractère essentiel des frères lais.

On le trouve dans les bourgs et dans les villes, surtout dans les pays poissonneux.

Cette espèce a pris naissance dans la Calabre, le pays de l'huile ; elle eut pour père François de Paule, et fut mise au jour par Alexandre VI, pape au xv^e siècle : ce François, quand il fut

assez macéré dans l'huile, flottait sur l'eau sans s'enfoncer, comme un morceau de liége; on raconte cette histoire comme un miracle, comme si on ignorait que l'huile est plus légère que l'eau.

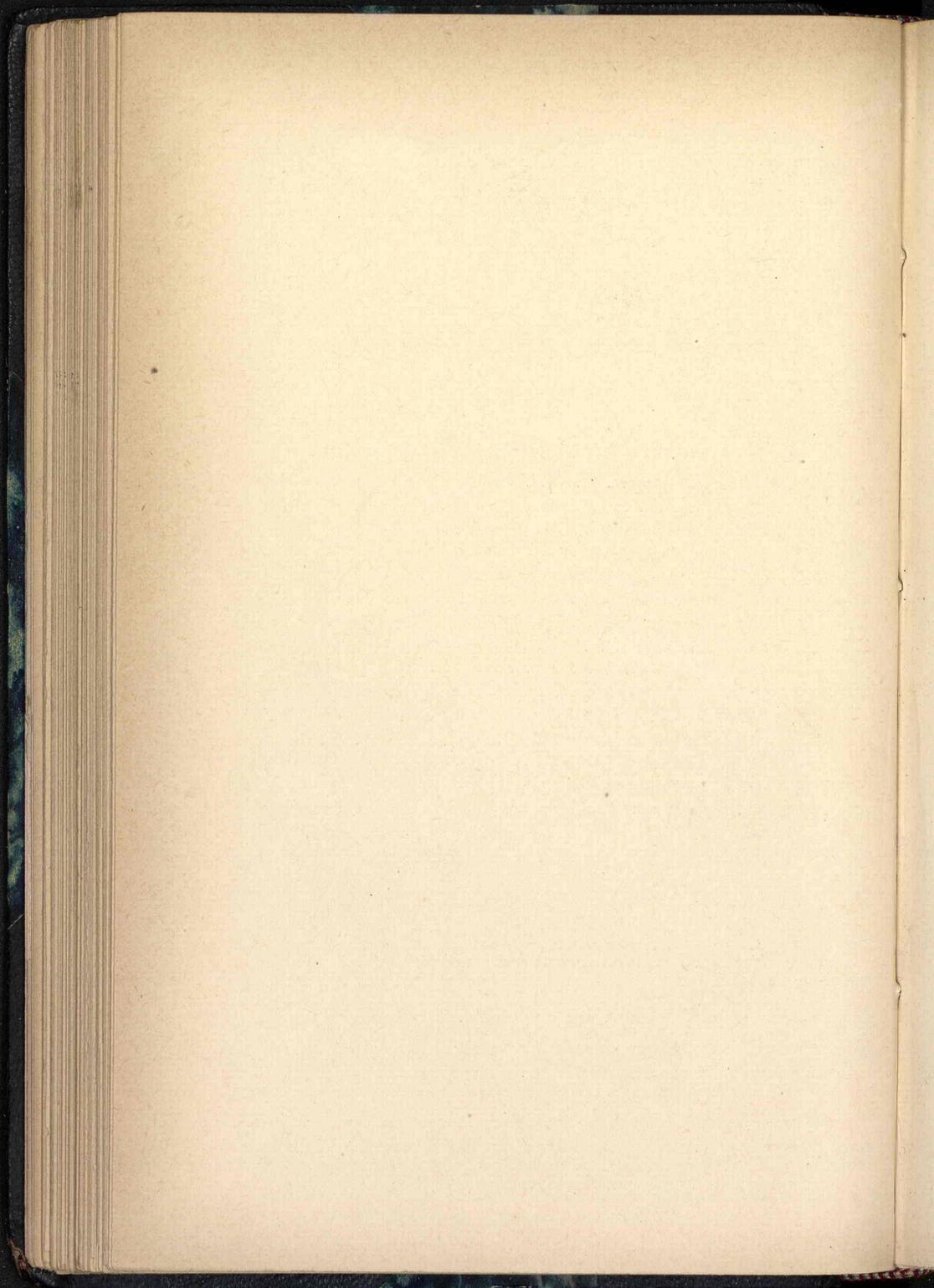






TABLE

Avis du traducteur.	v
Préface.	ix
Le Moine.	i
I. Le Bénédictin.	5
II. Le Jacobin ou Dominicain.	10
III. Le Camaldule.	16
IV. Le Franciscain.	19
V. Le Capucin.	24
VI. L'Augustin.	29
VII. Le Trinitaire	33
VIII. Le Carme ordinaire.	37
IX. Le Carme déchaussé.	40
X. Le Servite.	44
XI. Le Trappiste.	48
XII. Le Minime.	52



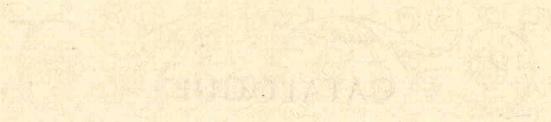
CATALOGUE
DE LA
LIBRAIRIE J. LEMONNYER



ROUEN

Rue des Carmes et passage Saint-Herbland.

—
1879



CATALOGUE

LIBRAIRIE J. LEMONNIER



PARIS

chez les Libraires et chez les Messagers de la Cour

1820



CONTEURS DU XVIII^e SIÈCLE

Ornés de vignettes à mi-page.

CONTES ET NOUVELLES EN VERS

PAR VOLTAIRE, VERGIER, GRÉCOURT, PIRON, DORAT,
SAINT-LAMBERT, ETC., ETC.

2 jolis volumes in-16, papier vergé, caractères
elzéviens, ornés de 46 vignettes en taille-douce
et de 4 portraits-médailles sur les titres, par
DUPLESSIS-BERTAUX. Les 2 volumes. 30 fr. »

Il a été tiré à part pour les amateurs, avec justification
spéciale et numérotés :

150 exemplaires sur papier vergé de Hollande, petit in-8 écu.	Les deux volumes.	50 fr.
150 exempl. sur pap. Wathman.	—	60
50 exempl. sur pap. de Chine.	—	70
4 exempl. sur peau de vélin.	—	300

CONTES ET NOUVELLES EN VERS

PAR M. DE LA FONTAINE

2 forts volumes in-16, papier vergé, caractères
elzéviens, ornés des 77 charmantes vignettes à
mi-page de DUPLESSIS-BERTAUX, de deux portraits-

médailles sur les titres, et d'un beau portrait de La Fontaine. Les deux volumes. 40 fr. »

Il a été tiré à part pour les amateurs, avec justification spéciale et numérotés :

150 exemplaires sur papier vergé de Hollande, petit in-8 écu.	Les deux volumes.	60 fr.
150 exempl. sur pap. Wathman.	—	70
50 exempl. sur pap. de Chine.	—	80
4 exempl. sur peau de vélin.	—	350

LE FOND DU SAC

Recueil de Contes en vers

PAR NOGARET ET AUTRES CONTEURS DU XVIII^e SIÈCLE

2 jolis volumes in-16, papier vergé, caractères elzéviriens, fleurons et culs-de-lampe, ornés d'un très beau frontispice et de 21 gravures en taille-douce, à mi-page, dans le genre des vignettes de DUPLESSIS-BERTAUX. Les deux volumes. 30 fr. »

(Le premier volume est seul paru. Le second sera mis en vente dans la première quinzaine d'octobre.)

Il a été tiré à part pour les amateurs, avec justification spéciale et numérotés :

150 exemplaires sur papier vergé de Hollande, petit in-8 écu.	Les deux volumes.	50 fr.
150 exempl. sur pap. Wathman.	—	60
50 exempl. sur pap. de Chine.	—	70
4 exempl. sur peau de vélin.	—	300

Parmi les jolis livres à gravures du XVIII^e siècle, deux des plus rares et des plus affectionnés des amateurs, sont le *Recueil des meilleurs Contes en vers* et *Le Fond du Sac*,

édités par Cazin en 1778, avec les charmantes illustrations de Duplessis-Bertaux, et cotés aujourd'hui de 300 à 400 fr.

L'édition nouvelle que M. Leclère, libraire à Paris, fit paraître en 1862, avec le goût délicat d'un véritable bibliophile, fut tardivement appréciée peut-être; mais aujourd'hui elle est vivement recherchée par les amateurs qui la payent jusqu'à trois et quatre fois son prix de publication.

Nous n'avons rien négligé pour que la réimpression que nous annonçons aujourd'hui soit digne de son aînée. Les planches de Duplessis-Bertaux ont été retouchées avec un art infini par M. Lamour, et le tirage des gravures, confié à M. Dorval, imprimeur en taille-douce, lui fait le plus grand honneur. Le papier, fabriqué spécialement pour notre édition, sort de chez MM. Morel et C^{ie}, et M. Hérissé, d'Evreux, donne tous ses soins à l'impression typographique. Malgré un surcroît considérable de dépenses, nous avons donné dans les *Contes de La Fontaine*, un portrait de l'auteur, avec un joli encadrement genre xviii^e siècle, et sept figures de Duplessis-Bertaux, que M. Leclère avait, par économie sans doute, négligé de faire entrer dans son édition. Trois de ces vignettes appartiennent à JOCONDE; trois à LA GAGEURE DES TROIS COMMÈRES et une au ROI CANDAULE.

Le FOND DU SAC a été tellement augmenté, qu'il forme une véritable publication nouvelle et inédite. Au lieu des dix-huit contes de Nogaret que contenait le FOND DU SAC de M. Leclère, notre premier volume seul en contient cinquante-huit, empruntés tous aux *CONTES EN VERS* du même auteur, édition rarissime de Paris, Debray, 1810, deux volumes in-12. Toutes les vignettes de l'ancienne édition servent à l'illustration de ce premier volume, qui renferme en plus une charmante vignette inédite.

Le second volume, en ce moment en préparation, contiendra les contes les plus amusants des auteurs du xviii^e siècle dont les œuvres n'ont point été réimprimées. Il sera orné de 10 charmantes vignettes à mi-page, d'après les dessins de l'un de nos meilleurs artistes, gravés par M. Champollion, dont le talent d'aqua-fortiste est aujourd'hui si apprécié des amateurs.

 SOUSCRIPTION

Les trois ouvrages précédents se vendent séparément, aux prix indiqués.

Nous avons établi pour les souscripteurs aux six volumes, une réduction de 25 p. 100 en moyenne sur les divers papiers des *CONTES DE LA FONTAINE*.

Le prix des six volumes, *par collection*, se trouve ainsi fixé :

Format in-16 vergé, le volume.	15 fr.	»
Papier vergé, in-8 écu, le volume.	25	»
Papier Wathman.	30	»
Papier de Chine.	35	»

Le paiement des volumes se fait au comptant, après réception.

Des délais spéciaux sont accordés aux libraires qui sont en compte avec notre maison.

Nous donnons ci-contre, un spécimen du caractère et des gravures de notre réimpression.



Spécimen du texte et des gravures.



LES CERISES

CONTE TIRÉ DU « MOYEN DE PARVENIR »

CERTAIN Seigneur, le nom n'importe guère,
Étoit l'effroi, la terreur du pays;
Hardi quiconque eût osé lui déplaire :
Personne aussi ne l'avoit entrepris
Impunément. Pour n'avoir point de guerre,
Voisin n'étoit qui ne lui fit la cour.
Pour ses ébats il pointoit sur sa tour
Des fauconneaux, attendant en liesse
Le voyageur ; puis, sans lui faire mal.
De dessous lui vous tiroit son cheval.



CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES

Charmantes plaquettes, petit in-8, tirées avec le plus grand soin par Hérissé d'Evreux, sur beau papier vélin teinté, et ornées de fleurons, culs-de-lampe et lettres ornées. Tirage à 290 exemplaires sur ce papier, numérotés de 61 à 350.

Il a été fait un tirage spécial pour les amateurs, à 10 exemplaires sur PAPIERS DE COULEUR, numérotés de 1 à 10, et à 50 exemplaires sur PAPIER WATHMAN, numérotés de 11 à 60.

I. — VADÉ. La Pipe cassée, poème épitragipoissardi-héroïcomique. Nouvelle édition enrichie de 4 jolies vignettes en taille-douce, d'après Eisen.

Papier teinté, le volume.	5 fr. »
Papier Wathman. —	8 »
Papier de couleur. —	12 »

II. — DISSERTATION sur les idées morales des Grecs et sur le danger de lire Platon, par M. Audé, bibliophile.

Papier teinté, le volume.	3 fr. »
Papier Wathman. —	5 »
Papier de couleur. —	8 »

III. — J.-J. RAPSAET. Les Droits du Seigneur. Recherches sur l'origine et la nature des Droits connus anciennement sous les noms de Droits des premières nuits, de Markette, d'Afforage, Marcheta, Maritagium et Bumède. Réimpression textuelle sur l'édition originale de Gand, 1817.

Papier teinté, le volume.	3 fr. »
Papier Wathman. —	5 »
Papier de couleur. —	8 »

IV. — I. DE BORN. La Monacologie, ou Histoire naturelle des Moines, traduite de l'original latin, par Broussonnet. Réimpression textuelle sur l'édition originale française de 1784, avec nombreuses figures dans le texte.

Papier teinté, le volume.	5 fr. »
Papier Wathman. —	8 »
Papier de couleur. —	12 »

V. — FANTAISIE SCATOLOGIQUE. Une Parodie curieuse de l'*Art poétique* de Boileau, tirée d'un Almanach de poche du XVIII^e siècle, réimprimée pour les Pantagruélistes, avec Avant-propos par Le Corvaisier junior.

Papier teinté, le volume.	2 fr. »
Papier Wathman. —	3 »
Papier de couleur. —	5 »

VI. — VIVANT-DENON. Point de lendemain, conte, orné d'une délicieuse vignette sur acier à mi-page et inédite.

Papier teinté, le volume.	3 fr. »
Papier Wathman. —	5 »
Papier de couleur. —	8 »

En préparation :

VII. — ÉLOGE DE LA SERINGUE, avec un projet pour la perfectionner. Réimpression textuelle sur l'édition originale de 1757, ornée d'une jolie vignette à mi-page.

Papier teinté, le volume.	3 fr. »
Papier Wathman. —	5 »
Papier de couleur. —	8 »



HISTOIRE
DE
MADELEINE BAVENT

Religieuse du Monastère St-Louis de Louviers

PAR

LE R. P. DESMARETS

*Réimpression textuelle sur l'édition rarissime de 1652
précédée*

D'UNE NOTICE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE

ET SUIVIE DE PLUSIEURS PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES

*Ornée d'un Frontispice et d'une Vue de l'ancien couvent de
Saint-Louis, gravés à l'eau-forte.*

*Rouen, J. Lemonnyer, 1878, un beau volume
in-8, de plus de 200 pages, papier de Hollande,
caractères elzévirien. Tirage à 150 exemplaires nu-
mérotes. (Quelques exempl. seulement). 20 fr. »*

*L'un des 25 exemplaires en grand papier vergé de
Hollande, tirés dans le format in-4, avec justification
spéciale, demi-reliure maroq. rouge du Levant, dos
à petits fers, coins, tête dor., non rog. 60 fr. »*

*— Un second exemplaire en grand papier, su-
perbe reliure d'amateur, avec attributs, riches orne-
ments sur plats et sur le dos, dentelle intérieure,
tr. dorée. (Bosquet.) 100 fr. »*

*Ces deux exemplaires sont les seuls qui nous
restent en grand papier.*

De tous les procès de possession et de sorcellerie, celui

des Religieuses de Saint-Louis de Louviers est à coup sûr l'un des plus intéressants et des plus curieux. S'il n'a pas eu, au point de vue historique, le même retentissement que celui de Loudun, il ne faut peut-être attribuer ce fait qu'à l'arrêt du Parlement de Rouen, qui, pour effacer jusqu'au souvenir de l'inique jugement qu'il avait rendu, ordonna, l'année suivante, la destruction de toutes les pièces se rapportant à cette scandaleuse affaire.

Parmi les documents intéressants qui furent ainsi rigoureusement détruits, il en est un surtout dont la rareté fait aujourd'hui le désespoir des amateurs de curiosités rétrospectives et qui résume à lui seul tous les autres. C'est la *Confession de Madeleine Bavent*, dont nous offrons aujourd'hui aux amateurs une réimpression textuelle.

Nous ne pouvons entrer ici dans de longs développements sur Madeleine Bavent. Il faudrait reproduire en entier la notice historique que nous lui consacrons dans notre réimpression. Ce que nous pouvons affirmer toutefois, c'est que sa *Confession* est un document précieux dans lequel on trouve les plus étranges révélations sur les faits scandaleux qui se passaient au couvent de Saint-Louis. Floquet, dans sa remarquable *Histoire du Parlement de Normandie* lui consacre un long chapitre d'où nous extrayons les lignes suivantes :

« ... Agréable au curé David, Madeleine Bavent n'avait
« pas moins su plaire à Mathurin Picard, qui, devenu
« directeur, et continuant toutes les infamies établies avant
« lui, fit de Madeleine sa complice privilégiée et l'instrument de ses criminels desseins sur le couvent tout entier.
« Il faut taire l'impur commerce qui s'était établi entre
« l'indigne prêtre et cette folle fille, qu'une violente affection
« hystérique livrait en proie à ce satyre; leurs familiarités
« coupables, qui, ne gardant aucune mesure, profanaient
« chaque jour les lieux saints, l'église, l'autel, l'eucharistie,
« la pénitence, et qui, aussi téméraires, aussi imprudentes

« qu'elles étaient infâmes, ne purent pas toujours échapper
« aux regards... »

On comprend par ces quelques réflexions de M. Floquet, que nous ayons tenu à ce que notre publication, par son prix et par son tirage, ne pût s'adresser qu'à une catégorie choisie d'érudits et de bibliophiles. Nous l'avons fait précéder d'une *Notice historique*, aussi complète que possible, et d'une *Bibliographie raisonnée* de tous les ouvrages qui s'y rattachent. Elle servira de guide aux amateurs pour compléter le dossier de ce procès de sorcellerie, commencé à Louviers, et qui eut son dénouement sur le bûcher de la place du Vieux-Marché de Rouen.

Parmi les documents assez nombreux qui furent publiés, à l'occasion de ce célèbre procès, trois seulement méritaient les honneurs d'une réimpression. Nous les avons reproduits textuellement sur les éditions originales, à la suite de la *Confession de Madeleine Bavent*, et pour que rien ne manquât à notre livre, nous l'avons orné de deux eaux-fortes représentant *Un Exorcisme au Couvent de Saint-Louis de Louviers*, et la *Vue de l'ancienne Église du Couvent*.





LES VIES
DES
DAMES GALANTES

Tirées

DES MÉMOIRES DE MESSIRE DE BOURDEILLE
SEIGNEUR DE BRANTOME

3 volumes in-16, imprimés avec grand luxe sur papier de Hollande, fleurons, vignettes et culs-de-lampe et ornés de 11 charmantes gravures dessinées à l'eau-forte par Champollion, d'après les dessins de Pille. Tirage à petit nombre. 30 fr.

Il a été tiré en plus pour les amateurs :

1^o Dans le format in-16 :

25 exemplaires sur papier Wathman.	60 fr.
25 — — de Chine.	60 fr.

2^o Dans le grand format :

160 exemplaires sur papier de Hollande de Van Gelder.	50 fr.
20 exemplaires sur papier de Chine.	100 fr.
20 — — Wathman, dont	
10 avec les gravures en premier état.	115 fr.

Toutes les gravures des exemplaires de choix sont AVANT
LA LETTRE.

(Ci-contre un spécimen des gravures.)





LIVRES D'AMATEUR

A PETIT NOMBRE D'EXEMPLAIRES

EN VENTE A NOTRE LIBRAIRIE

LA FONTAINE. Contes et nouvelles en vers, édition dite des *Fermiers-généraux*. Portrait d'après Rigault, gravé par Ficquet; figures d'Eisen, vignettes et culs-de-lampe. Paris, Barraud, 1874, 2 vol. in-8 brochés, en carton. Exemplaire sur PAPIER DE CHINE, numéroté. 150 fr. »

— LE MÊME OUVRAGE, superbe exemplaire sur PAPIER WATHMAN, broché, en carton, numéroté; figures sur Chine, montées sur Wathman. 200 fr. »

Les suites de gravures en sanguine sur Chine volant et sur Chine, monté sur Wathman, que nous avons précédemment annoncées, sont ÉPUISÉES.

MÉMOIRES SECRETS sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV, par Duclos. Nouvelle édition augmentée d'une Notice sur la vie et les ouvrages de Duclos, de notes et d'un index, par E. Campardon. Paris, J. Gay, 1864, 2 beaux vol. in-8, papier vergé de Hollande, tirage à 195 exemplaires numérotés. EXEMPLAIRES EN GRAND PAPIER. 10 fr. »

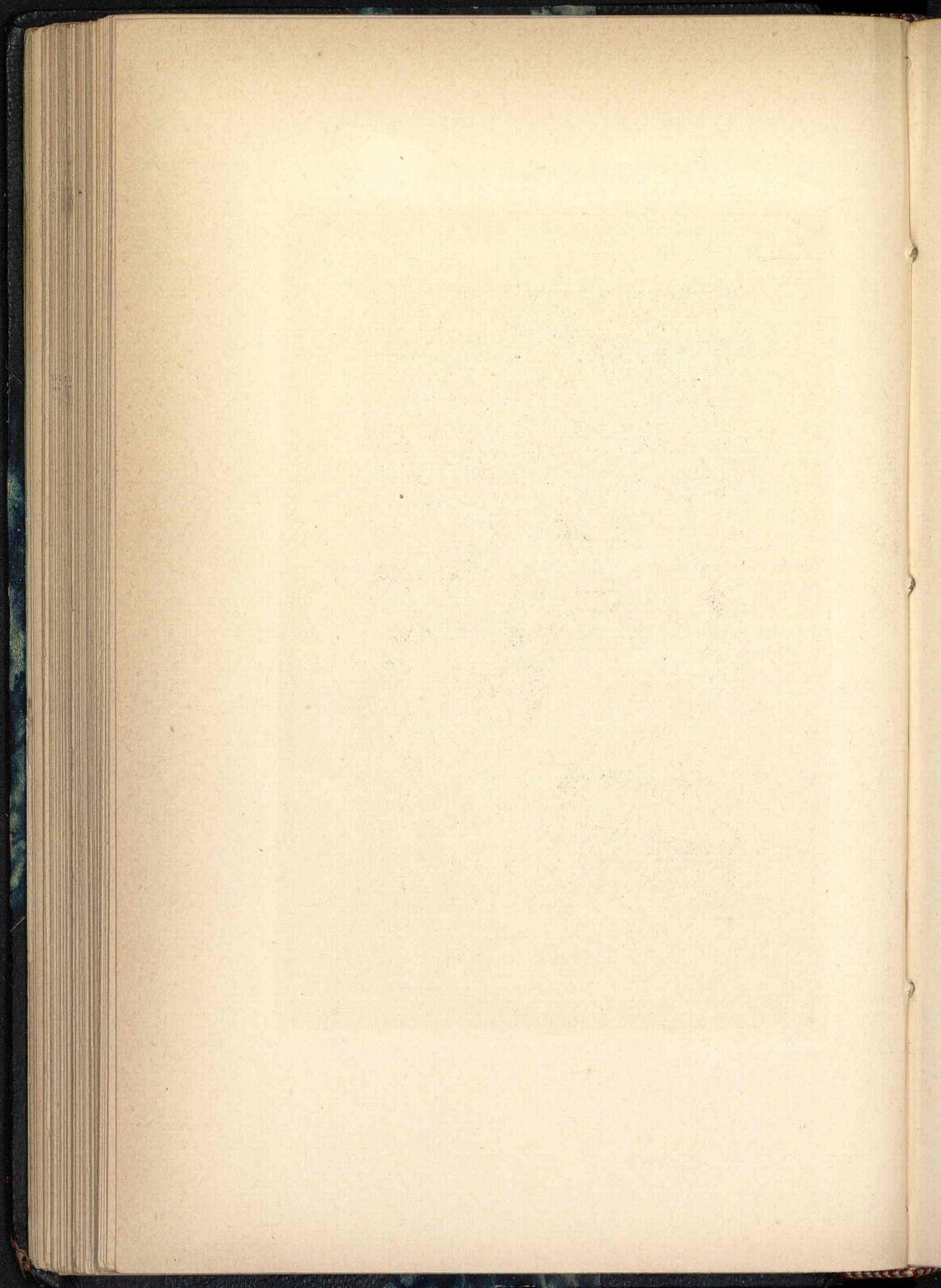
LE CHANSONNIER HUGUENOT du xvi^e siècle. Paris, Tross, 1871, 2 vol. in-16, br., imprimés avec le



F. Champollion sc.

Arnaud & Labat éd

Imp. A. Salmon



plus grand soin sur papier vergé de Hollande.
EXEMPLAIRES EN GRAND PAPIER. 15 fr. »

A. DINAUX. Les Sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires; leur histoire et leurs travaux. Ouvrage revu et classé par M. Gustave Brunet, avec un beau portrait de l'auteur à l'eau-forte, dessiné et gravé par Staal. *Paris*, 1867, 2 beaux vol. in-8. 12 fr. »

VECCELLIO. Costumes anciens et modernes, contenant 513 figures, dessinés fidèlement d'après l'original, par Gérard Séguin, gravés par Huyot, et accompagnés en regard, du texte italien et de la traduction française. *Paris, Ambr. Firmin Didot*, 2 beaux vol. in-8, br., couverture illustrée. 20 fr. »

AMBR. FIRMIN DIDOT. Essai typographique et bibliographique sur l'Histoire de la gravure sur bois, pour faire suite aux *Costumes anciens et modernes* de Vecellio. *Paris*, 1863, vol. in-8, br., couverture illustrée. 5 fr. »

CONTES GRIVOIS en vers par un Épicurien, dédié à tous ceux qui aiment à rire. *Paris*, 1869, 1 vol. in-8, de 144 pages, br. 5 fr. »
Curiosité bibliographique.

L'ABBÉ BOILEAU. De l'Abus des nuditez de Gorge. *Gand*, 1857, 1 vol. in-12, br. 5 fr. »

DISCOURS SUR LA NUDITÉ DES MAMELLES DES FEMMES, par un Révérend Père capucin. Publié pour la première fois, d'après un manuscrit du xviii^e siècle, avec une préface et une bibliographie. *Gand*, 1856, 1 vol. in-8, vignette sur le titre. 5 fr. »

J. LEMONNYER. Les journaux de Paris pendant la

- Commune. Revue bibliographique complète de la presse parisienne, du 19 mars au 27 mai 1871, avec l'indication détaillée des titres, sous-titres, devises, formats, prix et transformations de chaque journal; les noms de ses rédacteurs gérants et imprimeurs; le nombre de numéros parus; les éditions doubles, les numéros rares, les réimpressions et le moyen de les reconnaître, etc., etc. *Paris*, 1871, 1 joli vol. gr. in-18. 5 fr. »
- JOURNAL DES INSPECTEURS de M. de Sartines. Documents inédits sur le règne de Louis XV. *Bruxelles et Paris*, 1863, 1 vol. in-12. 5 fr. »
- LÉGENDES FLAMANDES, par Ch. de Coster. Les Frères de la Trogne. — Blanche, Claire et Candide. — Le sire Halewyn. — Smetse Smee, le forgeron gantois. — Edition de luxe, couverture illustrée, ornée de huit belles eaux-fortes, par Dillens, Félicien Rops, etc. 1 vol. in-8, de 240 pages. *Rare.* 10 fr. »
- MADAME LA COMTESSE DE MAURE, sa vie et sa correspondance, suivies des maximes de M^{me} de Sablé, et d'une étude sur la vie de M^{lle} de Vandy, par Ed. Barthélémy. *Paris, Gay*, 1863, 1 beau vol. in-12. EXEMPLAIRES EN GRAND PAPIER, numérotés, tirés à 80 exemplaires sur ce papier. 5 fr. »
- ŒUVRES POÉTIQUES de Jean Bastier de la Péruse, angoumoisin, 1529-1554. Nouvelle édition publiée par C. Gellibert des Séguins. 1 beau vol. in-8, papier vergé, tiré à 200 exemplaires, dont 100 seulement ont été mis dans le commerce. 10 fr. »



GRAVURES

PORTRAITS — EAUX-FORTES — FRONTISPICES

SUITES DE GRAVURES

PORTRAITS

Première série. — Portraits en taille-douce des collections Gay et Leclère, pouvant illustrer les formats in-12 et in-8.

BUFFON. — COLLÉ, le chansonnier (emblèmes galants).
— LA FONTAINE. — CLÉMENT MAROT. — MARGUERITE DE NAVARRE. — MAYNARD. — RABELAIS. — VILLON. — VOLTAIRE.

Epreuves sur papier vergé.	1 fr. »
— sur Chine volant, noires.	1 fr. 25
— en couleur, bleu, bistre ou rouge.	1 fr. 50
Les quatre états, pris ensemble.	4 fr. »

Deuxième série. — Portraits à l'eau-forte des ÉDITIONS LEMERRE, sur Chine volant, de format in-8, pouvant illustrer l'in-12 et l'in-18.

AMYOT. — ASSELINEAU. — THÉOD. DE BANVILLE. — BARBEY D'AUREVILLY. — BAUDELAIRE (4 portraits). — BEAUMARCHAIS. — REMI BELLEAU. — BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. — BOILEAU. — BRIZEUX. — CHATEAUBRIAND. — ANDRÉ CHÉNIER. — COPPÉE. — COURRIER. — DAURAT. — DETRÉ. — JOACHIM DU BELLAY. — DUMAS PÈRE. — THÉOPH. GAUTIER. — GLATIGNY (2 portraits). — EDM. DE GONCOURT. — J. DE GONCOURT. — LÉON GOZLAN. — VICTOR HUGO (5 portraits). — JODELLE. — LABRUYÈRE. — LA FONTAINE (2 portraits). — LAROCHEFOUCAULD. — LÉCONTE DE LISLE. — JEAN

LEHOX. — A. LEMOYNE. — LE SAGE. — XAV. DE MAISTRE.
— MOLIERE. — ALF. DE MUSSET (5 portraits). — PASCAL.
— PONTUS DE THIARD. — L'ABBÉ PRÉVOST. — RABELAIS. —
RACINE (2 portraits). — H. REGNAULT. — REGNIER. —
SAINTE-BEUVE. — SHAKESPEARE. — SOULARY. — SULLY-
PRUDHOMME. — VOLTAIRE.

Chaque portrait, au choix.

1 fr. 50.

Troisième série. — Portraits d'acteurs, d'artistes et d'hommes de lettres contemporains, dessinés et gravés à l'eau-forte par Guillaumot fils. Épreuves sur Chine volant, avant lettre, format in-8, pouvant illustrer l'in-12 et l'in-18.

EDM. ABOUT. — EM. AUGIER. — BERLIOZ. — BERTHELIER.
— BONNAT, peintre. — BRESSANT. — CHAMPFLEURY. — CHA-
TRIAN. — J. CLARETIE. — F. COPPÉE. — COQUELIN AINÉ. —
COROT. — M^{lle} CROIZETTE. — FÉLIC. DAVID. — VIRG. DÉ-
JAZET. — DIAZ. — DUMAS FILS. — ERCKMANN. — M^{lle} FAR-
GUEIL. — FAURE. — FEBVRE. — OCT. FEUILLET. — CH. GAR-
NIER. — THÉOPH. GAUTIER. — GÉROME. — ARS. HOUSSAYE.
— VICTOR HUGO. — ALPH. KARR. — FRÉD. LEMAITRE. —
MICHELET. — H. MONNIER. — MONSELET. — H. MURGER. —
J. NORIAC. — G. SAND. — SANDEAU. — SARDOU. — JULES
VERNE. — ZOLA.

Chaque portrait, au choix.

1 fr. »

Quatrième série. — Portraits divers à l'eau-forte, des collections Poulet-Malassis, Barraud et Pincebourde, généralement de format in-12, ou petit in-8.

BALZAC. — BANVILLE. — ARM. BÉJART. — BÉRANGER. —
BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (petit médaillon). — CHAMP-
FLEURY. — DELVAU. — TH. GAUTIER. — GRÉCOURT. —
JANIN.

Chaque portrait, épreuves sur vergé, en noir. 1 fr. 25

— noir, bistre ou rouge, épreuves sur
Chine. 1 fr. 50

EAUX-FORTES ET FRONTISPICES

POUR LES ÉDITIONS DE POULET-MALASSIS

- BALZAC. CONTES BRUNS. — Vignette-frontispice, par Garnier, fac-simile de celle de T. Johannot, pour l'édition originale, sur Chine volant. 1 fr. »
- BANVILLE. POÉSIES. — Frontispice à l'eau-forte, papier vergé. 1 fr. 25
- BERANGER. GAÏETÉS. — Frontispice de Rops. (Très rare).
Epreuves noires sur Chine volant. 2 fr. 50
— bleues, bistres ou sanguines. 3 fr. »
- BOREL (PÉTRUS). CHAMPAVERT. — Vignette gravée en fac-simile par Garnier, d'après celle de Gigoux pour l'édition originale. Epreuves sur vergé ou Chine volant. 1 fr. »
- CHAMPFLEURY. AVENTURES DE M^{lle} MARIETTE. — Suite de 4 eaux-fortes de Morin, sur papier vergé. 3 fr. »
- LES SOUFFRANCES DU PROFESSEUR DELTEIL. — Suite de 4 eaux-fortes, papier vergé. 3 fr. »
- MONSIEUR DE BOISDHYVER. — Suite de 4 eaux-fortes, dessinées et gravées par A. Gaultier, papier vergé. 3 fr. »
- SOUVENIRS DES FUNAMBULES. — Suite de 4 eaux-fortes, par A. Legros, papier vergé. 3 fr. »
- LA SUCCESSION LECAMUS. — Frontispice de Bonvin.
Epreuves sur vergé noir. 1 fr. »
— Chine volant. 1 fr. 25
- CHENEVIÈRES (MARQUIS DE). CONTES DE JEAN DE FALAISE.
— Frontisp. de J. Buisson. Epreuve sur pap. vélin. 1 fr. »

- DELVAU (ALFRED). LES DESSOUS DE PARIS. — Superbe frontispice à l'eau-forte, de Flameng.
- | | |
|------------------------------------|----------|
| Epreuves sur papier vergé en noir. | 1 fr. 25 |
| — Chine volant, noires. | 1 fr. 50 |
| — — bistres ou rouges. | 2 fr. » |
- FRANÇOISE. — Frontisp. de Thérond, pap. vergé. 1 fr. »
- LE FUMIER D'ENNIUS. — Frontisp. sur pap. vergé. 1 fr. »
- LE GRAND ET LE PETIT TROTTOIR. — Superbe frontispice à l'eau-forte, de Félicien Rops.
- | | |
|------------------------------------|----------|
| Epreuves sur papier vergé, noires. | 1 fr. 25 |
| — Chine volant, noires. | 1 fr. 50 |
| — — bistres ou sanguines. | 2 fr. » |
- MÉMOIRES D'UNE HONNÊTE FILLE. — Portrait-frontispice de Carey, supprimé sous l'Empire. (Très rare).
- | | |
|----------------------------|----------|
| Epreuves sur papier vergé. | 1 fr. 50 |
| — Chine volant. | 2 fr. » |
- MÊME OUVRAGE. — Portrait-frontispice, dessiné et gravé par Staal.
- | | |
|----------------------------|----------|
| Epreuves sur papier vergé. | 1 fr. » |
| — Chine volant. | 1 fr. 25 |
- DURANTY. LES MALHEURS D'HENRIETTE GÉRARD. — Suite de 4 eaux-fortes, de Legros. Epreuves sur pap. vergé. 3 fr. »
- DUSOLLIER. PROPOS LITTÉRAIRES ET PITTORESQUES. Frontispice de Benassit.
- | | |
|----------------------------|----------|
| Epreuves sur papier vergé. | 1 fr. » |
| — Chine volant. | 1 fr. 25 |
- FREYDIER. Figures pour *Le Plaidoyer de Freydiér*, représentant les Cadenas et Ceintures de chasteté.
- | | |
|--|----------|
| Epreuves sur vergé noir. | 1 fr. 50 |
| — Chine volant, noires, bistres et rouges (3 états). | 3 fr. » |
- LE CONTE DE LISLE. POÉSIES. — Superbe frontispice dessiné et gravé par L. Duveau. (Très rare).
- | | |
|----------------------------|----------|
| Epreuves sur papier vergé. | 2 fr. » |
| — Chine volant. | 2 fr. 50 |

- MONNIER (H.). BAS-FONDS DE LA SOCIÉTÉ. — Frontispice à l'eau-forte de Rops, gr. in-8, Chine vol. (Très rare). 5 fr. »
- MONSELET. LES CRÉANCIERS. — Frontispice de Benassit.
 Epreuves sur papier vergé, noires. 1 fr. »
 — Chine volant, en sanguine. 1 fr. 50
- LES TRÉTEAUX. — Joli frontispice de Braquemond.
 Epreuves sur papier vergé, noires. 1 fr. 50
 — Chine volant. 2 fr. »
- TABARIN. — ŒUVRES. — Frontispice pour l'édition de la *Bibliothèque Gauloise*. 1 fr. »

SUITES DE GRAVURES

- BALZAC. LA PEAU DE CHAGRIN. — Suite complète des 77 charmantes vignettes qui ornent ce volume. Tirage à part, sur Chine volant, in-8. (Très rare). 30 fr. »
- BOCCACE. CONTES. Suite complète des 32 gravures sur bois, d'après Baron, Nanteuil, Johannot, etc., gr. in-8.
 Epreuves sur Chine. 10 fr. »
- BOISARD. FABLES. Suite de 9 figures de Monnet, gravées par Saint-Aubin, Schmitz, etc., in-8. Ancien tirage. (Quelques légères mouillures). 6 fr. »
- CONTEURS. CONTES DE LAFONTAINE, VOLTAIRE, VERGIER, GRÉCOURT, etc. — Suite complète des 140 charmantes vignettes de Duplessis-Bertaux, Desenne, etc., tirées à part, gr. in-8.
 Epreuves sur Chine volant, bistres, bleues ou sanguines, tirage Barraud. 40 fr. »
- FÉNELON. TÉLÉMAQUE. — Suite complète des 24 figures in-8 de Marillier. Bon tirage moderne. 15 fr. »
- Id. — Suite des 24 charmantes figures de Lefebvre. In-18, vélin, ancien tirage. (Rare.) 10 fr. »
- FLORIAN. ŒUVRES COMPLÈTES, édition Renouard. — Suite

- complète de 80 gravures in-12, d'après Moreau et Desenne.
Epreuves sur CHINE, AVANT LA LETTRE. (Très rare). 40 fr. »
- FOND DU SAC (LE). Suite complète de 15 charmantes vignettes tirées à part, pouvant illustrer les formats petit in-12 et in-18.
- | | |
|------------------------------------|----------|
| Epreuves noires, papier vergé. | 10 fr. » |
| — — Chine volant. | 12 fr. » |
| — bistr., ou sanguines, Chine vol. | 15 fr. » |
- GRÉCOURT. Suite de 14 vignettes de Duplessis-Bertaux, dont un petit portr.-médaillon, pouvant illustrer les formats in-12 et in-18.
- | | |
|--|---------|
| Epreuves noires sur pap. vergé. | 5 fr. » |
| — — sur Chine volant. | 6 fr. » |
| — bistres ou sanguines, sur Chine vol. | 8 fr. » |
- HUGO (VICTOR). LES CHATIMENTS. — Suite complète de 10 eaux-fortes de H. Guérard. Tirage in-8, sur papier de Hollande. (Rare). 10 fr. »
- NAPOLÉON LE PETIT. — Suite complète de 10 eaux-fortes de H. Guérard. Tirage in-8, sur papier de Hollande. (Rare). 10 fr. »
- LAFONTAINE. AMOURS DE PSYCHÉ. — Suite complète de 1 portr. d'après Rigaud, et 8 grav. de Moreau gravés par Delvaux. In-18, à toutes marges. 15 fr. »
- CONTES. — Suite complète des 95 charmantes vignettes de Duplessis-Bertaux, Desenne, etc., tirées à part sur Chine volant.
- | | |
|-----------------------------------|----------|
| Epreuves en noir, tirage Barraud. | 30 fr. » |
|-----------------------------------|----------|
- FABLES. — Suite complète de 1 portr., d'après Rigault, et 12 gravures de Moreau.
- | | |
|--|----------|
| Tirage moderne, sur Chine volant, in-18. | 10 fr. » |
|--|----------|
- Id. — Suite complète des 12 jolies gravures de Percier.
- | | |
|---------------------------|----------|
| Tirage moderne, gr. in-8. | 10 fr. » |
|---------------------------|----------|
- LONGUS. DAPHNIS ET CHLOÉ, Ed. Leclère. Charmante suite se composant de :
- 1 frontispice, avec le portrait d'Amyot en médaillon;
 - 4 grandes gravures d'après Prudhon;

- 10 vignettes et culs-de-lampe d'Eisen;
 8 vignettes et culs-de-lampe gravés par Fokke pour
 l'édition du Régent, d'après Cochin et Eisen.
 Ensemble 23 jolies gravures, pouvant illustrer les édit.
 in-12 et in-8.
- | | |
|---------------------------------------|----------|
| Epreuves noires, papier vergé. | 12 fr. » |
| — — Chine volant. | 15 fr. » |
| — bistres ou sanguines, chine volant. | 20 fr. » |
- MONTESQUIEU. ARSACE ET ISMÉNIE.** — 2 charmantes
 figures de Le Barbier, pour l'in-12 et l'in-18. Ancien
 tirage. 2 fr. »
- ROUSSEAU. ŒUVRES.** — Suite complète de 42 gravures
 d'après Devéria, pour l'édition Dalibon. Superbes épreu-
 ves sur Chine monté, gr. in-8, AVANT LA LETTRE. (Très
 rare). 40 fr. »
- **NOUVELLE HÉLOÏSE.** — Suite de 34 gravures sur bois, par
 Johannot, Baron, Cam. Rogier, etc., tirées à part sur
 Chine volant, gr. in-8. 12 fr. »
- **EMILE.** — Charmante suite d'après Cochin et Moreau,
 pour illustrer les éditions in-12 et in-18. Ensemble 10 fi-
 gures, dont un frontispice. 6 fr. »
- SWIFT. LES VOYAGES DE GULLIVER.** — Suite complète de
 10 figures in-18 de Lefebvre, texte anglais, à toutes
 marges. 6 fr. »
- VADÉ. LA PIPE CASSÉE, édit. Leclère.** — Suite complète des
 charmantes vignettes d'Eisen, tirées à part sur Chine vol.
 Epreuves en noir. 5 fr. »
 Epreuves en sanguine. 6 fr. »
- VOLTAIRE. LA HENRIADE.** — Suite complète de Leprince,
 10 grav. in-12.
 Epreuves sur Chine, avec lettre. 3 fr. »
 — — — avant la lettre. 5 fr. »
- **LA PUCELLE.** — Jolie suite complète de 24 fig. de Duples-
 sis-Bertaux, dont 2 portr. et un frontispice, pour illus-
 trer les formats in-12 et in-18.

-
- Epreuves noires, bleues ou sanguines, sur papier
vergé ou teinté, la collection au choix. 12 fr. »
Epreuves noires, bleues ou sanguines, sur chine volant,
la collection au choix. 15 fr. »
— Charmant frontispice, genre XVIII^e siècle, pouvant illus-
trer les éditions in-12 et in-8 de *La Pucelle*.
Epreuves en noir, papier vélin. 1 fr. »
-

*Nous publions un catalogue trimestriel de livres an-
ciens, rares ou curieux, à prix marqués. Nous l'adresserons
régulièrement aux amateurs qui voudront bien nous en
faire la demande.*



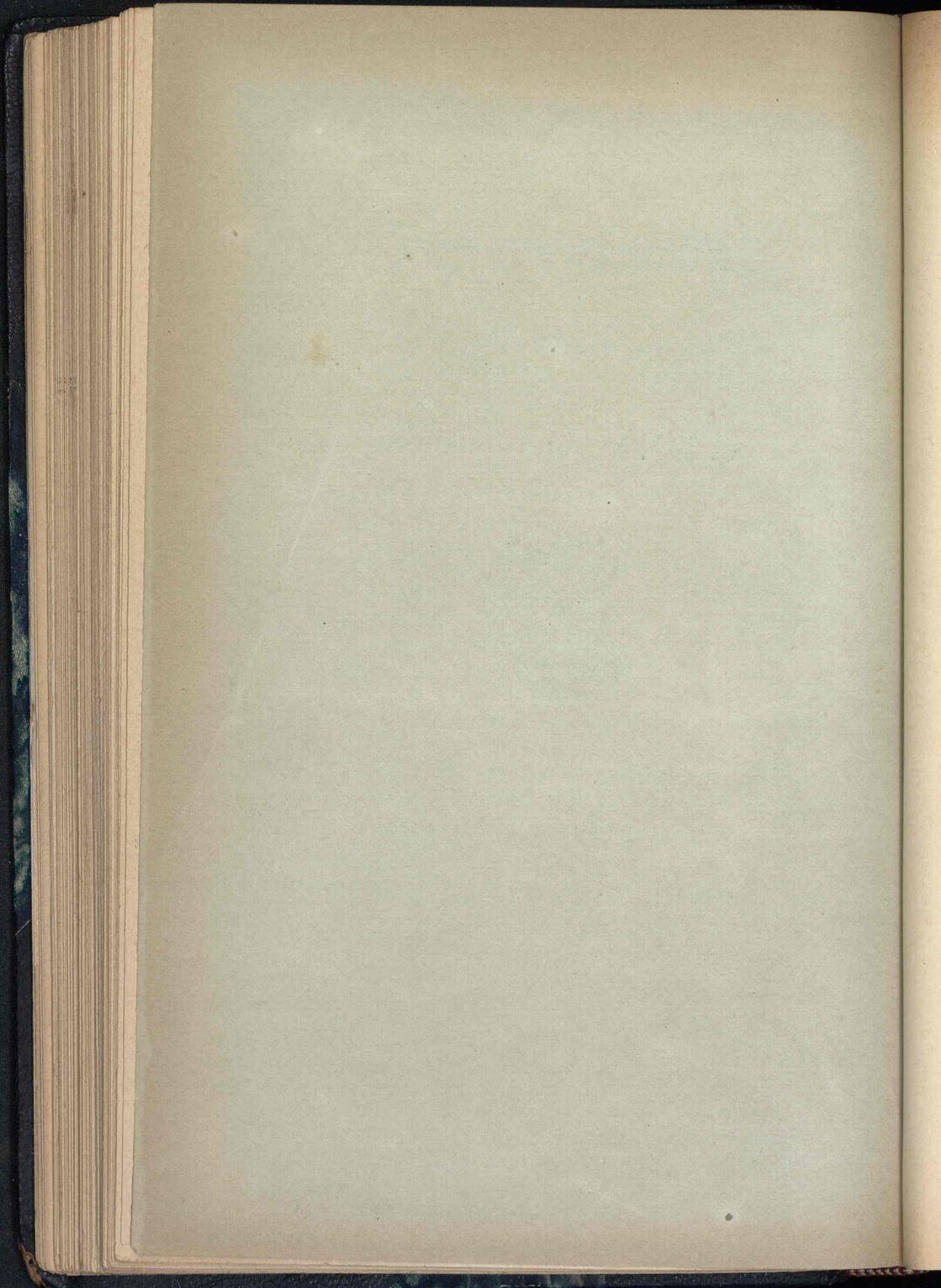
Curiosités bibliographiques

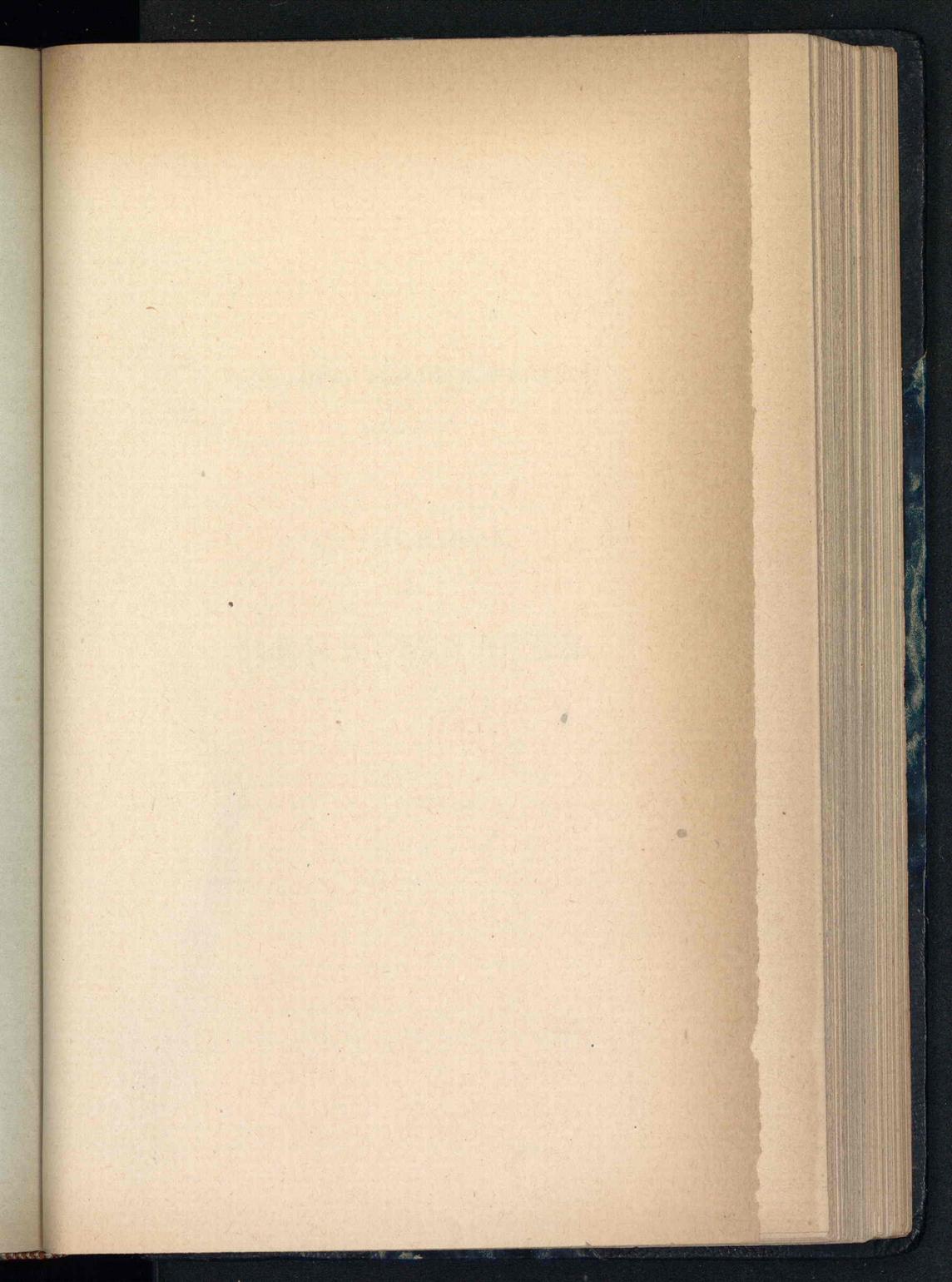
CATÉCHISME
DES
GENS MARIÉS

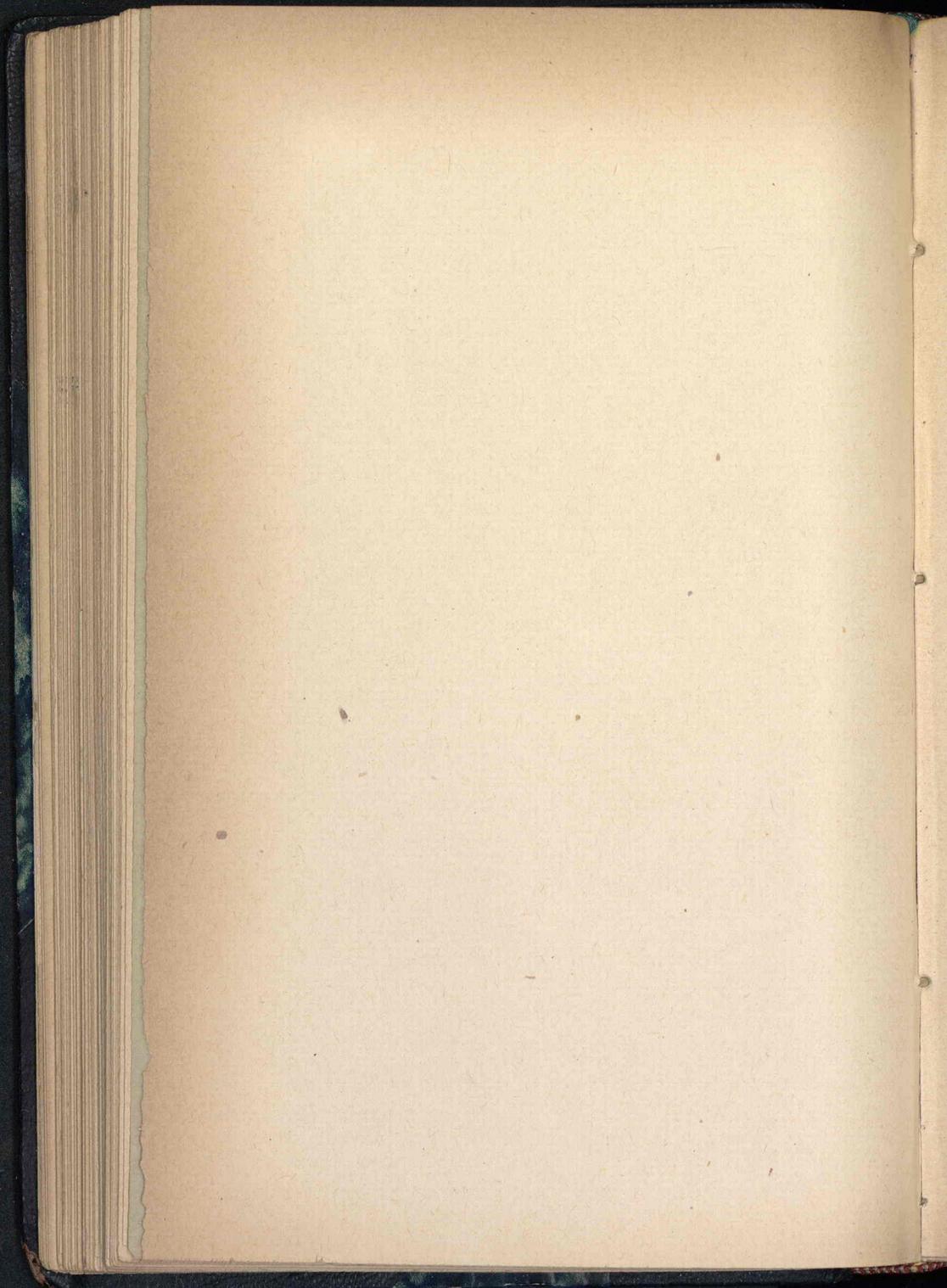


A ROUEN
CHEZ J. LEMONNIER, LIBRAIRE

1880







CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES

CATÉCHISME

DES

GENS MARIÉS

JUSTIFICATION DU TIRAGE

		<i>Numéros.</i>
10	exemplaires sur papier de couleur . . .	1 à 10
50	— sur papier whatman . . .	11 à 60
340	— sur beau papier vélin teinté.	61 à 400

N^o 270

LE P. FÉLINE

CATÉCHISME

DES

GENS MARIÉS

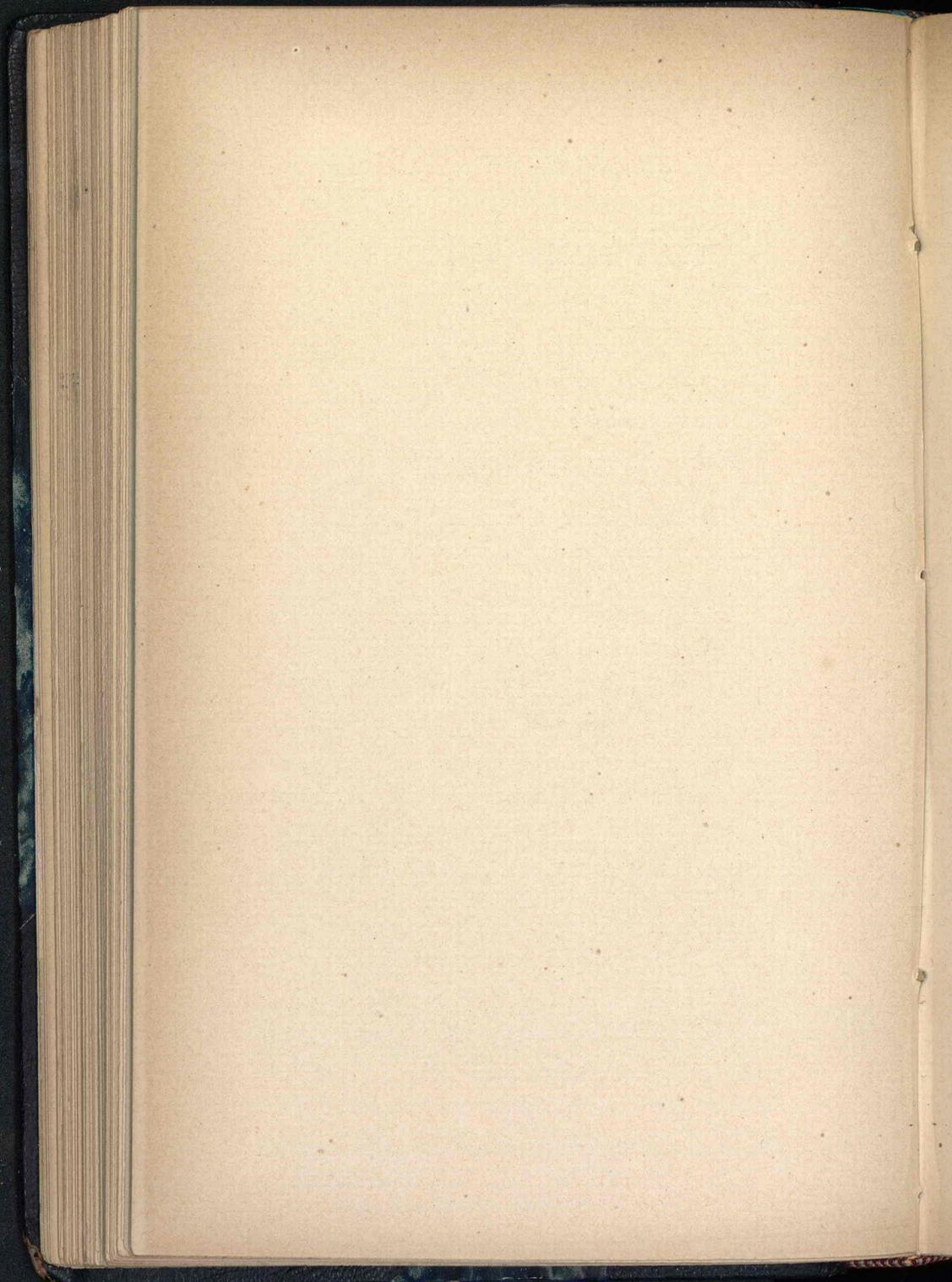
RÉIMPRESSION TEXTUELLE
SUR L'ÉDITION ORIGINALE

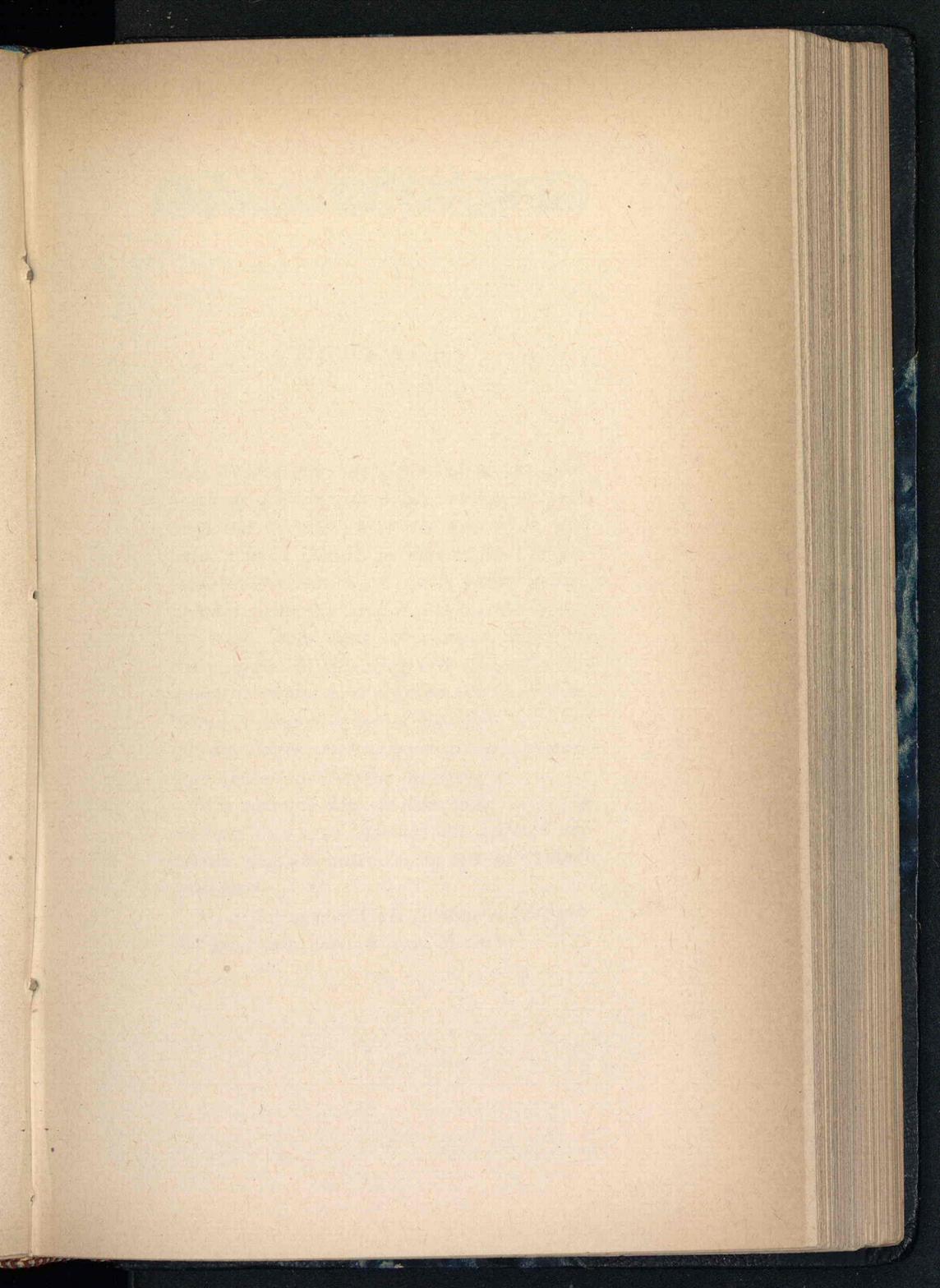


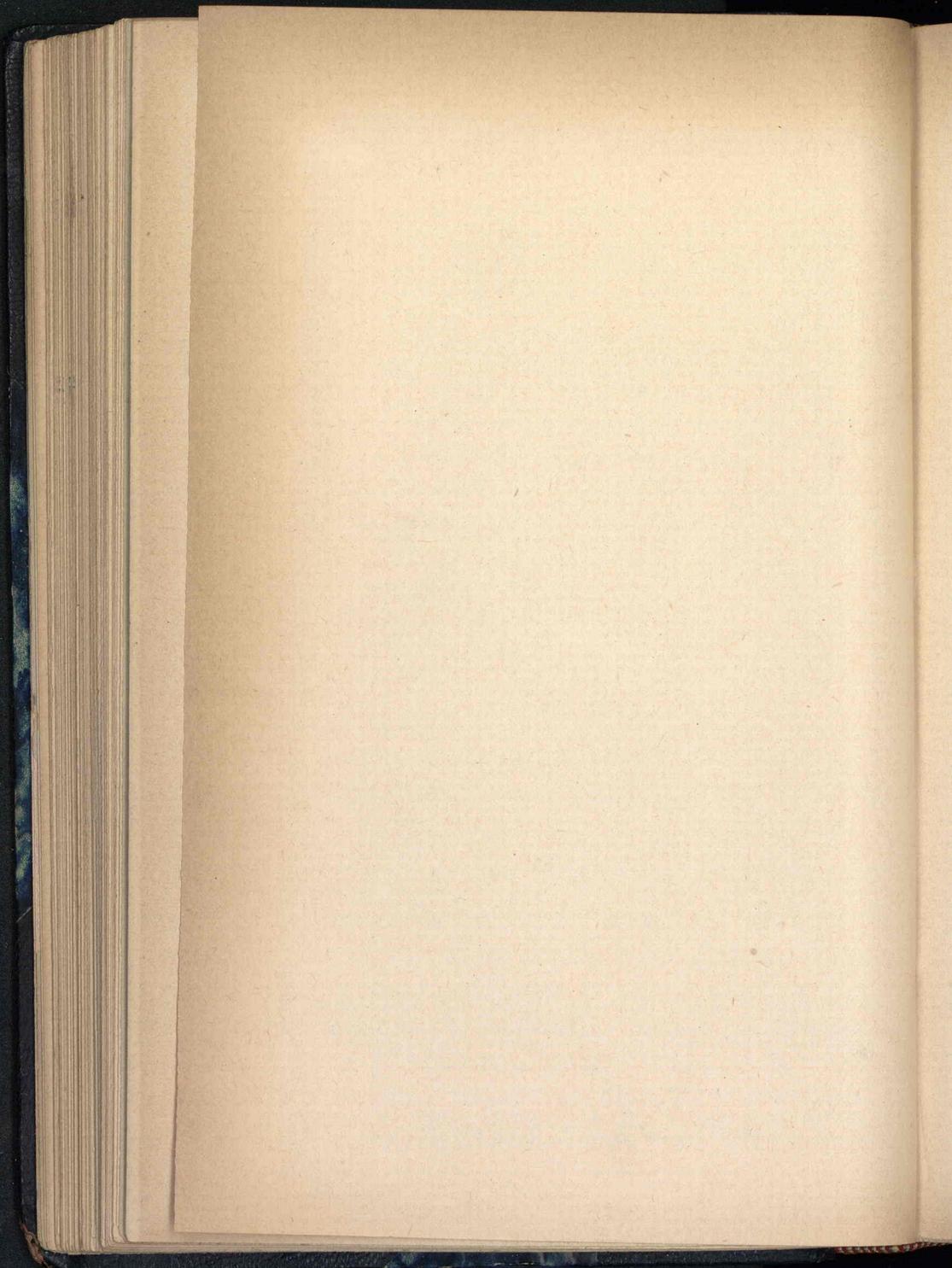
ROUEN

CHEZ J. LEMONNIER, LIBRAIRE
Passage Saint-Herbland

—
1880









PRÉFACE

LE Catéchisme des Gens mariés ne peut manquer d'être critiqué. Son auteur ne peut se flatter d'éviter bien des reproches. En vain, pour se justifier, prétexteroit-il la pureté de ses intentions. En vain voudroit-il se prévaloir du zèle avec lequel il travaille au salut des âmes dans les villes et dans les campagnes. En vain allégueroit-il que l'enseignement public qu'il a donné sur le sixième Commandement et sur le Mariage, n'a reçu que des éloges ; rien ne pourroit lui épargner les imputations les plus injurieuses.

Il se contente donc de demander : 1°. si la critique d'un petit Ouvrage est toujours une preuve que son auteur a eu tort de l'entreprendre ?

2°. Si la censure d'une Brochure, faite par des gens sans aveu, a force de loi ?

Il en appelle au tribunal des personnes instruites, expérimentées, zélées pour la gloire de Dieu, le salut des ames et le bien de la société. Il en espère le jugement le plus favorable : et comment ne pas applaudir à une Instruction qui a pour but d'arrêter le cours d'une infinité de désordres également préjudiciables à la Religion et à l'État? Elle paroîtra bien courte : c'est qu'on a voulu la rendre par-là plus utile, et que d'ailleurs on se lasse bientôt d'écrire sur ces sortes de matières.





CATÉCHISME
DES
GENS MARIÉS

LEÇON PREMIÈRE

Du Mariage

D. — Qu'est-ce que le Mariage ?

R. — C'est un grand Sacrement, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et établi dans son Église pour la consommation des Élus.

D. — Pourquoi dites-vous que le Mariage est un grand Sacrement ?

R. — Je le dis d'après l'Apôtre Saint Paul, qui nous fait entendre que l'union de l'homme et de la femme représente l'union de Jésus-Christ avec son Église.

D. — Que s'est proposé l'Apôtre, en nous donnant cette idée du Mariage, élevé à la dignité de Sacrement ?

R. — Il a prétendu en inspirer beaucoup de respect à tous les Fidèles, et particulièrement aux personnes qui y sont engagées.

D. — Quelle est la manière de témoigner ce respect ?

R. — Les époux doivent, 1^o. conserver avec honneur le vase de leurs corps ; 2^o. ils doivent éviter avec un soin particulier tout ce qui pourrait souiller le lit nuptial ; 3^o. ils doivent parler, avec beaucoup de retenue et de modestie, de tout ce qui regarde leur état.

D. — Quel est le premier devoir des personnes nouvellement mariées ?

R. — C'est de s'instruire (si elles ne le sont pas encore) des fins propres et particulières de l'état qu'elles ont embrassé.



LEÇON II

Des principales Fins de l'état du Mariage

D. — Quelles sont les principales fins de l'état du Mariage ?

R. — La première, est de donner des citoyens à l'État, des enfans à l'Église, des habitans au Ciel.

La seconde, est de procurer un remède à la concupiscence des conjoints.

La troisième, est de fournir des secours mutuels et réciproques, que chacun des époux ne pourroit se flatter de trouver en demeurant dans le célibat.

D. — Suffit-il de savoir par mémoire ces différentes fins de l'état du Mariage ?

R. — Non, il faut remplir exactement les devoirs qui y sont relatifs.

D. — Expliquez-nous ces devoirs.

R. — Le premier, et le plus important, c'est la génération des enfans.

D. — Que doivent faire les époux pour le remplir chrétiennement?

R. — 1°. Ils doivent se souvenir des droits réciproques qu'ils se sont donnés l'un à l'autre en se mariant : c'est-à-dire, que la femme a mis son corps dans la puissance du mari, et le mari le sien dans la puissance de sa femme, selon que l'Apôtre s'en explique.

2°. Il faut qu'ils se rendent mutuellement le devoir conjugal, à la première requi-sition qui en est faite de part ou d'autre, soit de vive voix, soit par des signes qui expriment suffisamment les desirs et le besoin, tels que peuvent être les recherches accompagnées de caresses de la part des femmes, auxquelles la pudeur et la modestie, qui leur sont plus naturelles, ne permettent guères de s'exprimer autrement, et qui, sans ce moyen, se trouveroient privées du remède à leur concupis-sence, et exposées au péril de l'incon-tinence.

3°. Il faut que, dans l'action même du Ma-riage, les conjoints soient animés du désir d'engendrer; qu'ils fassent ce qui dépend d'eux pour y réussir; qu'ils surmontent, au-tant qu'il leur est possible, les difficultés qui

peuvent se rencontrer; qu'ils supportent patiemment les peines et les douleurs qu'ils peuvent alors éprouver; qu'ils se rappellent que ces tribulations de la chair leur sont annoncées par l'Apôtre.

4°. Il faut enfin qu'ils évitent tout ce qui pourroit les empêcher de parvenir à cette première fin de l'état du Mariage.





LEÇON III

Des obstacles à la Génération

D. — Quels sont les obstacles les plus communs que les personnes mariées peuvent apporter à la génération des enfans ?

R. — Ils sont en assez grand nombre. En voici quelques-uns de ceux auxquels on fait moins d'attention.

Le premier, est le commerce charnel trop souvent réitéré; c'est le cas dans lequel tombent plus ordinairement les jeunes personnes nouvellement mariées. C'est par-là que, sans le sçavoir, et quelquefois sans le vouloir, elles reculent de plusieurs semaines, de plusieurs mois, et même de plusieurs années, la première grossesse.

Le second, qui est beaucoup plus coupable, c'est lorsque le mari se permet, sans nécessité, d'introduire ses doigts dans le corps de son épouse, ce qui ne peut guères manquer de la faire tomber en pollution, et de

lui faire répandre sa semence avant que l'action du Mariage s'accomplisse, qui devient ainsi inutile.

Le troisième, est l'usage immodéré des liqueurs, surtout spiritueuses, du café, etc. Le changement de la posture indiquée par la nature, peut aussi quelquefois empêcher la consommation de l'acte conjugal, et l'effet qu'il doit naturellement produire.

D. — Sont-celà les seuls obstacles que les époux puissent mettre à la génération ?

R. — Non, il en est encore de bien plus criminels, parce qu'ils sont et plus volontaires, et plus formels, et plus contraires à la voix de la nature et à la première fin du Mariage.

D. — Faites-nous-les connoître.

R. — Le premier vient de la trop grande complaisance des maris pour leurs femmes ; ils se rendent trop sensibles aux plaintes qu'elles leur adressent de tout ce qui leur en coûte pour mettre des enfans au monde. Ils ménagent leur excessive délicatesse, ils consentent à leur épargner cette peine, sans

cependant renoncer au droit qu'ils croient avoir de se satisfaire.

Le second vient de la crainte qu'ont les femmes de se trouver trop tôt enceintes après leurs couches. Elles ne veulent pas faire tort aux enfans qu'elles allaitent. C'est le cas dans lequel se trouve un grand nombre de Nourrices.

Le troisième et le dernier, est l'Onanisme, auquel se rapportent les deux précédens.

D. — Qu'entendez-vous par ce mot qu'on entend prononcer si rarement ?

R. — J'entends le crime auquel Onam a donné son nom, et pour lequel l'Écriture nous apprend que le Seigneur le frappa de mort subite, parce que, dit-elle, il faisoit une chose détestable.

D. — Je ne comprends pas encore ce que vous voulez dire.

R. — Consultez vos Confesseurs; priez-les de vous expliquer quel fut le crime de l'infâme Onam, et quel est celui des époux qui l'imitent. Tout ce que je puis vous dire ici, c'est qu'il est très-énorme et très-commun parmi les époux.

D. — Quand s'en rendent-ils coupables ?

R. — C'est surtout quand ils ne veulent pas avoir un grand nombre d'enfans, sans vouloir se priver du plaisir qu'ils goûtent dans l'usage du Mariage ; cette malheureuse disposition est commune aux riches et aux pauvres : leurs motifs sont différens, mais leur crime est le même. Rarement ils s'en accusent ; aussi est-il la cause funeste de la damnation d'un grand nombre.





LEÇON IV

Sur la Foi conjugale

D. — Qu'entendez-vous par la Foi conjugale?

R. — J'entends que les époux doivent, sous peine d'injustice et de péché mortel, se garder l'un à l'autre la fidélité qu'ils se sont promise au pied des autels, en présence de Jesus-Christ et des Anges du Ciel et de la terre.

D. — Suffit-il pour remplir cette obligation essentielle, d'éviter les derniers excès qui lui sont contraires?

R. — Non, il faut encore s'abstenir des regards passionnés, des attouchemens déshonnêtes, des baisers lascifs, de certaines privautés, et généralement de tout ce qui peut blesser mortellement la chasteté conjugale.

D. — Est-il nécessaire que les personnes

qui se sont rendues coupables de quelqu'une de ces fautes, et qui s'en accusent, fassent connoître à leurs Confesseurs qu'elles sont mariées?

R. — Oui, parce que ces sortes de fautes participent à la malice et à la griéveté du péché d'adultère. Quiconque négligeroit d'accuser cette circonstance, feroit une Confession nulle et sacrilège.

D. — Est-il permis aux époux de penser et de se complaire en ce qui s'est passé, ou en ce qui doit se passer entre eux dans l'acte conjugal, lorsqu'ils ne sont pas dans l'occasion d'user du Mariage?

R. — Non : tout ce qui peut les exposer au péril de tomber dans l'incontinence, leur est très-expressément défendu.

D. — Les époux ne peuvent-ils point se rendre trop difficiles sur l'article de la fidélité inviolable qu'ils se doivent l'un à l'autre?

R. — Oui, et c'est quand ils se laissent aller à la jalousie.

D. — Cette jalousie est-elle un grand mal dans les personnes mariées?

R. — Oui, c'est un péché contre la charité,

qui ne pense mal de personne. C'est la source d'une infinité de défiances, de soupçons injurieux, d'inquiétudes, de troubles, d'agitations, de procédés injustes. C'est la ruine de l'union, de la paix et de la tranquillité du lien conjugal.

D. — Que doit faire celui des conjoints qui s'aperçoit que l'autre est jaloux ?

R. — Il doit éviter avec une attention scrupuleuse tout ce qui pourroit entretenir, fomenter ces sentimens de jalousie : il doit par conséquent veiller sur toutes ses démarches, sur ses paroles, sur ses actions ; préférer la compagnie de la partie jalouse à celle de toute autre personne ; lui témoigner beaucoup d'égards, prendre bien garde de lui faire des reproches sur ce sujet, affecter de ne pas s'apercevoir de son foible ; attendre en patience que le tems et la grace changent les dispositions de ce cœur injuste et jaloux.

D. — Les femmes qui se rendent trop difficiles à rendre le devoir conjugal à leurs maris, n'ont-elles rien à craindre de ce côté-là ?

R. — Sans doute qu'elles ont beaucoup à se reprocher ; elles doivent craindre qu'ils ne

les soupçonnent de ne pas les aimer, parce qu'elles en aiment d'autres. Elles doivent craindre que leurs maris, injustement rebutés, ne portent ailleurs leurs désirs, leur affection; elles doivent se rappeler souvent que le défaut de complaisance dans les femmes pour leurs maris, est trop souvent la cause du libertinage auquel ils s'abandonnent, de la dissipation des biens, du mauvais ménage, d'une infinité de péchés en tout genre, dont elles se rendent comptables au tribunal du souverain Juge.





LEÇON V

Sur le devoir des Femmes enceintes, et devenues meres

D. — Quels sont les devoirs d'une femme enceinte, et devenue mere ?

R. — Ils sont en grand nombre pendant sa grossesse et après ses couches. Ils sont très-importans ; il ne lui est pas permis de les ignorer ; il faut qu'elle les remplisse exactement.

D. — Dites-nous donc ce que doit faire une femme chrétienne, dès qu'elle s'aperçoit d'être enceinte.

R. — Elle doit remercier le Seigneur d'avoir béni son mariage en la rendant féconde ; elle doit lui offrir le fruit qu'elle a conçu , le supplier instamment de lui conserver la vie qu'il lui a donnée , de lui procurer le bienfait inestimable de la grace du saint Baptême ; elle ne doit rien négliger de tout ce que la

religion et la piété peuvent lui inspirer pour obtenir cette précieuse faveur.

D. — Reste-t-il encore quelque chose à faire à une femme enceinte ?

R. — Oui : il faut qu'elle évite, non seulement les travaux, les voyages, les divertissemens, les exercices trop violens et qui demanderoient des efforts qui pourroient lui occasionner une fausse-couche ; mais encore les dépités, les colères, les emportemens, les excès dans la nourriture ou dans la boisson, les abstinences, les jeûnes, les veilles, les craintes, tout, en un mot, ce qui pourroit préjudicier à son fruit.

D. — Peut-elle, après avoir fait tout ce qui vient d'être prescrit, se croire quitte et demeurer tranquille ?

R. — Non : si elle prévoit qu'elle ne pourra elle-même nourrir son enfant, parce que sa santé, la foiblesse de sa complexion ne le lui permettent pas, elle doit penser de bonne heure à lui choisir une bonne nourrice. Ce soin est des plus importans, il est ordinairement trop négligé.

D.—Quel est le premier devoir d'une mere qui vient de mettre un enfant au monde ?

R.— 1°. Il faut qu'elle commence par rendre grace à Dieu de sa délivrance ; elle doit regarder son enfant comme un dépôt sacré que l'Etat, l'Eglise et le Ciel ont spécialement confié à sa garde ; elle ne peut lui refuser la nourriture qui lui convient, si elle est en état de la lui fournir : la nature lui reprocheroit cette injustice ; pour peu qu'elle ait de tendresse, pourroit-elle le voir d'un œil indifférent, arracher d'entre ses bras et conduire en exil ? Voudroit-elle se rendre responsable des inconvéniens qui arrivent aux enfans qu'on met à nourrice.

2°. Elle doit avoir soin qu'on procure le plutôt possible, à son enfant, la grace de la régénération spirituelle : le choix du Parrain et de la Marraine ne doit pas lui être indifférent.

3°. Elle doit prendre les plus grandes précautions pour écarter tout ce qui pourroit nuire à la constitution et au tempérament de son enfant, et le rendre un membre inutile à la société.

D.—Quel est le second devoir d'une mere nourrice?

R. — Elle doit se souvenir qu'il ne lui est jamais permis, sous quelque prétexte que ce puisse être, de mettre son enfant à coucher avec elle, qu'il n'ait un an accompli, et la force que les enfans ont coutume d'avoir à cet âge; elle doit sçavoir qu'elle ne pourroit le faire sans se rendre coupable d'un péché si grief, que dans plusieurs Diocèses il est mis au nombre des cas réservés à l'Evêque : et c'est avec grande raison, puisque par-là les enfans courent toujours risque d'être étouffés. Hé! combien à qui ce malheur arrive? Mais quand il n'arriveroit pas, n'est-point toujours une faute griève pour une mere de s'exposer à procurer la mort de son propre enfant?

D. — Quel est le troisième devoir d'une mere à l'égard de ses enfans?

R. — Elle ne doit point les mettre à coucher avec elle et son mari, dans le même lit, dès qu'ils ont atteint l'âge de quatre ou cinq ans, de peur de gâter leur imagination, si susceptible alors de séduction. Elle ne doit

jamais permettre que ses garçons et ses filles, sous prétexte qu'ils sont encore enfans, couchent ensemble.

D. — Ces devoirs sont-ils tellement propres et particuliers aux meres, que leurs maris puissent se croire dispensés de les remplir ?

R. — Non : ils doivent concourir, autant qu'il est en eux, à leur parfait accomplissement ; ils doivent avertir, exhorter leurs épouses de s'y rendre fidelles ; ils doivent leur représenter les motifs les plus propres à les y déterminer ; ils pèchent plus ou moins grièvement, à proportion de la négligence qu'ils ont à le faire.

D. — Quel est le dernier et le plus essentiel des devoirs des peres et meres à l'égard de leurs enfans ?

R. — C'est de travailler de bonne heure à développer les germes précieux que la grace du saint Baptême a répandus dans leurs ames, à leur donner les premiers principes d'une éducation chrétienne, à cultiver leur esprit, à former leur cœur à la vertu, en leur inspirant une grande horreur pour le péché.



LEÇON VI

De la seconde Fin du Sacrement de Mariage

D. — Quelle est la seconde fin du Sacrement de Mariage ?

R. — C'est de procurer aux époux un remède à leur concupiscence.

D. — Les époux peuvent-ils se permettre l'usage du Mariage, lorsqu'ils ne peuvent se flatter de parvenir à la génération, qui est la première fin de leur état ?

R. — Oui, ils peuvent alors user du Mariage, comme d'un remède à leur concupiscence. L'Apôtre enseigne qu'il vaut mieux se marier que de brûler; il vaut également mieux user du Mariage, que de se laisser aller à l'incontinence.

D. — Une femme enceinte peut-elle rendre le devoir conjugal à son mari qui l'exige ?

R. — Oui, et elle pécheroit si elle le lui

refusait, sans autre raison que parce qu'elle est enceinte.

D.—N'est-il donc point à craindre que sa complaisance pour son mari ne devienne préjudiciable à son enfant ?

R. — Non ; les Médecins enseignent qu'il n'y a rien à risquer pour son fruit ; qu'il ne peut lui en arriver aucun mal.

D.—L'âge déjà avancé auquel une femme est parvenue, est-il une raison suffisante pour l'autoriser à refuser le devoir conjugal à son mari ?

R. — Non, le lien conjugal ne peut être dissous que par la mort ; tandis qu'il subsiste, le mari conserve son droit, et peut en user selon ses besoins et les règles de son état ; la femme pécheroit en refusant de s'y prêter.

D. — Une femme ne peut-elle point avoir des raisons suffisantes de refuser le devoir conjugal ?

R. — Elle peut en avoir ; mais elles sont beaucoup plus rares qu'on ne se l'imagine ordinairement.

D. — Quelles peuvent être ces raisons?

R. — En voici quelques-unes : la première, c'est l'impuissance de consommer le Mariage, jugée suffisante par un Confesseur instruit et prudent.

La seconde, seroit la crainte bien fondée de gagner une maladie très dangereuse par le commerce charnel.

La troisième, seroit l'infidélité d'un des conjoints, bien réelle et bien connue, et non pardonnée.

La quatrième, un excès également condamné au tribunal de la raison et de la Religion.

D. — Le péché véniel qu'un mari commettrait en usant de son droit, peut-il être un motif suffisant à la femme de le refuser ?

R. — Non, parce qu'il seroit à craindre qu'en le refusant, elle ne l'exposât à commettre une faute plus griève.

D. — Les exercices de la piété chrétienne, comme la sainte Communion qu'on doit recevoir, suffisent-ils pour autoriser une femme pieuse à refuser son mari ?

R. — Non : la vraie dévotion commence tou-

jours par remplir les devoirs de l'état qu'on a embrassé. Cependant l'Apôtre permet aux gens mariés de s'abstenir quelquefois, d'un consentement mutuel, de l'usage du Mariage, pour vaquer avec un esprit plus libre à la prière; mais il les exhorte d'y revenir, pour éviter les tentations de l'esprit immonde. Ajoutons qu'il seroit à souhaiter que les époux qui doivent recevoir la sainte Communion, s'abstinssent, pour une plus grande décence, et par respect pour cet auguste Sacrement, de l'usage du Mariage, quelques jours avant et quelques jours après cette sainte action.





LEÇON VII

Des Règles de la Chasteté conjugale

D. — Les époux sont-ils obligés d'être chastes dans le mariage ?

R. — Oui, ils doivent se souvenir que leurs corps sont les temples de l'Esprit-Saint ; qu'ils doivent éviter tout ce qui pourroit les profaner.

D. — Que doivent faire les époux pour éviter la profanation de leurs corps dans l'usage du Mariage ?

R. — Il faut qu'ils s'instruisent des règles de la chasteté conjugale, et qu'ils les observent exactement.

D. — Voulez-vous bien nous apprendre quelles sont ces règles ?

R. — Voici la première : elle a pour objet les motifs que les époux peuvent avoir en usant du Mariage. Elle autorise les uns, comme légitimes ; elle rejette les autres, comme ne l'étant pas.

D. — Quels sont les motifs que la chasteté conjugale reconnoît pour légitimes ?

R. — Il y en a trois : le premier, est d'avoir des enfans, lorsqu'il ne se trouve aucun empêchement.

Le second, c'est de rendre le devoir à la partie qui le demande, sans trop examiner quelle raison elle peut avoir de le demander.

Le troisième, c'est de procurer un remède à la concupiscence qui se fait sentir, et d'éviter de tomber dans l'incontinence, ou d'y laisser tomber l'autre conjoint.

D. — Quels sont les motifs que la chasteté conjugale réproouve ?

R. — Voici ceux sur lesquels il est plus ordinaire de se faire illusion.

Le premier, seroit de rechercher uniquement le plaisir charnel qui accompagne l'action du Mariage ; il n'est pas défendu de le goûter, mais il est défendu de se proposer uniquement de le goûter.

Le second, seroit de n'avoir en vue que de contribuer à sa santé, en se déchargeant d'une surabondance d'humeurs, lors même

qu'on n'est pas provoqué par la concupis-
cence.

Le troisième enfin, seroit de se proposer quelque fin que ce puisse être, qui seroit indigne de la sainteté du Chrétien qui a reçu les graces nécessaires pour user saintement de son corps et de celui de son épouse.

D. — Quelle faute commettent les personnes mariées qui se comportent par quel-
qu'un de ces motifs, contraires à la première règle de la chasteté conjugale dans l'usage du Mariage ?

R.—Elles commettent, selon saint Augustin, *au moins* un péché véniel. Je dis *au moins*; car il pourroit y avoir un péché mortel, à raison des circonstances; par exemple, si un époux, pour se procurer un plaisir plus vif, s'occupoit volontairement, dans le tems même de l'action, d'une femme étrangère.

D. — N'y a-t-il point d'autres motifs réprouvés par la chasteté conjugale ?

R. — Il y en a sans doute; mais ils sont trop grossièrement vicieux, pour qu'il soit besoin d'en montrer la turpitude et l'indignité.



LEÇON VIII

Sur l'objet de la seconde Règle de la Chasteté

D. — Quel est l'objet de la seconde règle de la chasteté conjugale?

R. — Ce sont les préparations à l'acte du Mariage.

D. — Ces préparations sont-elles permises?

R. — Oui, les époux peuvent se permettre tout ce qui est nécessaire pour parvenir à la consommation du commerce charnel.

D. — La chasteté conjugale condamne-t-elle quelque chose en ce genre?

R. — Oui, elle défend tout ce qui ne seroit employé que pour flatter la cupidité, et pour faire durer plus long-tems le sentiment du plaisir.

D. — Ce qui est permis au mari, l'est-il également à la femme?

R. — Oui, les droits sont ici réciproques; seulement la femme doit se souvenir que la

modestie doit être un des principaux apanages des personnes de son sexe.

D. — Les époux peuvent-ils continuer, après l'action du Mariage, ce qu'ils avoient commencé de faire avant pour s'y préparer?

R. — Non : il ne leur est plus permis de faire alors autre chose, que ce qu'ils peuvent faire en tout tems pour se donner l'un à l'autre des marques particulières d'amitié.

D. — Les époux n'ont-ils rien à craindre, ni avant, ni après l'action du mariage?

R. — Ils doivent être extrêmement attentifs à éviter tout ce qui pourroit, hors l'action même, les faire tomber dans l'incontinence, chacun dans leur particulier.

D. — Ces sortes d'incontinences, ou de distillations de semences, occasionnées par les préparations trop longues, trop vives, trop continuelles, les rendroient-elles coupables?

R. — Oui, et coupables de péché mortel, à moins qu'elles n'eussent pu être prévues, et qu'elles ne dussent être regardées comme des surprises involontaires. Mais il n'appartient qu'aux Confesseurs d'expliquer plus en détail ces articles, et de décider toutes les questions qui peuvent être faites sur ce sujet.



LEÇON IX

Sur l'objet de la troisième Règle de la Chasteté conjugale

D. — Quel est l'objet de la troisième règle de la chasteté conjugale ?

R. — C'est la posture dans laquelle doivent se mettre les personnes qui se rendent l'une à l'autre le devoir conjugal.

D. — Quelle est cette posture ?

R. — La nature l'indique assez, sans qu'il soit besoin de s'en expliquer dans des termes qui ne paroîtroient peut-être pas assez décens dans notre Langue.

D. — Toute autre posture est-elle défendue ?

R. — Oui : si quelque incommodité considérable, telle qu'une hernie, ne force les époux d'en user autrement.

D. — Peut-on pécher mortellement en

transgressant cette règle de la chasteté conjugale ?

R. — Oui, et on le fait toutes les fois qu'on se met hors d'état de consommer l'action, ou en danger de répandre la semence hors le vase destiné à la recevoir.

D. — Un Confesseur peut-il refuser l'Absolution aux époux qui ne changent de posture dans l'acte du Mariage, que par le désir de se procurer une plus grande satisfaction ?

R. — Non-seulement il le peut, mais encore il le doit ; c'est toujours un désordre que la nature et la raison condamnent : le motif du plaisir pourroit-il le justifier ? Mais nous laissons volontiers aux Confesseurs le soin pénible et humiliant d'instruire plus à fond, sur cette matière, les personnes mariées, et d'entrer dans le détail des circonstances qui diminuent ou aggravent les fautes qui se commettent trop ordinairement dans cette occasion.

D. — Les femmes ont-elles quelques mesures particulières à garder par rapport à cet objet ?

R. — Oui, elles doivent demeurer pendant

quelques instans dans la même posture, après que leur mari s'est retiré d'avec elles.

D. — Pèchent-elles en ne le faisant pas ?

R. — Oui, surtout si elles ont quelque mauvaise intention, comme il leur arrive quelquefois.





LEÇON X

Sur les autres objets des Règles de la Chasteté conjugale

D. — Quels sont les derniers objets des règles de la chasteté conjugale?

R. — Ce sont les circonstances de la personne, du tems et du lieu.

D. — Quelle règle la chasteté conjugale prescrit-elle par rapport à la circonstance de la personne?

R. — Elle demande qu'un mari traite sa femme avec décence, avec honnêteté, avec modération : elle condamne, dans les époux chrétiens, cette brutalité qui accompagne les adultères, les fornicateurs dans leurs débauches ; il n'est pas besoin d'insister plus longtemps sur cet objet.

D. — Quelle règle la chasteté conjugale prescrit-elle par rapport à la circonstance du tems?

R. — Elle veut que les époux s'abstiennent, non-seulement de l'usage du Mariage, mais encore des caresses et de toutes les privautés qu'ils ne pourroient se permettre, sans blesser les yeux et salir l'imagination de ceux et de celles qui en seroient témoins.

D. — Permet-elle d'user du Mariage en tout tems ?

R. — Oui, le jour et la nuit, avec les précautions que la bienséance et la modestie prescrivent. Les besoins peuvent se faire sentir à toutes les heures, et il vaut mieux que les époux aient recours à l'acte du Mariage, comme au remède de leur concupiscence le plus prompt et le plus sûr, que de s'exposer, en différant, à tomber dans l'incontinence; ils y sont même obligés, s'ils ne peuvent autrement éviter ce malheur.

D. — Ce qui vient d'être dit est-il également vrai pour les femmes comme pour les hommes ?

R. — Oui, et c'est ce qu'il faut faire entendre aux jeunes femmes sur-tout, qui, par une pudeur mal entendue, n'osent deman-

der le devoir conjugal à leur mari et se polluent.

D. — La chasteté prescrit-elle encore des règles à observer par rapport à la circonstance du lieu ?

R. — Oui, et il seroit à souhaiter qu'elles fussent mieux observées.

D. — Dites-nous ce qu'il faut faire pour les bien observer.

R. — Le voici : les époux, autant qu'il est possible, doivent coucher dans des appartemens séparés et dans des lits fermés de rideaux ; s'ils sont obligés de coucher dans des appartemens communs, ils doivent prendre les plus grandes précautions pour empêcher que ceux ou celles qui sont couchés dans le même appartement ne s'aperçoivent de ce qui se passe entr'eux. Ils ne doivent jamais admettre personne dans leur lit, pas même les enfans qui auroient cinq ou six ans : ceux qui le font, péchent grièvement ; leur excuse ordinaire, c'est qu'ils choisissent le tems où ces enfans dorment ; mais cette excuse est vaine et frivole pour bien des raisons qu'il seroit trop long de détailler ici.

D. — Mais comment faire quand on n'a pas le moyen d'avoir des lits?

R.—Il vaut mieux que les enfans souffrent toutes les suites de cette disette, que d'être exposés à avoir dès lors leur imagination et leurs sens gâtés, comme il arrive si souvent; ce motif, bien médité, seroit capable d'intéresser la charité publique envers les familles réduites à cette triste extrémité.

Il paroît assez inutile d'avertir les époux qu'il ne leur est jamais permis d'user du Mariage dans les lieux spécialement consacrés au culte divin.





LEÇON XI

Sur les Prétextes qu'on peut alléguer pour refuser le Devoir conjugal, ou se dispenser de le demander.

D. — Le tems des règles n'autorise-t-il point les femmes à refuser alors le devoir conjugal à leurs maris ?

R. — Non : elles peuvent seulement représenter alors l'état où elles se trouvent ; mais elles peuvent et elles doivent consentir, si elles sont pressées.

D. — Le commerce charnel n'étoit-il pas alors défendu dans l'ancienne Loi ?

R. — Oui, il n'étoit pas permis aux maris d'exiger le devoir conjugal de leurs épouses dans la circonstance de leurs règles, mais cette défense ne subsiste plus dans la Loi de grace. Le motif qui l'avait fait porter a cessé ; ce n'étoit qu'un précepte légal, qui a été abrogé comme les autres.

D. — Le commerce charnel n'est-il point sujet alors à des inconvéniens ?

R. — Il peut être plus incommode à la femme, et la condescendance que le mari doit avoir pour elle, peut l'engager à lui épargner ce surcroît de peines ; mais l'expérience apprend, et les Médecins enseignent, qu'il n'y a point à craindre que les enfans qui naîtroient de conjonctions faites dans cette circonstance, soient mal constitués ou défigurés.

D. — La grossesse d'une femme ne l'autorise-t-elle point à refuser le devoir conjugal ?

R. — Non : le plus grand nombre des maris auroit bien de la peine à se contenir pendant tout le tems d'une grossesse décidée ; il faut avoir égard à leurs besoins, plus fréquens, plus pressans ordinairement que ceux des femmes : seulement ils sont obligés de prendre des précautions pour ne pas accabler leurs épouses, déjà assez gênées par les incommodités qui accompagnent leurs grossesses.

D. — Les couches encore récentes des femmes ne leur fournissent-elles point une

raison suffisante pour se dispenser de rendre le devoir conjugal ?

R. — Non : en vain prétextent-elles les accidens qu'il y auroit à craindre alors ; ces accidens n'existent que dans l'imagination de certaines gens. En vain en appelleroient-elles aux peines qu'elles auroient à essuyer ; elles prouveroient seulement que l'action du Mariage peut leur devenir fâcheuse et incommode, mais point du tout qu'il leur est permis de s'y refuser. Alors elles doivent encore une fois se souvenir qu'en s'engageant dans l'état du Mariage, elles se sont assujetties à toutes ces tribulations ; elles doivent se souvenir qu'elles sont Chrétiennes ; qu'elles doivent aimer leurs maris en Dieu et pour Dieu ; elles doivent donc mieux aimer et souffrir ces peines, que de les exposer à l'incontinence et au péché mortel.

D. — Les femmes qui allaitent leurs enfans peuvent-elles se servir de cette raison pour refuser le devoir conjugal ?

R. — Non : mais dès qu'elles s'aperçoivent d'être enceintes, elles doivent cesser d'allaiter leurs enfans, pour ne les pas tromper ;

cette obligation s'étend, et à plus forte raison, aux Nourrices des enfans étrangers.

D. — Les femmes peuvent-elles se dispenser de demander le devoir conjugal, par la crainte qu'elles ont que leurs maris ne les soupçonnent d'être trop luxurieuses, quoiqu'elles courent risque de tomber dans l'incontinence ?

R. — Non : cette crainte est trop mal fondée ; ce soupçon seroit une injustice de la part des maris, dont la charité ne leur permet pas de les croire capables ; l'expérience apprend qu'une jeune personne à qui il étoit très-facile de se contenir avant le Mariage, et qui avoit toujours été sage, ne le peut plus qu'assez difficilement, une fois mariée, et après avoir goûté les plaisirs du Mariage.



LEÇON XII

Sur les Péchés que commettent les Gens mariés

D. — Les époux pèchent-ils grièvement en se refusant l'un à l'autre le devoir conjugal par esprit de vengeance, par caprice, par mauvaise humeur, etc. ?

R. — Oui : ils manquent à un devoir de justice que le Sacrement de Mariage leur impose ; ils oublient l'engagement solennel qu'ils ont pris à la face du Ciel et de la Terre. Ils se rendent comptables à l'Église et à la société.

D. — L'ignorance où ils étoient, quand ils se sont mariés, de la plupart des assujettissemens auxquels ils se trouvent engagés, n'excuse-t-elle point une grande partie des fautes qu'ils peuvent commettre ?

R. — Non : il n'est pas besoin de sçavoir en détail les devoirs particuliers d'un état,

d'une profession , pour être obligé de les remplir , quand une fois on s'y trouve engagé.

D. — L'âge, la foiblesse du tempérament, les indispositions légères, tout cela ne doit-il point excuser, ou du moins diminuer les fautes qu'on commet?

R. — Non, parce qu'on a dû s'attendre à toutes les charges qui accompagnent le Mariage, en embrassant cet état, et l'on doit être disposé à les porter, autant qu'il seroit possible ; il n'arrive que trop souvent qu'on se trompe dans les idées qu'on se forme quand il s'agit de se marier : le seul remède à ces erreurs, c'est la patience. Il n'y a que des maladies très-sérieuses qui puissent justifier le refus du devoir conjugal.

D. — Le grand nombre des enfans, joint à la médiocrité de la fortune, et même à la pauvreté, ne suffit-il point pour se dispenser de l'usage du Mariage?

R. — Non, à moins que ce ne soit d'un consentement libre et réciproque que les époux se séparent de lit. Il ne faut le conseiller qu'avec beaucoup de maturité, et

après avoir bien examiné les dispositions des conjoints ; il ne faut jamais le permettre aux jeunes gens ; il faut quelquefois le défendre formellement : la Providence est chargée de fournir des moyens de subsistance aux enfans des pauvres : elle prend plaisir à bénir leurs familles, pendant que celles des riches péricussent.

D. — Quelle peut être la cause de cette différence ?

R. — Assez souvent la crainte d'avoir un grand nombre d'enfans ; on ne veut pas faire des gueux, et le Seigneur qu'on perd de vue, punit ces sentimens défavorables à la population, à la société, à sa providence, en arrêtant la lignée de ces riches orgueilleux, comme il frappa autrefois de stérilité Michol, femme de David. Quelquefois aussi cette différence vient de la délicatesse trop grande et de la faiblesse du tempérament des Dames.

D. — Cette disposition de ne point vouloir avoir un grand nombre d'enfans, ne produit-elle point encore d'autres mauvais effets ?

R. — Oui, elle occasionne le libertinage, plus ordinaire, proportion gardée, parmi les gens accommodés des biens de la fortune, que parmi les personnes pauvres, ou d'une fortune bornée.

D. — Quel seroit le remède qu'on pourroit apporter à ce désordre ?

R. — Il faudroit s'abandonner aux loix d'une sage Providence, mettre sa confiance en elle, surmonter les répugnances qu'on éprouve assez souvent dans l'état du Mariage ; craindre d'offenser le Seigneur, et de s'attirer les terribles châtimens qu'il exerça autrefois contre Sur et Onam ; accepter, en esprit de pénitence, toutes les peines inséparables de l'état du Mariage.





LEÇON XIII

De la troisième Fin du Mariage

D. — Quelle est la troisième fin du Mariage ?

R. — C'est de procurer des secours mutuels que chacun des conjoints ne pourroit pas se flatter de trouver en demeurant libre et célibataire.

D. — Cette fin est-elle juste et légitime ?

R. — Oui, quoique moins parfaite que les deux autres : l'Église, en permettant les secondes, les troisièmes noces, est censée l'approuver.

D. — Comment doivent se comporter les personnes qui reconnoissent qu'elles ne peuvent consommer le Mariage ?

R. — Elles doivent, après le tems que l'Église leur accorde pour s'éprouver, vivre ensemble comme frères et sœurs; mais elles ne doivent prendre ce parti, qu'après avoir

consulté un Confesseur bien instruit et très-prudent.

D. — L'impuissance de consommer le Mariage peut-elle quelquefois le rendre nul ?

R. — Oui, quand il n'y a aucune espérance qu'elle cessera.

D. — Faut-il inquiéter les époux qui, après avoir donné des enfans à l'Église, n'ont plus la force de consommer le Mariage, toutes les fois qu'ils le voudroient ?

R. — Non : ils peuvent demeurer tranquilles ; mais il seroit à souhaiter qu'ils prissent eux-mêmes le parti de garder la continence, en conservant toujours l'union de leur cœur avec celui de leur épouse, union infiniment plus précieuse que celle des corps.

D. — Quels moyens peuvent-ils employer pour y réussir ?

R. — Le premier est un esprit de paix qui doit régner dans une famille chrétienne ; le second est une patience à toute épreuve pour supporter les infirmités de l'âge et de la vieillesse ; le troisième, une douceur

inaltérable, si recommandée par notre divin Sauveur ; le quatrième est un souvenir habituel que l'union qui subsiste entre eux et leurs épouses, formée par le Sacrement de Mariage, doit être l'expression et la représentation de l'union de Jésus-Christ avec son Église.





LEÇON XIV

Des Sentimens que doivent avoir les Femmes et les Maris les uns pour les autres

D. — Comment les femmes doivent-elles contribuer au bonheur de la société conjugale ?

R. — C'est principalement par les bons sentimens dont elles doivent être pénétrées à l'égard de leurs maris.

D. — Quels sont ces sentimens ?

R. — Le premier est un sentiment de respect ; elles doivent regarder leurs maris comme leurs chefs, et leur en donner des preuves sensibles dans toutes les occasions qui se présentent : oui, tout le détail de leur conduite doit être extrêmement respectueux ; les plus vertueuses femmes de l'Ancien et du Nouveau Testament leur en ont donné l'exemple ; elles ne peuvent s'écarter de ce sentiment et de cette conduite respec-

tueuse, sans se rendre coupables, et Dieu punit ordinairement leur hauteur et leur fierté dès cette vie.

Le second est un sentiment d'affection, de tendresse et de bienveillance, qui les porte à leur rendre tous les services spirituels et corporels qui dépendent d'elles; à leur procurer tous les sujets de joie et de contentement qui sont à leur disposition : elles doivent encore redoubler de soins, d'attention et d'empressement, dans les circonstances des accidens, des infirmités, des maladies auxquelles l'humanité est sujette.

Le troisième est un sentiment de courage et de générosité pour supporter, sans se plaindre, sans murmurer, tous les défauts auxquels leurs maris peuvent être sujets; il faut qu'elles ménagent leur réputation, et qu'elles n'en parlent jamais qu'en bons termes.

Le quatrième est un sentiment de Religion, qui doit leur faire supporter, en esprit de pénitence, tous les mauvais traitemens qu'elles peuvent recevoir de leurs maris, et les leur faire mettre au pied de la Croix du Sauveur. C'est là qu'elles doivent aller répandre

leur cœur affligé ; c'est-là qu'elles peuvent espérer de trouver une vraie consolation : toutes celles qu'elles chercheroient dans les créatures, ne pourroient être que des consolations onéreuses, et qui, bien loin de les soulager, ne feroient qu'aggraver leurs maux.

Le cinquième est un sentiment de charité et de zèle, qui les porte à s'intéresser vivement au salut éternel de leurs maris ; qui les fait travailler à leur conversion, s'ils sont vicieux ; qui les aide à se sanctifier de plus en plus, quand ils sont déjà justes.

D. — Quels sont les sentimens que les maris doivent avoir pour leurs épouses ?

R. — Le premier est un sentiment d'amitié et d'attachement. Ils doivent les aimer tendrement ; l'Apôtre le leur recommande en termes formels ; et pour les y engager plus fortement, il leur propose l'exemple de l'amour que Jésus-Christ a pour son Église : amour tendre, amour généreux, amour confiant ; jusqu'où cette règle ne conduira-t-elle point les époux chrétiens qui voudront l'observer ?

Le second est un sentiment d'estime ; ils

doivent reconnoître les bonnes qualités qui se trouvent en elles, rendre justice à leurs talens : ils ne doivent point chercher à les déprimer, à les confusionner ; mais aussi ils doivent prendre garde de flatter leur vanité, et de leur donner occasion de se prévaloir et de manquer à l'obéissance et à la soumission qui doivent faire leur principal caractère.

Le troisième est un sentiment de condescendance ; ils ne doivent pas exiger leurs droits dans toute la rigueur ; cette dureté ne pourroit manquer de troubler la paix et la tranquillité du lien conjugal.

Le quatrième est le support qu'ils doivent avoir pour leurs défauts, leurs foiblesses, leurs infirmités. Ils doivent se rappeler de tems en tems, que leur sexe leur donnant naturellement plus de force et de solidité, ils doivent user d'indulgence ; que le Seigneur demandera plus à ceux à qui il a donné davantage.

Le cinquième est un sentiment de justice : il faut qu'ils accordent à leurs femmes tout ce qui leur est nécessaire pour la nourriture, le vêtement, l'entretien, selon leur état et

leur condition ; ils ne doivent jamais exiger d'elles ce qu'elles ne pourroient leur accorder sans blesser leur conscience, et sans offenser le Seigneur.

Le sixième est un sentiment de zèle pour leur sanctification. Le mari infidèle , dit l'Apôtre, est sauvé par la femme fidèle ; la femme infidèle et vicieuse peut également être redevable au mari fidèle et zélé pour la gloire de Dieu, de son salut ; il ne doit jamais s'opposer à ce qu'elle remplisse les devoirs de la piété chrétienne. Il doit, au contraire, à l'exemple de Job et de Tobie, l'animer, l'encourager au service de Dieu, la soutenir par ses discours, par ses exhortations, par ses bons exemples ; s'il est quelquefois obligé de lui faire des réprimandes, ce doit toujours être dans un esprit de douceur, et avec un désir sincère de la corriger de ses défauts, et non point précisément de la molester.



LEÇON XV

*Sur les Réflexions qu'on peut faire d'après
ce qui a été dit jusqu'ici*

D. — Quelles sont les réflexions qu'on peut faire sur tout ce qui est enseigné dans ce Catéchisme ?

R. — La première, c'est qu'il se trouve beaucoup de personnes, dans les Villes et dans les Campagnes, engagées dans l'état du Mariage, qui ne s'imaginent pas avoir à remplir des devoirs si étendus et en si grand nombre ; qui ignorent absolument quelles sont les règles de la chasteté conjugale, combien il est facile de se rendre grièvement coupable en les transgressant ; qui ne veulent pas faire attention que l'ignorance dans laquelle elles vivent sur tous ces articles, ne peut les excuser entièrement devant Dieu, parce qu'elles n'ont pas dû entrer dans le Mariage, sans être au moins dans la disposition de se faire instruire de ce qui alloit leur

être permis ou défendu : parce que, en un mot, elle n'est pas invincible, puisqu'elles ont pu ou dû s'instruire.

Seconde réflexion. Il se trouve, dans les Villes comme dans les Campagnes, beaucoup de personnes mariées qui éprouvent des difficultés, des inquiétudes, des embarras extrêmes de conscience, dans ce qui regarde l'usage du Mariage. Elles sentent, quoique confusément, que tout ne leur est pas permis : mais comment pouvoir s'éclairer ? comment s'expliquer sur cette matière ? à qui faut-il qu'elles s'adressent ?

Les renvoyer aux Médecins, aux Chirurgiens ? Elles n'en ont pas toujours l'occasion et la facilité. D'ailleurs combien à qui une certaine honte ne peut permettre ce parti ? Combien, quand elles le prendroient, n'y trouveroient pas toute l'instruction qui leur seroit nécessaire ?

Les renvoyer aux Livres qui traitent de ces sortes de matières ? Mais plusieurs sont écrits dans une Langue qui leur est étrangère. Il faudroit des dépenses considérables pour se procurer ceux qui traitent ces

sortes de matières dans notre Langue naturelle. Il faudroit plus de tems, plus de moyens, plus d'intelligence, plus de discernement que ne s'en trouve dans un grand nombre de ces sortes de personnes : et combien à qui cette voie est entièrement impossible ?

Il ne reste donc que la voie des Confesseurs. Ceux-ci sont donc obligés de s'instruire par la lecture de l'Écriture Sainte, des Peres de l'Église, des Docteurs de l'École, et quelquefois des Auteurs en Médecine. Cette étude, quelque désagréable qu'elle puisse être, leur est donc nécessaire. Ce n'est que par-là, qu'ils peuvent se mettre en état de rendre aux personnes dont nous parlons, le service de charité dont elles ont besoin. Sans ce secours elles demeureront dans leurs perplexités, dans leurs embarras, dans leurs peines de conscience, peut-être jusqu'à la mort. On le sent assez.

Mais ce qu'on ne sent peut-être pas également, c'est que ce moyen devient assez souvent inutile : 1^o. Parce que la plupart des maris s'imaginent que tout leur est permis, et ne pensent point à consulter. Ils ne peu-

vent se persuader qu'un Confesseur ait droit d'entrer dans la discussion de ces sortes de matières. Ils paroissent se scandaliser, s'il arrive qu'on vienne à leur en parler au Tribunal de la Pénitence.

2°. Les femmes, par un principe de pudeur, de modestie, de honte, n'osent déclarer leur inquiétude. Elles attendent qu'un Confesseur leur en parle le premier. Il n'est point rare d'en trouver après plusieurs années de Mariage, et une infinité de fautes, qui répondent froidement à un Confesseur qui a la charité de les interroger sur l'article de la chasteté conjugale, qu'elles ne se sont jamais accusées des fautes qu'on leur reproche, parce que leurs Confesseurs précédens ne les ont jamais interrogées là-dessus.

3°. Les Confesseurs eux-mêmes craignent quelquefois qu'on ne les soupçonnât de curiosité, et de quelque chose encore pis, s'ils se permettoient de faire des questions, et d'entrer dans quelques détails : ils se contentent de demander à leurs pénitens et à leurs pénitentes, s'ils n'ont rien à se reprocher sur l'article du Mariage ; et comme on ne manque guères de leur faire une réponse

négative, ils s'en tiennent là, et n'osent faire aucune question ultérieure.

Cependant le célèbre Gerson, Chancelier de l'Université de Paris, et d'après lui les Théologiens Moralistes enseignent, conformément à l'expérience, que les pénitens de l'un et de l'autre sexe ne s'accuseront jamais exactement de toutes leurs fautes sur le sixième Commandement et sur le Mariage, si les Confesseurs ne les interrogent selon les règles de la prudence, et ne les aident à s'expliquer.

C'est sur ce principe, que des Confesseurs qui n'ont en vue que la gloire de Dieu, que la tranquillité des consciences, que le salut des ames, que le bien de la société, se font un devoir, sans s'embarrasser de ce qu'on pourra dire ou penser sur leur compte, d'interroger et d'instruire leurs pénitens au confessionnal sur ces matières importantes. Ils ne doutent point que le Dieu de toute bonté, qui voit la pureté de leurs motifs, ne leur accorde les graces dont ils ont besoin pour remplir ce ministère, le plus critique et le plus désagréable de tous ceux dont ils sont chargés.

Une troisième réflexion. C'est donc une erreur dangereuse, de croire que tout est permis dans le Mariage ; que les époux n'ont d'autre règle à garder entre eux, que celle que leur dicte la nature corrompue. Sur et Onam étoient mariés ; mais parce qu'ils ne se comportoient pas avec leurs épouses selon qu'ils le devoient, ils furent frappés de mort subite par le Seigneur, nous dit l'Écriture. Cet exemple de sévérité ne devoit-il point faire trembler tous ceux qui se rendent coupables du même crime qu'ils commettoient ? Pourroient-ils refuser de convenir, s'ils vouloient y réfléchir sérieusement, qu'ils ont des devoirs à remplir, relatifs aux fins de l'état qu'ils ont embrassé, et conformes aux règles de la chasteté conjugale ; qu'ils ne peuvent en conscience, et sous peine de damnation, se dispenser de s'en acquitter. Il faut donc qu'ils en soient instruits ; qu'ils les connoissent : ils ne le peuvent guères que par le ministère des Confesseurs. Ils ne doivent donc pas trouver mauvais qu'ils les interrogent ; cette conséquence est juste.

Une quatrième réflexion. Si tout ce qui

a été dit jusqu'ici est vrai, comme on n'en peut douter, c'est une triste nécessité d'en conclure que le Mariage est, de tous les Sacrements de la nouvelle Loi, le plus souvent et le plus indignement profané. Avant de le contracter, ce n'est qu'une affaire de politique, d'intérêt de famille, de goût, d'inclination, de passion ; la Religion n'y entre que pour le cérémonial. On ne pense point à consulter le Seigneur ; on ne se met point en peine de purifier sa conscience par une bonne Confession, pour le recevoir en état de grace. Après qu'il est contracté, ce n'est plus qu'une affaire de plaisir, d'humeur, de caprice, et trop souvent une occasion de libertinage, de dissension, de troubles, de scandales. La société fournit des preuves frappantes de toutes ces assertions, et justifie assez les vues qu'on s'est proposées en rendant cette Instruction publique.

D. — Indiquez-nous quelques remèdes contre tous ces maux.

R. — Les voici.

1°. Les jeunes personnes qui pensent à se marier, doivent commencer par se mettre

dans le cas d'une sainte indifférence ; prêtes à suivre la volonté de Dieu, dès qu'elle leur sera connue.

2°. Elles doivent, pour obtenir la grace de la connoître, cette divine volonté, la demander par de ferventes prières, et par toutes les autres bonnes œuvres qui sont à leur disposition.

3°. Elles doivent s'adresser à un Confesseur instruit, prudent, désintéressé, lui faire part de leur dessein, lui faire connoître leurs dispositions ; le prier de consulter Dieu, et de les décider sur le choix qu'elles ont à faire.

4°. Elles doivent attendre sa décision et la suivre exactement.

5°. Elles doivent se faire instruire de toutes leurs obligations, relatives au Mariage. Si la prudence ne permet pas au Confesseur de le faire avant le Mariage, il faut qu'elles retournent le trouver, le plutôt possible, après être mariées ; qu'elles reçoivent ses instructions avec docilité, avec action de grâces, avec la ferme résolution de s'y conformer.

Enfin, elles doivent mettre en pratique l'enseignement de ce petit Catéchisme.



EXHORTATION

C'est pour vous, Époux chrétiens, que j'ai travaillé ce petit Ouvrage : lisez-le, je vous en conjure, mais lisez-le dans le même esprit qui me l'a fait composer : lisez-le avec un cœur humble, chaste, docile : lisez-le avec toute l'attention dont vous êtes capables : lisez-le avec un désir sincère d'en faire la règle de vos sentimens et de votre conduite. Si vous y trouvez quelque chose, en le lisant, que vous ne compreniez pas assez, demandez-en l'explication à un Confesseur pieux, instruit et zélé. Si cette lecture vous fait connoître que vous avez eu le malheur de faire des fautes contre les règles de la chasteté conjugale, humiliez-vous-en profondément ; allez au plutôt vous en accuser avec sincérité au Tribunal sacré de la Pénitence ; qu'une mauvaise honte ne vous arrête et ne vous ferme point la bouche. Si vous avez été assez heureux pour vous conserver exempts de

tous les péchés qui se commettent contre la sainteté du Sacrement de Mariage ; si vous reconnoissez que vous avez rempli fidèlement tous les devoirs qu'il impose aux personnes qui le reçoivent, rendez-en de très-humbles actions de grâces au Dieu des miséricordes : continuez à vous conserver dans la chasteté de votre état. Pratiquez toutes les vertus qui peuvent le plus contribuer à vous y sanctifier et à vous mériter la gloire éternelle.

FIN.



TABLE

PRÉFACE	1
LEÇON PREMIÈRE. Du Mariage	1
— II. Des principales Fins de l'état du Mariage	3
— III. Des obstacles à la Génération .	6
— IV. Sur la Foi conjugale	10
— V. Sur le Devoir des Femmes en- ceintes, et devenues mères. .	14
— VI. De la seconde Fin du Sacrement de Mariage.	19
— VII. Des Règles de la Chasteté con- jugale.	23
— VIII. Sur l'objet de la seconde Règle de la Chasteté.	26
— IX. Sur l'objet de la troisième Règle de la Chasteté conjugale. . .	28
— X. Sur les autres objets des Règles de la Chasteté conjugale. . .	31
— XI. Sur les Prétextes qu'on peut alléguer pour refuser le De- voir conjugal, ou se dispen- ser de le demander.	35

LEÇON XII. Sur les Péchés que commettent les Gens mariés.	39
— XIII. De la troisième Fin du Mariage	43
— XIV. Des Sentimens que doivent avoir les Femmes et les Maris les uns pour les autres . . .	46
— XV. Sur les Réflexions, qu'on peut faire d'après ce qui a été dit jusqu'ici	51
EXHORTATION	59



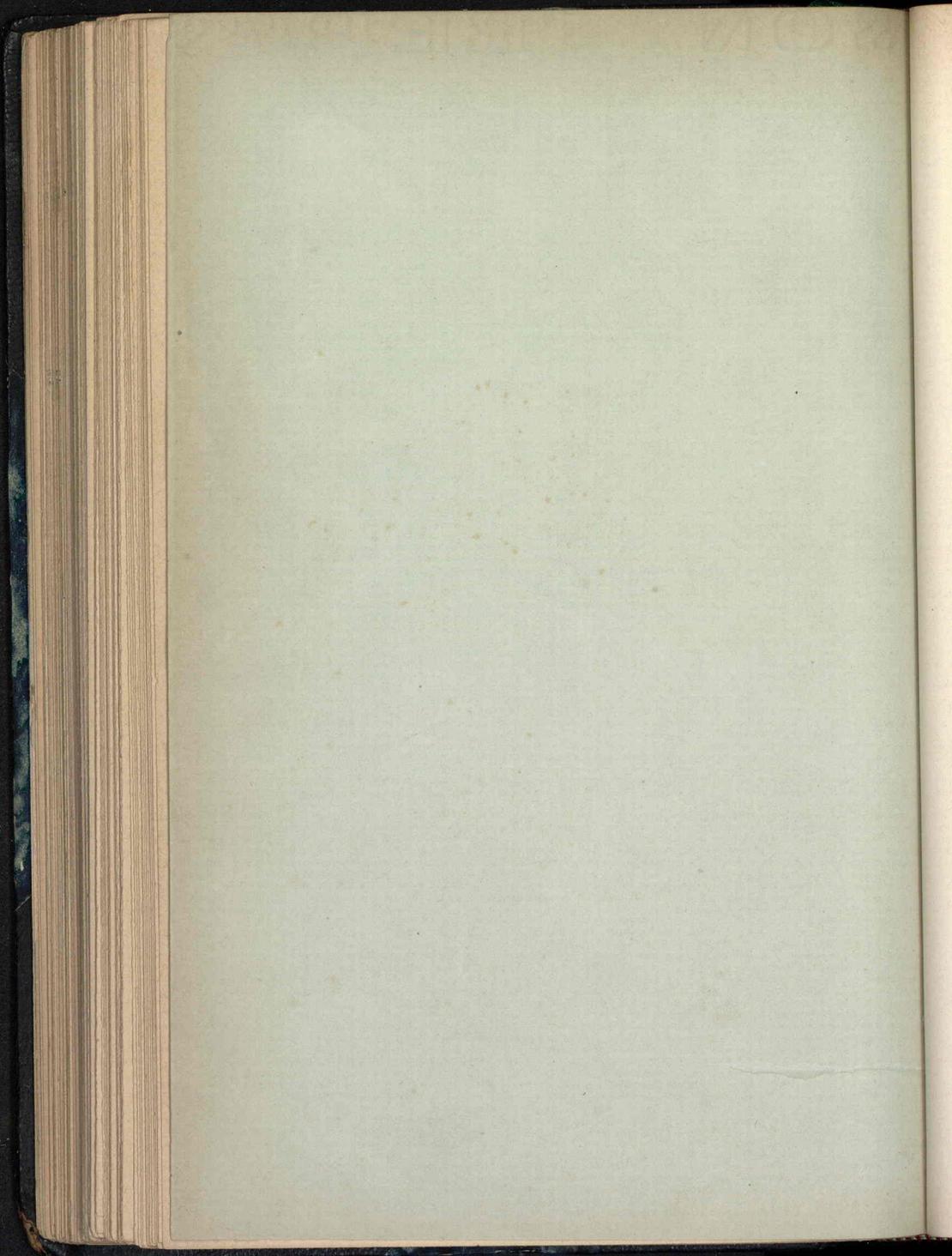
Curiosités bibliographiques

ÉLOGE
DE
LA SERINGUE

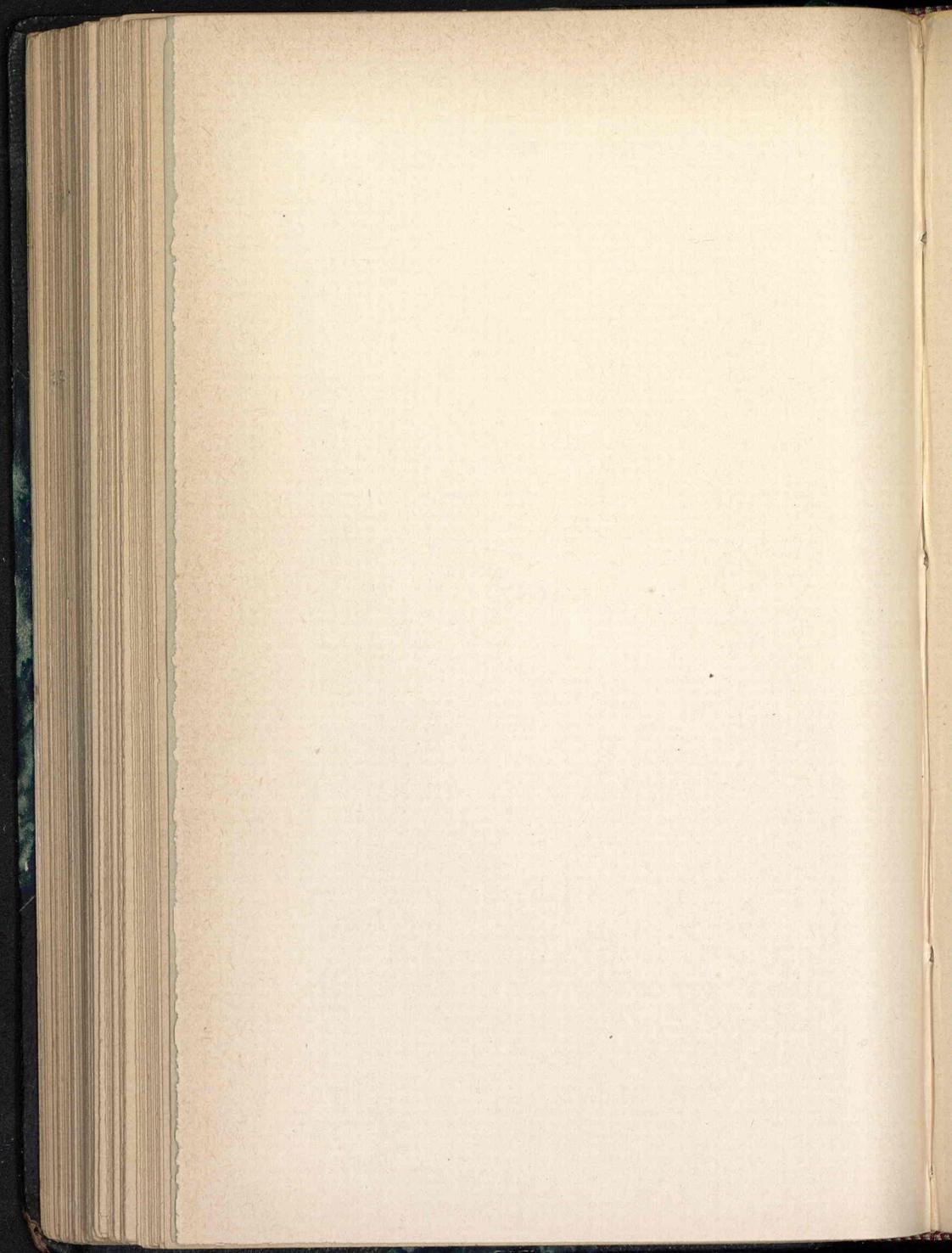


A ROUEN
CHEZ J. LEMONNYER, LIBRAIRE

—
1880







CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES

ÉLOGE

DE

LA SERINGUE

JUSTIFICATION DU TIRAGE

		<i>Numéros.</i>
10	exemplaires sur papier de couleur,	1 à 10
50	— sur papier Whatman,	11 à 60
440	— sur beau papier vélin teinté,	61 à 500

N° 61

ÉLOGE BURLESQUE
DE
LA SERINGUE

SON ORIGINE
SON HISTOIRE, SES TRANSFORMATIONS

AVEC
UN PROJET NOUVEAU
POUR LA PERFECTIONNER

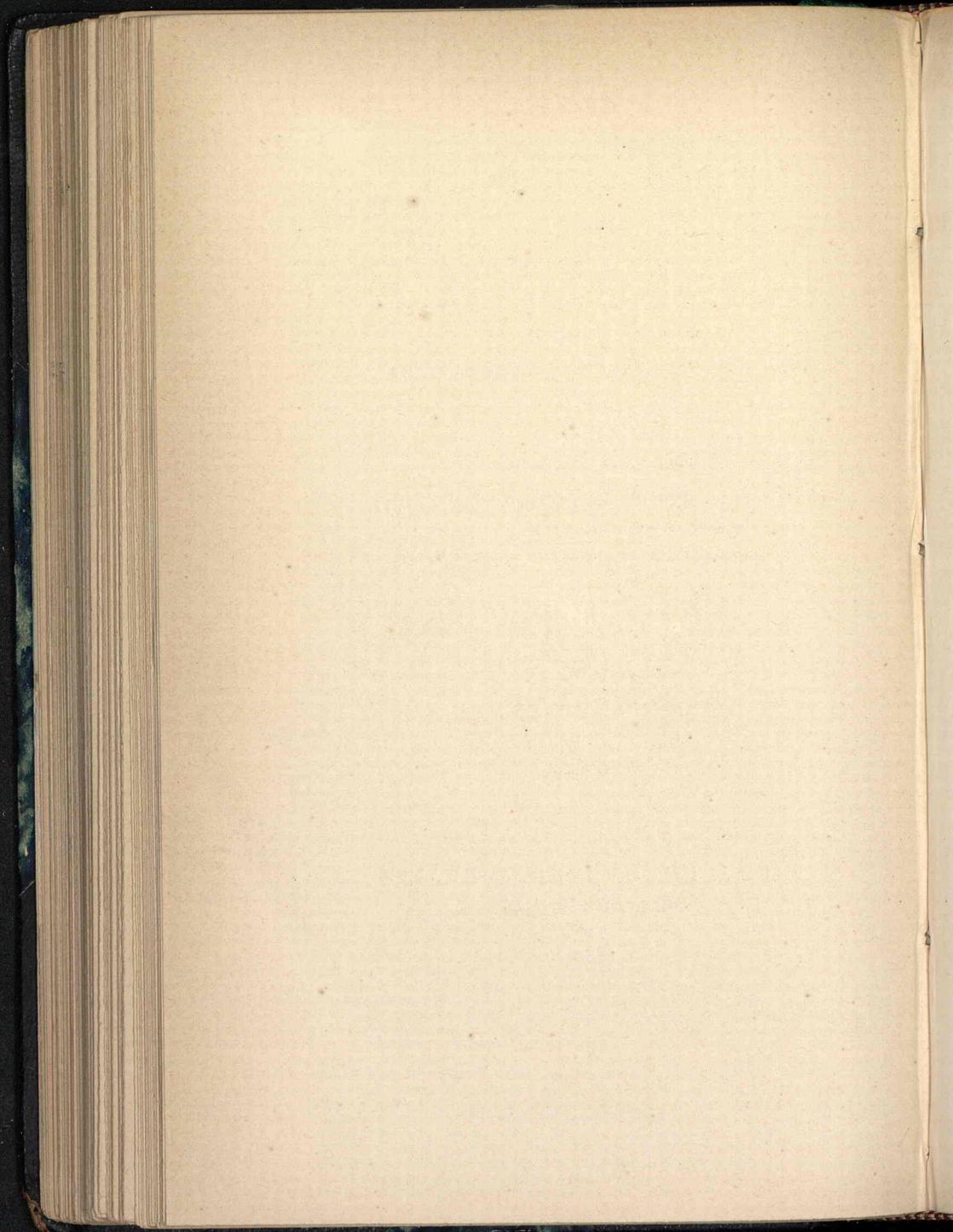
Réimpression textuelle sur l'édition originale de 1757

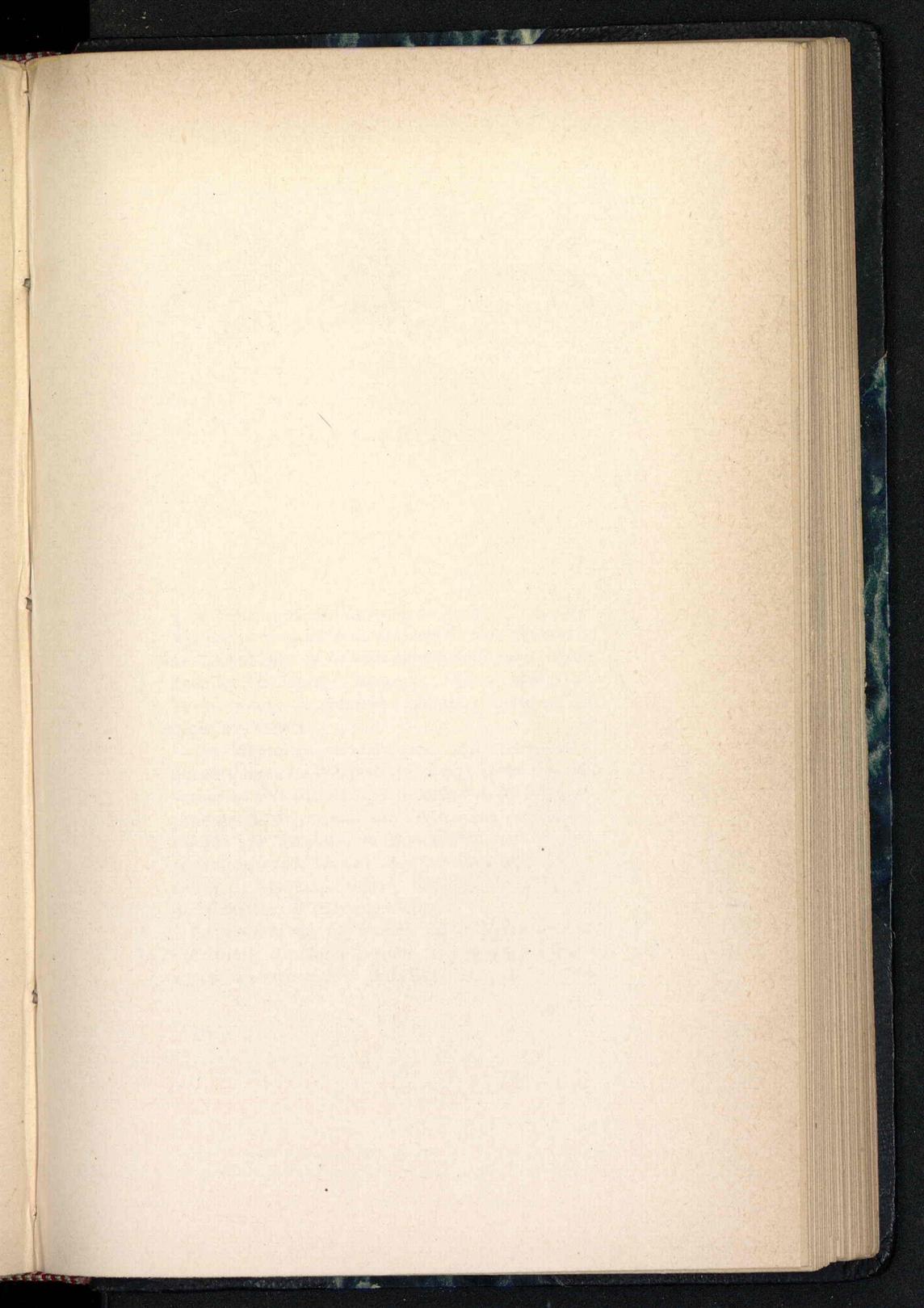
PARUE DANS LES
Mémoires de l'Académie de la ville neuve de Nancy

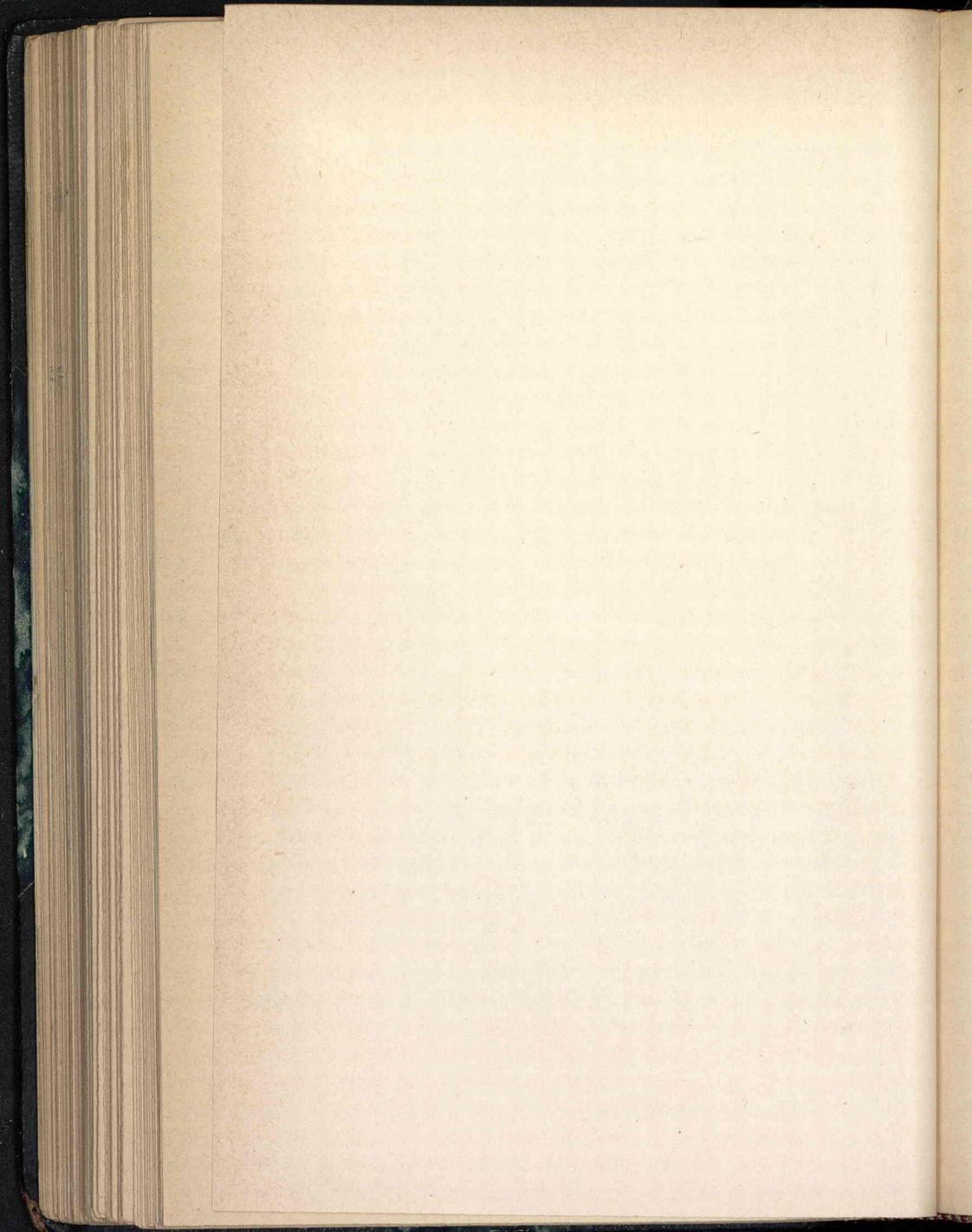


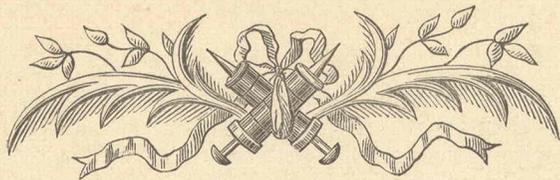
ROUEN
CHEZ J. LEMONNYER, LIBRAIRE
Passage Saint-Herbland.

—
1880









AVANT-PROPOS

LE petit opuscule facétieux que nous réimprimons aujourd'hui, est extrait des *Mémoires de l'Académie de la ville neuve de Nancy*, tome premier. Cologne (Nancy), Pierre Marteau, 1757, in-12, de xxvi-151 pages, y compris la table et l'errata.

Ces Mémoires, dit Barbier, sont le produit d'une débauche d'esprit qui avait pour but de verser le ridicule sur les diverses Académies, et plus particulièrement sur l'Académie de Nancy, fondée par Stanislas le Bienfaisant, roi de Pologne, en 1750. Ils ont pour auteurs MM. Lerecouvreur, avocat, Cognel, Mathieu de Moulon, de Niceville, et Pierrot, médecin.

La préface est un modèle de raillerie fine et spirituelle : « Notre Société ne jugea pas à propos d'assurer son établissement par aucun

« acte émané de l'autorité souveraine. Ces sortes
« de privilèges exclusifs nuisent à l'abondance,
« en détruisant la concurrence. L'envie s'en ir-
« rite, d'où naît la facétieuse parodie, cette
« espèce de contrebande littéraire. Cette Aca-
« démie n'excluoit aucun genre de littérature,
« de style, ni de manière; tout y étoit reçu
« pourvu qu'il fût décent. Par l'abus que les
« autres faisoient de l'Eloquence et de ses mou-
« vements, on les appeloit des *Sociétés comiques*
« où l'on garde son sérieux; la nôtre donnoit
« en riant et sans imposture les choses pour ce
« qu'elles étoient. Celles-là présumoient de bonne
« foi leurs travaux si importants, qu'elles s'obs-
« tinoient à en rendre au public un compte qu'il
« ne leur demandoit pas; et par une attention
« dont il les auroit dispensé sans peine, elles
« publioient assidûment leurs Mémoires.....

« Notre Société ne payoit point l'assiduité de
« ses membres; elle auroit craint de les offenser
« en leur proposant autre chose que de la gloire
« à moissonner..... Elle n'exigeoit pas non plus
« qu'on postulât avec humilité l'honneur de lui
« être associé, ce qui ne sert qu'à décourager
« les grands talents ordinairement avares de pa-
« reilles démarches.

« Comme notre Société ne choquoit les pré-
« tentions de personne et ne le troublait dans
« sa possession de bel esprit, chacun la regardoit
« sans jalousie, et voioit sans ombrage sa pai-
« sible durée; lorsque le roi de Pologne jugea

« à propos de fonder à Nancy une Société des sciences et belles-lettres, qui prit aussitôt la forme et les règlements que tout le monde connoit. Quoique les Académies soient un peu intolérantes, la nôtre cependant vit sans peine un pareil établissement..., etc... »

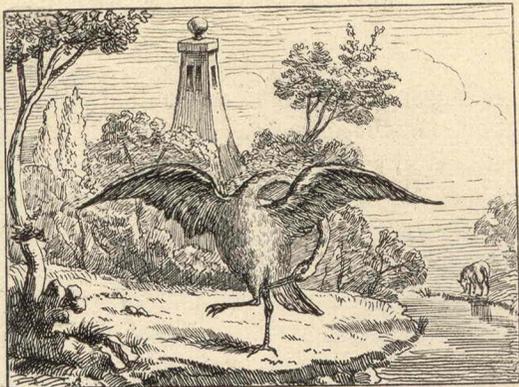
Ces Mémoires burlesques ont donné lieu à une méprise assez plaisante de la part des continuateurs de la *Bibliothèque historique* du P. Le Long; ils placent l'ouvrage parmi ceux qui concernent l'HISTOIRE DES ACADÉMIES DE PROVINCE. Barbier, toujours très pointu quand il s'agit de ses confrères en bibliographie, ajoute : Ceci ressemble assez au classement qu'a fait Haller du roman intitulé : « *la Jardinière de Vincennes* », dans le nombre des livres qui composent la BIBLIOTHECA BOTANICA.

Le livre si intéressant de Dinaux sur les Sociétés badines, bachiques et chantantes, ne fait pas mention de cette Académie, qui méritait cependant d'être l'objet de ses recherches et de ses études.

Les amateurs de livres scatologiques connaissent, au moins de réputation, le célèbre Recueil formé par Jamet, sous le titre de : RECUEIL MERDEUX, FOIREUX ET SENTIMENTAL, etc., etc.; le tout orné de figures analogues à la matière. *Crotone, Pan 100.* — L'ÉLOGE DE LA SERINGUE fait tout naturellement partie de ce Recueil, et Jamet l'avait orné d'une très curieuse gravure ancienne représentant un oiseau « s'introduisant

le bec par l'orifice opposé ». Nous avons fait fac-similer la scène principale de cette gravure, et nous en donnons la réduction à la première page de notre réimpression.





ÉLOGE DE LA SERINGUE

MESSIEURS,

Si celui qui le premier donna des noms aux choses, et leur assigna des qualités, avoit attaché l'importance, la noblesse et la considération à ce qui est utile ; je n'aurois point à venger aujourd'hui un instrument merveilleux de l'ignorance de nos jugemens et de l'injustice de nos mépris, qui l'ont fait reléguer honteusement dans l'obscurité de nos garde-robes, parmi tous ces meubles

ignobles que la bienséance ordonne de cacher, et que la délicatesse défend de nommer.

O frivolité de l'esprit humain ! l'âne, cet animal stupide ; l'yvresse, ce tombeau de notre raison ; l'oisiveté, la folie même, ont trouvé des apologistes ; et la seringue n'a point encore d'historien. Celui qui a découvert la pesanteur de l'air, celui qui l'a calculée, celui qui a anatomisé la lumière, celui qui a trouvé le tems de sa progression, et tant d'autres spéculateurs inutiles, ont des autels, et celui qui inventa la seringue est inconnu !...

Vains regrets, Messieurs, nous ne saurions ressusciter un nom que nous aurions pu immortaliser.

Vous dirai-je combien de formes reçoit cette machine admirable pour soulager nos besoins, ou augmenter nos plaisirs. Portant avec fidélité dans les entrailles une liqueur adoucissante, tantôt elle vient calmer la tempête que des vents tumultueux y excitent ; tantôt elle vient apaiser les douleurs effroyables que cause un gravier homicide ; tantôt, servant la coquetterie, et rétablissant les nuances d'un visage allumé par le jeu, la danse ou les

veilles, elle procure à une beauté ambitieuse, les moyens de voler sans repos à de nouvelles conquêtes. Ici, irritant des muscles paresseux, elle vient réveiller une nature languissante, et l'aider à rejeter un fardeau incommode, qui par un séjour importun commençoit à intéresser le système de l'économie animale. Là, dans un climat brûlant, par une imitation industrielle, elle sert à satisfaire les besoins d'un tempérament fougueux, à venger un sexe de la faiblesse de l'autre, et à insulter à la solitude où on la retient. Partout, s'accommodant à notre friandise, elle fournit à nos tables des mets délicats, qui réjouissant le palais et les yeux, inspirent à la gaieté d'un bel esprit quelque bon mot pétillant. Tantôt, entre les mains d'un espiègle incorrigible, et qui cache sa trahison sous la candeur de la jeunesse, aussi prompt que l'éclair, elle vient étonner un passant, et troubler la sécurité publique. Tantôt, sous une forme monstrueuse, et sous la figure d'un jet d'eau énorme et ambulante, elle amuse un peuple imbécile, en rafraichissant nos pavés ; ou secourt un bourgeois désolé, en arrêtant un embrâse-

ment qui menaçoit une ville entière. Enfin, Messieurs, je ne finirois jamais, si je voulois décrire toutes les formes singulières et variées, suivant nos plaisirs ou nos besoins, que reçoit cette machine complaisante. Toutes les parties du corps, toutes les conditions, tous les âges éprouvent tous les jours son secours bienfaisant. Ainsi que la charrue, un dieu, sans doute, est descendu sur la terre pour l'enseigner aux hommes.

J'entreprends aujourd'hui de remonter à l'origine de cet instrument incomparable, de raconter par quels progrès il est arrivé en l'état où il est aujourd'hui, et de vous proposer une invention qui remplit enfin toutes les conditions qu'on désire et que l'on cherche depuis si long-tems. Viens à mon secours, sublime Rabelais, inspire-moi ton énergie, ta gaieté ; mais pardonne si je refuse ton indécence.

Sur les bords du Nil, habite un oiseau d'une grosseur médiocre ; il a les ailes courtes, le plumage du dos noir, et celui du ventre blanc ; ses pattes sont rouges, son bec a sept pouces, et son col un pied de longueur. Cet animal, quand son besoin le

presse, quand son instinct l'avertit, emplit d'eau son bec, l'introduit par l'orifice opposé, et se donne ainsi lui-même ce que nous appelons *un clistère, ou un lavement*.

L'homme toujours dégoûté de ce qu'il a, et amoureux de ce qu'il n'a pas, convoita bientôt un organe aussi favorable, et chercha long-tems les moyens d'y suppléer. Le premier pas de son industrie fut d'imiter fidèlement son modèle. Un opérateur prenoit dans sa bouche autant de liqueur composée qu'elle pouvoit en contenir, et après l'avoir gardée assez de tems pour lui faire prendre une température égale à la chaleur naturelle, il la souffloit avec un tuyau de canne dans le corps du malade.

Cette opération toute facile qu'elle paroît au premier coup d'œil, exigeoit néanmoins des attentions très-déliçates. Il falloit que l'opérateur se fût instruit par un exercice fréquent dans l'art de retenir sa respiration, de peur qu'après avoir vidé ses poumons et sa bouche en expirant la composition, il ne la pompât de nouveau par un mouvement involontaire, et ne la reprît toute entière en respirant à contre-tems. Il falloit ensuite que

corps pour corps, face à face, la tête avancée, le col étendu, tous les muscles de la poitrine et du visage contractés, les yeux fermés, et se bouchant le nez, pour prévenir le rapport de ces sens et toute sensation désagréable, il fit passer par le moyen d'un petit chalumeau, la composition de sa bouche dans les entrailles du malade; il falloit enfin que hors d'haleine, il recommençât la même opération jusqu'à ce qu'il eût injecté la quantité de remède ordonnée : tel fut l'art dans son enfance ! Ainsi que les familles les plus illustres, les fleuves les plus superbes, les états les plus orgueilleux ; vous le savez, Messieurs, les inventions les plus sublimes ont eu des commencements humilians.

Bientôt, tant l'industrie humaine est fertile ! on appliqua aux mêmes parties, mais pour un usage très-différent, la théorie des chalumeaux. Pour rétablir le ton et l'harmonie des intestins troublés par la violence des vents séditieux, on imagina de précipiter leur sortie, en les pompant avec la bouche, par l'interposition d'une plume. Ainsi, en caressant, pour ainsi dire, et en

flattant ces ennemis domestiques, on les attiroit par la douceur, et on les faisoit sortir tranquillement d'un lieu qu'ils désoloient par leur mutinerie.

La manière d'administrer un lavement que je viens de décrire, toute rebutante qu'elle est, dura long-tems ; et cette imitation grossière est encore pratiquée aujourd'hui par les femmes de Sestos. Mais ailleurs on imagina de supprimer l'intervention de la bouche et de lui substituer une vessie remplie de liqueur préparée, à laquelle on adapte un chalumeau de gros-seur convenable et d'une résistance proportionnée à la difficulté de l'introduction. En pressant cette vessie entre ses mains, l'opérateur fournissoit avec moins de travail et de répugnance, et le malade recevoit avec plus de satisfaction, de soulagement. et tout d'un coup, une rosée délicieuse et plus abondante.

On se contentoit de cette pratique bien plus ingénieuse que la première, mais encore très-imparfaite et bien éloignée de la seringue que nous connoissons ; lorsqu'en l'année 1370, avant que les Apoticairens eussent fait

sur les Chirugiens la conquête des clistères, un chirurgien anglois inventa une machine si commode pour l'administration de ces remèdes, au sentiment du célèbre Freind, qu'il n'a pu s'empêcher de dire dans son *Histoire de la Médecine, que personne ne pouvoit en compter les avantages*. Cependant, soit malheur ou dessein, avarice ou haine de l'humanité, l'auteur a laissé périr avec lui le secret de son instrument; et ses contemporains, soit mépris de la machine, ou vengeance contre l'auteur et punition de ses sentiments, n'ont pas jugé à propos de nous conserver son nom. Périsse de même, Messieurs, la mémoire de tous ceux, qui, comme lui, moins sensibles à la gloire qu'à l'intérêt, emportent dans le tombeau des découvertes utiles à la conservation de notre espèce!

Enfin, Messieurs (que les progrès de l'esprit humain sont lents! S'il marche toujours, semblable à un vieillard caduc, il ne marche pour ainsi dire qu'en *béquillant*). Enfin, dis-je, au commencement du siècle dernier seulement, on trouva en France, ou peut-être on ressuscita seulement la seringue que je

vais décrire, et que j'appellerai commune, pour la distinguer d'une autre plus composée dont j'aurai l'honneur de vous entretenir bientôt.

La seringue commune est composée d'un cylindre d'étain, creux, terminé par un tuyau beaucoup plus court et beaucoup plus petit. Quand on veut opérer, on remplit le cylindre d'une liqueur préparée suivant le besoin auquel on la destine, ensuite on introduit le petit tuyau, et avec un piston qui ferme exactement la capacité du cylindre, on foule la liqueur qui sort avec une impétuosité, qui est en raison composée de l'*angustie* de l'ouverture, de la fluidité du liquide, et de la force de celui qui presse.

Peignez-vous, Messieurs, avec quelle joie, quelle ivresse, quelle reconnaissance fut reçue cette découverte! Aussitôt on l'appliqua à toutes sortes de besoins, de santé, de propreté, de plaisir; on fit de grosses seringues, on en fit de petites, de longues, de courtes, de droites, de courbes; on en fit pour le nez, les yeux, les oreilles, l'ésophage, pour les plaies; celles-ci lancent la liqueur par un jet

unique, et celles-là l'éparpillent comme un arrosoir.

Je n'irai point, dissertateur impitoyable, épuisant toutes ces espèces et promenant votre imagination sur mille objets dégoûtants, vous rassasier de descriptions et de peintures qui pourroient blesser votre délicatesse.

Souffrez cependant que pour l'intelligence de ce que j'ai à vous dire, je vous représente la manière dont un clistère est donné et reçu. De deux acteurs ordinairement nécessaires pour cette opération, l'un patient, dans une posture immodeste, attend avec résignation la fin de l'opération; et l'autre, agent, dans une attitude humble, cherche dans l'obscurité, et en tâtonnant, l'orifice semblable à un point, par lequel il faut indispensablement introduire la potion pharmaceutique.

Combien de fois, beau sexe, votre innocence alarmée, et redoutant l'indiscrétion d'une main téméraire et libertine, ou quelque attentat caché sous le prétexte d'erreur, n'a-t-elle pas refusé la santé que vous présentait un opérateur qui effrayoit votre modestie? Combien de fois, au péril de votre

beauté et de vos jours peut-être, n'avez-vous pas préféré une main plus ignorante, mais moins suspecte, ou même refusé absolument un remède qui exigeoit de votre pudeur un sacrifice si choquant ? Mais que ne peut cette pudeur ingénieuse sur l'esprit d'une femme ? Plus éclairée que le vice sur le choix, mais bien plus constante encore dans l'application des moyens, elle imagina d'employer une perruque à tonsure, qui, en cachant ce que l'on ne montre pas sans honte, prescrivait à l'agent un chemin nécessaire, duquel il ne pouvoit s'écarter ; et lui imposoit l'obligation d'être sage, en renfermant son instrument dans la circonférence de la tonsure. Ainsi, la modestie victorieuse, en indiquant à l'opérateur la route qu'il devoit suivre, lui ôtoit en même tems la volonté, le moyen et la tentation de s'égarer. De même, Messieurs, pour défendre nos jardins de la convoitise d'un passant maraudeur, nous élevons un mur, qui déroband à sa vue nos fleurs et nos fruits, épargne à son cœur le danger d'en être séduit et à sa main le crime de les enlever. De même aussi dans nos forêts, abusant de la sécurité des animaux, nous leur

frayons un sentier perfide, pour les conduire par un chemin facile dans un piège, où malgré la vitesse de leurs pieds, la promptitude de leurs ailes et la force de leurs dents, ils trouvent une mort inévitable.

Néanmoins, la perruque à tonsure malgré la sagacité de son invention étoit sujette à beaucoup d'inconvénients. Etant transportée de l'usage de la partie du corps la plus noble à celle qui l'est le moins, mais surtout caractérisant nos prêtres, elle donnoit un air mystique à une besogne absolument profane, et un air profane à des cérémonies très-respectables; ce qui pouvoit scandaliser les esprits foibles, et fournir aux forts une matière abondante de plaisanteries. D'ailleurs, elle pouvoit se déranger et égarer par conséquent, bien loin de conduire, l'opérateur. Enfin la voie que la tonsure laissoit libre, n'étoit pas assez étroite pour être infaillible; et ouvrant à l'instrument une carrière trop vaste, elle laissoit subsister tous *les à peu près*, et n'épargnoit pas au patient le chagrin et la longueur de plusieurs tâtonnemens désagréables. Ainsi par les réflexions que suggéroient le tems et l'expérience, notre

machine marchoit à grands pas vers la perfection.

C'est à notre siècle, Messieurs, cet âge si délicat sur le choix des voluptés, si sévère sur les ridicules, si attentif aux bienséances, si distingué par son luxe ingénieux et poli, qu'est due cette découverte incomparable. C'est de nos jours qu'est né le mortel adorable, qui, par une petite addition à la machine, en rendant le malade agent et patient tout ensemble, a trouvé le moyen de supprimer tout confident de l'opération et tout opérateur étranger au malade même.

Pourrai-je, Messieurs, vous décrire avec clarté les détours de cet instrument, aussi simple que merveilleux ? J'ai déjà eu l'honneur de vous dire que, dans les seringues communes, la liqueur sort par un petit tuyau appliqué à l'extrémité du cylindre : dans la machine que j'explique, ce tuyau est prolongé suivant une ligne droite de huit ou dix pouces, qui fait avec le cylindre un angle droit ; au bout de ce tuyau inhérent à une lame d'étain un peu large, afin de maintenir la machine dans une situation perpendiculaire à l'horizon, s'en élève un autre plus

court et plus petit, qui coupe encore le précédent à angle droit, et qui est semblable à l'ajustage d'un jet d'eau, garni à son extrémité d'un bouton, et vers le milieu d'une espèce de bobèche, qui l'empêche d'offenser les entrailles en entrant trop avant.

Pour se servir de cette machine, on remplit le cylindre de liqueur, ensuite le côté large étant posé sur un lit ou sur le plancher, le malade en s'asseyant sur la bobèche, introduit lui-même le petit tuyau, presse le piston qui se trouve devant lui et sous sa main, et aussitôt la liqueur foulée, *quâ data, portâ ruit*, passe entre les jambes du malade, et suivant un labyrinthe obscur, descend, rampe, remonte et va porter sa bienfaisance et sa bénignité dans le corps de l'opérateur même.

Où croyez-vous, Messieurs, qu'ait été inventé cet instrument admirable ? A l'extrémité de cette province, en Lorraine, dans cet asile consacré à la piété, destiné pour la noblesse ; Remiremont, où, dans un habit dévot, le sexe le plus aimable rend à Dieu un hommage périodique et chante ses louanges en idiome savant.

Cependant, oserai-je le dire sans vanité, il

me semble que le divin auteur de cette machine incomparable pouvoit y ajouter aisément un degré de perfection qu'elle n'a pas. En effet, il est évident que pour faire sortir la liqueur du cylindre, il faut que le malade, les bras étendus et dans une situation qui épuise la moitié de ses forces, emploie une puissance quelconque, qui souvent, surtout dans les femmes, peut se trouver inférieure et souvent égale ou à peu près, à la résistance qu'il faut surmonter. Contentons-nous de ces deux suppositions et écartons toutes les autres. Dans le premier cas, il est clair que la machine devient inutile, et que le malade étant obligé de rappeler un agent étranger, rentre dans l'océan d'inconvénients dont j'ai parlé plus haut. Dans le second cas, et la puissance étant supposée égale ou à peu près à la résistance qu'il faut vaincre, le malade commencera, il est vrai, l'opération ; mais, sa puissance d'un côté s'affoiblissant par les efforts qu'il est obligé de faire, et de l'autre, la résistance augmentant par la difficulté que trouve l'eau de se loger dans un lieu où tout est plein ; il en résulte un combat qui finit bientôt, à cause de la foiblesse de l'opé-

rateur ; en sorte que venant à quitter le piston pour reposer son bras fatigué, la liqueur retourne à l'endroit d'où elle est partie. Et si le malade veut recommencer, trouvant encore les mêmes obstacles, il s'ensuit toujours le même effet ; et par conséquent, un flux et reflux de la liqueur, qui se promène sans cesse du cylindre dans les entrailles, et des entrailles dans le cylindre.

On pourroit, à la vérité, prévenir une partie de ces inconvénients, en ajoutant dans l'intérieur de l'un des deux petits canaux, une soupape qui, après avoir laissé passer le remède, l'empêcheroit de revenir ; et qui, par ce moyen, donnant au malade le tems de se reposer et de rassembler ses forces languissantes, pourroit le conduire jusqu'à la fin laborieuse de sa besogne.

Mais cette soupape difficile à placer, rendroit par le moindre dérangement la machine inutile ; d'ailleurs traînant en longueur une opération qui doit être prompte, elle augmenteroit les dégoûts du remède, et prolongeroit le malaise du patient : enfin, puisque la difficulté croît, ainsi qu'on l'a déjà dit, à mesure que l'opération avance, il s'ensuit

qu'ayant commencé, suivant la supposition, avec des forces à peu près égales à la résistance, elles deviendroient nécessairement inférieures avant la fin. Tout au moins il en arriveroit que le malade sortant de cette opération pénible, moins rafraîchi par le remède, qu'échauffé par ses efforts multipliés, il augmenteroit son besoin, bien loin de le diminuer. La seringue dans son dernier état, est donc en bien des cas sujette encore à plusieurs inconvénients; mais sans aucun changement essentiel à la machine, je les fais disparaître tous par un moyen si simple, que je suis étonné qu'il ne soit encore venu dans l'esprit de personne.

Il est incontestable que pour le jeu de la seringue il suffit d'appliquer au piston une force qui agisse perpendiculairement, et qui soit suffisante pour remonter l'inertie de la liqueur, la résistance des entrailles, et le frottement du piston. Or, un poids qu'on lui attachera, et qui sera déterminé suivant le calcul facile de toutes ces suppositions, ou que la moindre épreuve fera connoître plus sûrement et plus promptement encore, remplira évidemment toutes ces vues.

OBJECTION

Mais, dira quelque esprit précipité : Si le malade est assez fort pour placer ce poids, il ne lui est plus nécessaire ; et appliquant sa puissance immédiatement au piston même, il parviendra par un chemin plus court au but qu'il s'est proposé : si, au contraire, il n'a pas assez de forces pour faire jouer la machine, il n'en aura pas assez non plus pour interposer le poids : par conséquent, étant alors obligé d'appeler, pour cette circonstance de l'opération, un secours étranger, il n'en coûtera guère plus à sa modestie d'employer pour l'opération entière la seringue ancienne, et puisqu'un confident est nécessaire, il est inutile de recourir, sans aucun avantage, à une machine compliquée, lorsqu'une plus simple suffit.

RÉPONSE

Je réponds : 1° Qu'on pourroit diviser le poids en parties aliquotes proportionnées à

la faiblesse du malade, qui les trouvant sous sa main, par une addition successive, les accumuleroit jusqu'à ce qu'il en obtint l'effet désiré.

De même autrefois, un père montra à ses enfants qu'on pouvoit rompre en détail un fagot qu'on n'auroit pu rompre en gros. Mais pour trancher d'un seul coup toutes les difficultés et prévenir les instances et les répliques, je veux que le poids soit inhérent à la machine, et afin de ne point en déranger l'élégance, il conviendra de remplir le piston d'une quantité de plomb suffisante et combinée suivant l'exigence des résultats qu'on aura trouvés, soit par le calcul, soit par l'expérience; ensuite on ajoutera à la partie supérieure du cylindre un petit ressort à bascule, semblable à celui d'une batterie de fusil, qui en s'engageant dans le piston, suspendra l'action du poids, et qui en cédant au moindre effort, lui restituera sa puissance et sa pesanteur. Ainsi la machine ayant été préparée par un domestique vigoureux, et le malade étant en la posture requise pour recevoir le remède, il pressera le petit ressort, qui obéissant au plus petit

mouvement, rendra au poids sa faculté d'agir, et aussitôt le piston se précipitant en vertu de sa gravité, chassera la liqueur, qui fuyant du côté où elle trouve moins de résistance, entrera dans le corps du malade extasié.

OBJECTION

Vous m'objecterez sans doute, Messieurs, que la chute des corps graves s'accélère suivant une progression connue en approchant du centre de la terre ; que par conséquent il y aura quelque différence de vitesse entre le commencement et la fin de la descente de ce poids, et la même différence aussi dans l'introduction de liquide.

RÉPONSE

Oui, Messieurs, il y aura quelque différence, j'en conviens ; mais elle tournera au profit du malade, et achève de démontrer l'utilité de ma machine. En effet, si la liqueur

est portée dans les entrailles avec plus de force à la fin qu'au commencement de l'opération, elle trouve aussi plus de difficulté de s'y loger, comme on l'a déjà dit plus d'une fois, à cause de l'addition continuellement progressive d'un corps étranger dans un lieu où tout est déjà plein. J'ai calculé avec soin en quelle proportion croît cette difficulté, et j'ai trouvé qu'entre la vitesse qui résulte de l'accélération de la descente du poids, et la résistance des entrailles successivement augmentée par la liqueur survenante, il y a une réciprocité si parfaite, une compensation si égale, qu'il s'ensuit une uniformité de mouvement presque incroyable. Effet infail-
lible de l'action constante d'un instrument aveugle, et qu'on n'obtiendra jamais de la pression vacillante du patient lui-même, ni de tout autre agent étranger et intelligent.

Ce n'est pas tout, Messieurs, et je n'ai point encore épuisé l'énumération des avantages du poids. En l'augmentant ou le diminuant, le malade pourra aussi mesurer la quantité de son action, suivant l'urgence de ses nécessités : Ainsi, la machine que je propose, rassemblant toutes les commodités imaginables,

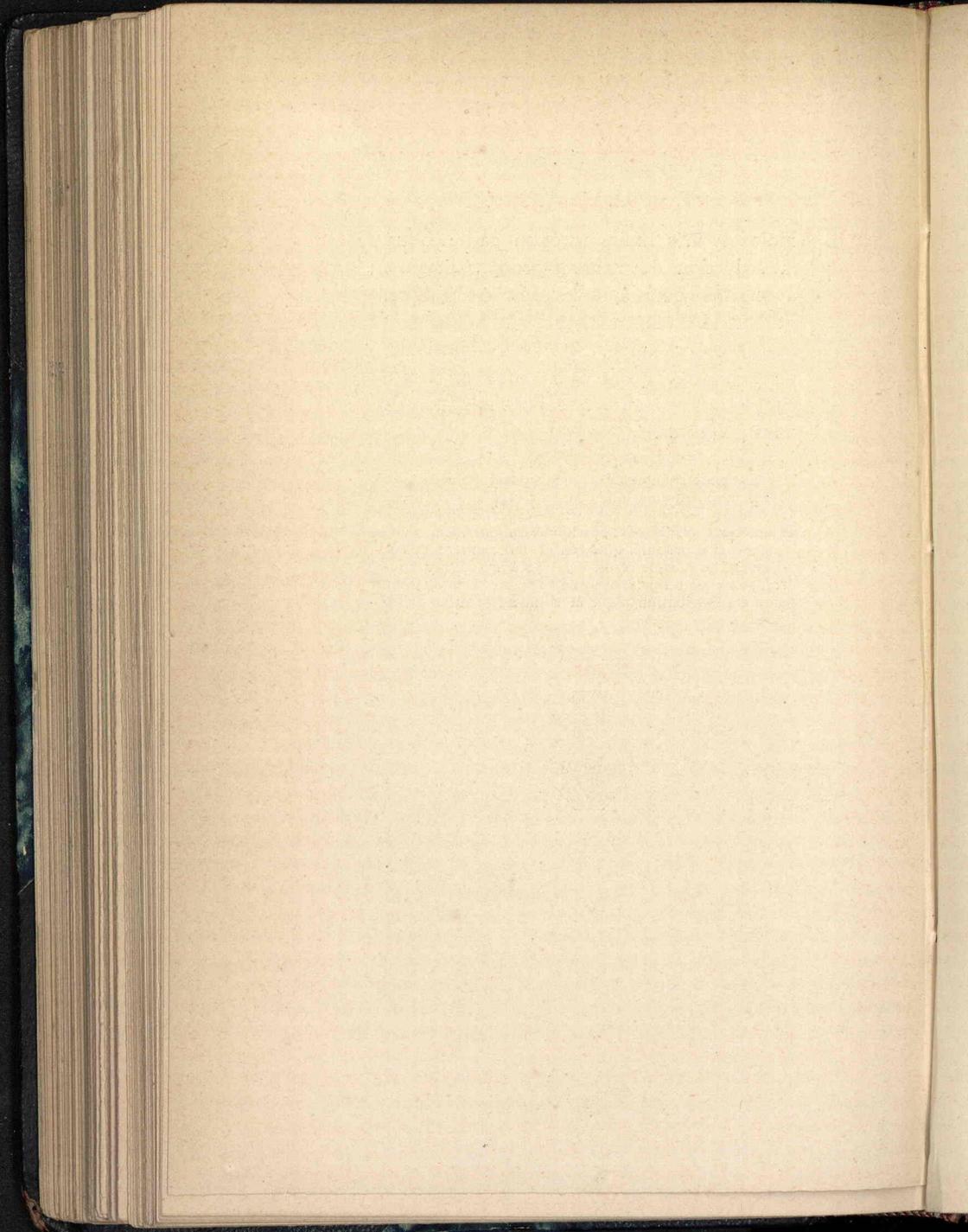
chacun avec son secours, pourra, selon sa fantaisie, sa crainte ou son impatience, retarder ou précipiter les flots de la liqueur miraculeuse ; et irritant ou flattant ses entrailles, tantôt les rafraîchir par une pluie douce, tantôt les inonder par une tempête, et soulager en tout tems ses besoins, avec modestie, sans effort, sans confident, sans alarme et sans témoin.

Tout ce que j'ai avancé, Messieurs, est fondé sur des calculs que je répéterai quand vous le jugerez à propos ; mais qui sont si longs et si épineux, que j'ai cru que cette brillante assemblée me sauroit quelque gré de les lui avoir épargnés. Vous le voyez, Messieurs, je n'ai point exagéré les inconvénients d'une machine ancienne, afin de vous prévenir en faveur d'une nouvelle ; et déguisant les objections qu'on peut faire contre le poids que je propose, je n'ai point espéré de surprendre vos suffrages, en exposant adroitement les défauts d'une invention à laquelle je veux substituer la mienne. Mais, où je me trompe, ou bien les raisons de préférence sont en si grand nombre, qu'elles doivent entraîner tous les esprits : me défiant néan-

moins de mes lumières, et en garde contre la séduction de l'amour-propre, j'expose avec confiance mon ouvrage à votre critique, et j'attends avec soumission votre jugement pour décider le mien. C'est à vous, Messieurs, de prononcer sans ménagement, sur le mérite de la nouveauté que j'ai l'honneur de vous présenter.

L'Académie ayant nommé deux Commissaires pour l'examen de cette machine, l'auteur répéta devant eux ses calculs, et sur leur rapport, l'Académie l'approuva, et la déclara avantageuse aux bonnes mœurs. En conséquence, elle ordonna qu'il seroit fait registre de son jugement, dont copie seroit délivrée à quiconque voudroit solliciter un privilège exclusif pour la fabrication, vente et distribution d'une machine aussi utile qu'ingénieuse.





CATALOGUE
DE LA
LIBRAIRIE J. LEMONNYER



ROUEN
RUE DES CARMES ET PASSAGE SAINT-HERBLAND

MAI 1880

Ce catalogue annule les précédents.

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY.



RÉIMPRESSION
DES PLUS BEAUX
LIVRES A GRAVURES
DU XVIII^e SIÈCLE

PREMIÈRE SÉRIE

Recueil des meilleurs contes en vers, par VOLTAIRE, VERGIER, GRÉCOURT, PIRON, LA FONTAINE, etc., 4 volumes. — *Le Fond du Sac*, par NOGARET, 2 volumes. *La Pucelle d'Orléans*, par VOLTAIRE, 2 volumes.

Ensemble 8 volumes in-16, papier vergé de Hollande, caractères elzéviriens, ornés de charmantes vignettes en taille-douce, à mi-page, par Duplessis-Bertaux, Fesquet et Jules Garnier.

Parmi tous les charmants volumes édités par Cazin dans la seconde moitié du xviii^e siècle, et enrichis de si merveilleuses illustrations, il n'en est pas de plus rares et de plus affectionnés des amateurs, que le RECUEIL DES CONTES EN VERS, la PUCELLE D'ORLÉANS, et le FOND DU SAC, dont nous venons de terminer la réimpression.

M. Leclère, libraire à Paris, avait déjà fait paraître

en 1862, avec le goût délicat d'un véritable bibliophile, une nouvelle édition de ces jolis volumes ; mais la vogue n'était pas encore acquise aux livres illustrés du XVIII^e siècle, et ils ne furent pas alors appréciés des amateurs, qui les paient maintenant jusqu'à cinq et six fois leur prix de publication.

Aujourd'hui la mode est aux livres à gravures, surtout aux belles illustrations du XVIII^e siècle, et nous avons été heureux de saisir l'occasion qui nous était offerte d'acquérir les planches originales de Duplessis-Bertaux et de publier une nouvelle édition des CONTEURS. Nous n'avons rien négligé pour que cette réimpression soit digne de ses aînées. Les planches ont été retouchées avec un art infini par M. Lamour, et le tirage des gravures, confié à M. Dorval, imprimeur en taille-douce, lui fait le plus grand honneur. Le papier, fabriqué spécialement pour notre édition, sort de chez MM. Morel et Cie, et M. Hérissey, l'habile imprimeur d'Évreux, donne tous ses soins à l'impression typographique. Nous avons adopté les caractères elzéviriens de l'édition princeps (*Cazin*, 1778), mais nous avons préféré le format in-16, qui nous a permis de donner à nos volumes, avec des marges plus grandes, un aspect beaucoup plus gracieux.

Convaincu du succès de notre publication, qui s'était affirmé dès la mise en vente des deux premiers volumes, nous n'avons pas hésité, malgré les frais énormes d'impression en taille-douce, à donner en plus dans les CONTES DE LA FONTAINE, un portrait de l'auteur, dans un joli encadrement genre XVIII^e siècle, et sept figures de Duplessis-Bertaux, que M. Leclère avait, par économie sans doute, négligé de faire entrer dans son édition. Trois de ces gravures appartiennent à JOCONDE, trois à LA GAGEURE DES TROIS COMMÈRES, et une au ROI CANDAULE.

LE FOND DU SAC a été tellement augmenté, qu'il forme une véritable publication nouvelle et inédite. Au lieu des dix-huit contes de Nogaret que contenait l'édition Leclère, notre premier volume seul en contient cinquante-huit, em-

pruntés tous aux *CONTES EN VERS* du même auteur, édition rarissime de *Paris, Debray*, 1810, deux volumes in-12. Toutes les vignettes de l'ancienne édition servent à l'illustration de ce premier volume, qui renferme en plus une charmante vignette inédite.

Le second volume comprend les contes si gais et si spirituels de *Théis*, parus dans le *SINGE DE LA FONTAINE*, et ceux non moins amusants de l'abbé *Bretin*, le digne émule de *Grécourt* et de *Voisenon*. MM. *Fesquet* et *Jules Garnier* ont dessiné pour ce volume dix ravissantes vignettes, gravées à l'eau-forte par *M. Champollion*, et dignes, comme composition et comme gravure, de figurer dans la collection de *Duplessis-Bertaux*.

Tous les amateurs connaissent la jolie édition de la *PUCELLE D'ORLÉANS*, imprimée par *Cazin*, avec figures à mi-page. Notre réimpression est textuelle et les épreuves des vignettes sont peut-être les plus belles de notre collection pour la vigueur et le velouté des gravures. Nous avons ajouté en regard du titre du premier volume un très beau portrait de *Voltaire*.





CONTES ET NOUVELLES EN VERS

PAR VOLTAIRE, VERGIER, GRÉCOURT, PIRON, DORAT, SAINT-LAMBERT, ETC., ETC.

2 jolis volumes in-16, papier vergé, caractères elzéviens, ornés de 46 vignettes en taille-douce et de 2 portraits-médailles sur les titres, par DUPLESSIS-BERTAUX. Le volume. 15 fr. »

Il a été tiré à part pour les amateurs, avec justification spéciale et numérotés :

150 exemplaires sur papier vergé de Hollande, petit in-8 écu.	
Le volume.	25 fr.
150 exempl. sur pap. Whatman.	— 30
50 exempl. sur pap. de Chine.	— 35
4 exempl. sur peau de vélin.	— 100



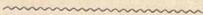
CONTES ET NOUVELLES EN VERS

PAR M. DE LA FONTAINE

2 forts volumes in-16, papier vergé, caractères elzéviens, ornés des 77 charmantes vignettes à mi-page de DUPLESSIS-BERTAUX, de deux portraits-médailles sur les titres, et d'un beau portrait de La Fontaine. Le volume. 20 fr. »

Il a été tiré à part pour les amateurs, avec justification spéciale et numérotés :

150 exemplaires sur papier vergé de Hollande, petit in-8 écu.	
Le volume.	30 fr.
150 exempl. sur pap. Whatman.	— 35
50 exempl. sur pap. de Chine.	— 40
4 exempl. sur peau de vélin.	— 150



Spécimen du texte et des gravures des Contes de La Fontaine

MAZET DE LAMPORECHIO

NOUVELLE TIRÉE DE BOCCACE

LE voile n'est le rempart le plus sûr
 Contre l'amour, ni le moins accessible :
 Un bon mari, mieux que grille ni mur,
 Y pourvoira, si pourvoir est possible.
 C'est à mon sens une erreur trop visible
 A des parents, pour ne dire autrement,
 De présumer, après qu'une personne
 Bon gré mal gré s'est mise en un couvent,
 Que Dieu prendra ce qu'ainsi l'on lui donne :
 Abus, abus; je tiens que le malin
 N'a revenu plus clair et plus certain,
 (Sauf toutefois l'assistance divine).
 Encore un coup, ne faut qu'on s'imagine
 Que d'être pure et nette de péché
 Soit privilege à la guimpe attaché.
 Nenni da, non. Je prétends qu'au contraire

LE FOND DU SAC

Recueil de Contes en vers

PAR NOGARET, THÉIS ET L'ABBÉ BRETIN

2 jolis volumes in-16, papier vergé, caractères elzéviriens, fleurons et culs-de-lampe, ornés d'un très beau frontispice et de 21 gravures en taille-douce, à mi-page, dans le genre des vignettes de DUPLESSIS-BERTAUX. Le volume. 15 fr. »

Il a été tiré à part pour les amateurs, avec justification spéciale et numérotés :

150 exemplaires sur papier vergé de Hollande, petit in-8 écu.	Le volume	25 fr.
150 exempl. sur pap. Whatman.	—	30
50 exempl. sur pap. de Chine.	—	35
4 exempl. sur peau de vélin.	—	100

LA PUCELLE D'ORLÉANS

PAR VOLTAIRE

2 volumes in-16, papier vergé, caractères elzéviriens, ornés du portrait de l'auteur, de deux portraits-médailles sur les titres, d'un frontispice et de 21 gravures à mi-page, de DUPLESSIS-BERTAUX. Le volume. 20 fr. »

Il a été tiré à part pour les amateurs, avec justification spéciale et numérotés :

150 exemplaires sur papier vergé de Hollande, petit in-8 écu.	Le volume.	30 fr.
150 exempl. sur pap. Whatman.	—	35
50 exempl. sur pap. de Chine.	—	40
4 exempl. sur peau de vélin.	—	150

AVIS

Pour les souscripteurs à la collection complète des 8 volumes, le prix des CONTES DE LA FONTAINE et de la PUCELLE D'ORLÉANS, est le même que celui des quatre autres volumes.



DEUXIÈME SÉRIE

DORAT. *Les Tourterelles de Zelmis*, — DORAT. *Les Baisers*. — MONTESQUIEU. *Le Temple de Gnide, figures d'Eisen*. — FAVRE. *Les Quatre Heures de la Toilette des Dames*. — ETC., ETC.

« Le XVIII^e siècle, dit M. Mehl dans son *Guide de l'amateur de livres à figures*, est l'époque la plus féconde, la plus riche et la plus gracieuse de l'art décoratif sous toutes ses formes. » Il n'est donc pas surprenant que les bibliophiles recherchent avec passion les beaux livres à figures de cette époque, dont malheureusement l'acquisition devient de plus en plus difficile et les prix de moins en moins abordables pour beaucoup d'amateurs. C'est pour ces derniers, — que nous estimons être très nombreux, — que nous avons osé entreprendre cette nouvelle série de réimpressions. Oser est le mot juste, car pour rééditer des livres à figures comme les *Baisers* de DORAT, le *Temple de Gnide* de Montesquieu, avec les dessins d'Eisen, les *Quatre Heures de la Toilette des Dames*, etc., il faut avoir une foi véritablement robuste. Nous ne nous faisons pas d'illusion : les amateurs qui peuvent consacrer 12 ou 1500 fr. à l'achat des *Baisers*, souriront de notre hardiesse ; les gros libraires parisiens, nos très honorés collègues, jaseront, et, comme disait feu Vadé, mépriseront la marchandise ; mais les

jeunes amateurs, tous ceux dont les revenus ne sont pas en rapport avec leur goût pour les beaux livres et les gracieuses illustrations, ceux-là, nous l'espérons, achèteront nos réimpressions, dont le prix sera toujours à la portée des fortunes les plus modestes.

Nous avons fait de nombreux essais de reproduction ; nous nous sommes adressé à plusieurs artistes, et nous avons tenu à soumettre tout d'abord les premières épreuves des gravures, à des connaisseurs sévères et même difficiles. Tous ont applaudi à ces essais et nous ont encouragé. Pour être juste cependant, disons vite que quelques amateurs ont ajouté : — « C'est très gentil, mais ce n'est pas encore çà l'original. » — Mais, pardieu ! non, ce n'est pas l'original, et nous n'avons pas l'outrecuidance de donner pour cent sous des livres illustrés par Eisen ou Marillier, qui se vendent couramment 50 fr. ; nous ne prétendons pas que notre édition des *Baisers* à 40 fr. vaudra l'édition originale en grand papier, qui en coûte 1,500 ; mais ce que nous avons la prétention d'offrir aux amateurs, ce sont des réimpressions jolies, gracieuses, soignées à tous les points de vue, comme papier, comme impression, et comme reproduction tellement fidèle des gravures, qu'elles peuvent être confondues, pour ainsi dire, avec les gravures originales.

Nous croyons que, pour les livres à gravures, toutes les notes et toutes les descriptions possibles laissent l'amateur absolument incertain sur leur mérite. Nous avons donc, sans regarder aux frais, donné ci-après un spécimen de nos réimpressions, et nous laissons à nos clients le soin de conclure et de nous démontrer si nous nous sommes abusés.



Vient de paraître :

~~~~~  
DORAT  
—

# LES TOURTERELLES DE ZELMIS

POÈME EN TROIS CHANTS

Une jolie plaquette in-8, papier vergé teinté, ornée d'un frontispice, une grande gravure, une vignette et un cul-de-lampe, d'après les dessins d'Eisen, gravés par Longueil. Charmantes illustrations. 5 fr. »

~~~~~  
Il a été tiré pour les amateurs 150 exemplaires en grand papier, numérotés.

ÉDITION EN NOIR

Avec une double suite des figures, en BISTRE, tirées à part.

10 exemplaires	sur papier de Chine, nos 1 à 10	10 fr.
15 —	sur papier du Japon, — 11 à 25	12
25 —	sur papier Whatman, — 26 à 50	8

ÉDITION ARTISTIQUE

Avec épreuves des gravures tirées en BISTRE, avec double suite en NOIR et en SANGUINE, tirées à part.

10 exemplaires	sur papier de Chine, nos 51 à 60	12 fr.
25 —	sur papier du Japon, — 61 à 85	15
65 —	sur papier Whatman, — 86 à 150	10

~~~~~

*En préparation pour paraître fin juin :*

DORAT

# LES BAISERS

PRÉCÉDÉS DU

MOIS DE MAI

Réimpression textuelle, sur l'édition de *La Haye et Paris 1770*, grand in-8°, titre rouge et noir, frontispice, 1 fleuron sur le titre, 1 figure par Eisen, gravée par Longueil, 22 vignettes et 22 culs-de-lampe, par Eisen et Marillier, gravés par Aliamet, Baquoy, Binet, Delaunay, Longueil, etc. 1 beau volume gr. in-8°, papier vergé de Hollande teinté, caractères elzéviriens, imprimé avec le plus grand luxe par Hérissé, d'Evreux. Tirage à 500 exemplaires. 40 fr.

Il sera tiré pour les amateurs 200 exemplaires des BAISERS, en grand papier, numérotés :

50 exemplaires sur magnifique papier fort du Japon, avec une TRIPLE SUITE des gravures, vignettes et culs-de-lampe, tirées à part, sur japon, en *bistre*, en *bleu*, et en *sanguine*. N<sup>os</sup> 1 à 50 — 120 fr. »

50 exemplaires sur papier de Chine, avec une DOUBLE SUITE des gravures, vignettes et culs-de-lampe, tirées à part sur chine, en *bistre*, et en *sanguine*. N<sup>os</sup> 51 à 100 — 100 fr. »

100 exemplaires sur papier Whatman, avec UNE SUITE des gravures, vignettes et culs-de-lampe, en *bistre*, tirées à part sur chine, montées sur whatman. N<sup>os</sup> 101 à 200 — 80 fr. »

*Spécimen du texte et des vignettes des BAIERS de Dorat.*



*Ch. Eisen inv. delin.*

1770.

*C. Baguoy Sculp.*

RENVERSÉ doucement dans les bras de Thaïs,  
 Le front ceint d'un léger nuage,  
 Je lui disois : lorsque tu me souris,  
 Peut-être sur ma tête il s'élève un orage.  
 Que pense-t-on de mes écrits ?  
 Je dois aimer mes vers, puisqu'ils sont ton ouvrage.  
 Occuperaï-je les cent voix  
 De la vagabonde déesse ?  
 A ses faveurs pour obtenir des droits,  
 Suffit-il, ô Thaïs, de sentir la tendresse ?

MONTESQUIEU

## LE TEMPLE DE GNIDE

SUIVI DE

## ARSACE ET ISMÉNIE

Nouvelle édition, avec figures, vignettes et culs-de-lampe, d'après les dessins de Ch. Eisen et de Le Barbier, frontispice renfermant le portrait de Montesquieu en médaillon, 2 titres gravés, dont 1 pour *Arsace et Isménie*, 1 vignette et 11 très belles figures, dont 2 pour *Céphise et l'Amour* et 2 pour *Arsace et Isménie*. 1 beau volume gr. in-8°, papier vergé de Hollande, imprimé avec le plus grand luxe par Hérissé, d'Evreux. Tirage à 500 exemplaires. 30 fr.

Il sera tiré pour les amateurs 200 exemplaires en grand papier, numérotés :

50 exemplaires sur magnifique papier fort du Japon, avec une TRIPLE SUITE des gravures, vignettes et culs-de-lampe, tirées à part, sur japon, en *bistre*, en *bleu*, et en *sanguine*. N<sup>os</sup> 1 à 50 — 100 fr. »

50 exemplaires sur papier de Chine, avec une DOUBLE SUITE des gravures, vignettes et culs-de-lampe, tirées à part, sur chine, en *bistre*, et en *sanguine*. N<sup>os</sup> 51 à 100 — 80 fr. »

100 exemplaires sur papier Whatman, avec UNE SUITE des gravures, vignettes et culs-de-lampe, en *bistre*, tirées à part sur chine, montées sur whatman. N<sup>os</sup> 101 à 200 — 60 fr. »

DE FAVRE

LES QUATRE HEURES  
DE LA  
TOILETTE DES DAMES  
POÈME ÉROTIQUE

*Dédié à son Altesse Sérénissime Madame la princesse  
de Lamballe.*

Nouvelle édition, avec 1 frontispice, une vignette, 4 grandes gravures et 4 culs-de-lampe, d'après les dessins de Leclerc. 1 beau volume grand in-8, papier vergé de Hollande, imprimé avec le plus grand luxe par Hérissé, d'Evreux. Tirage à 500 exemplaires. 25 fr. »

Il sera tiré pour les amateurs 200 exemplaires en grand papier, numérotés :

50 exemplaires sur magnifique papier fort du Japon, avec une TRIPLE SUITE des gravures, vignettes et culs-de-lampe, tirées à part sur japon, en *bistre*, en *bleu*, et en *sanguine*. N<sup>os</sup> 1 à 50 — 60 fr. »

50 exemplaires sur papier de Chine, avec une DOUBLE SUITE des gravures, vignettes et culs-de-lampe, tirées à part, sur chine, en *bistre*, et en *sanguine*. N<sup>os</sup> 51 à 100 — 50 fr. »

100 exemplaires sur papier Whatman, avec UNE SUITE des gravures, vignettes et culs-de-lampe, en *bistre*, tirées à part sur chine, montées sur whatman. N<sup>os</sup> 101 à 200 — 40 fr. »



## CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES

---

Charmantes plaquettes, petit in-8, tirées avec le plus grand soin par Hérissey d'Évreux, sur beau papier vélin teinté, ornées de fleurons, culs-de-lampe et lettres ornées.

Il a été fait un tirage spécial pour les amateurs, à 10 exemplaires sur PAPIERS DE COULEUR, numérotés de 1 à 10, et à 50 exemplaires sur PAPIER WHATMAN, numérotés de 11 à 60.

✓ I. — VADÉ. La Pipe cassée, poème épitragipoissardihéroï-comique. Nouvelle édition enrichie de 4 jolies vignettes en taille-douce, d'après Eisen.

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| Papier teinté.             | Épuisé. |
| Papier Whatman. Le volume. | 8 fr. » |
| Papier de couleur. —       | 12 »    |

✓ II. — DISSERTATION sur les idées morales des Grecs et sur le danger de lire Platon, par M. Audé, bibliophile (*Octave Delepierre*).

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| Papier teinté.             | Épuisé. |
| Papier Whatman. Le volume. | 5 fr. » |
| Papier de couleur. —       | 8 »     |

✓ III. — J.-J. RAPSAET. Les Droits du Seigneur. Recherches sur l'origine et la nature des Droits connus anciennement sous les noms de Droits des premières nuits, de Markette, d'Afforage, Marcheta, Maritagium et Bumède. Réimpression textuelle sur l'édition originale de Gand, 1817.

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Papier teinté, le volume. | 3 fr. » |
| Papier Whatman. —         | 5 »     |
| Papier de couleur. —      | 8 »     |

✓ IV. — I. DE BORN. La Monacologie, ou Histoire naturelle des Moines, traduite de l'original latin, par Broussonnet.

Réimpression textuelle sur l'édition originale française de 1784, avec nombreuses figures dans le texte.

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Papier teinté, le volume. | 5 fr. » |
| Papier Whatman. —         | 8 »     |
| Papier de couleur. —      | 12 »    |

✓ V. — FANTAISIE SCATOLOGIQUE. Une Parodie curieuse de l'*Art poétique* de Boileau, tirée d'un Almanach de poche du XVIII<sup>e</sup> siècle, réimprimée pour les Pantagruélistes, avec Avant-propos par Le Corvaisier junior.

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| Papier teinté.             | Épuisé. |
| Papier Whatman. Le volume. | 4 »     |
| Papier de couleur. —       | 6 »     |

✓ VI. — VIVANT-DENON. Point de lendemain, conte, orné d'une délicieuse vignette sur acier à mi-page et inédite.

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Papier teinté, le volume. | 3 fr. » |
| Papier Whatman. —         | 5 »     |
| Papier de couleur. —      | 8 »     |

✓ VII. — ÉLOGE BURLESQUE DE LA SERINGUE. Son origine, son histoire, ses transformations, avec un projet nouveau pour la perfectionner. Réimpression textuelle sur l'édition originale de 1757, ornée d'une jolie vignette à mi-page.

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Papier teinté, le volume. | 2 fr. » |
| Papier Whatman. —         | 4 »     |
| Papier de couleur. —      | 6 »     |

✓ VIII. — HISTOIRE DE LA PROSTITUTION EN CHINE, par le docteur Schlegel, trad. fidèlement du Hollandais par le docteur C. S\*\*\*, de Bruxelles.

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Papier teinté, le volume. | 3 fr. » |
| Papier Whatman. —         | 5 »     |
| Papier de couleur. —      | 8 »     |

✓ IX. — LA CONFESSION D'AUDINOT. Réimpression textuelle, sur le pamphlet original et rarissime de 1774, enrichie d'un avant-propos et de notes bibliographiques et littéraires, par Aug. Paër. Frontispice gravé.

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Papier teinté, le volume. | 3 fr. » |
| Papier Whatman. —         | 5 »     |
| Papier de couleur. —      | 8 »     |

✓ X. — LES MOINES. Comédie satirique écrite par les PP. Jésuites du collège de Clermont, dit de Louis-le-Grand, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, par F. Stehlich, docteur en philosophie, et orné d'un joli frontispice en taille-douce.

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Papier teinté, le volume. | 5 fr. » |
| Papier Whatman. —         | 8 »     |
| Papier de couleur. —      | 12 »    |

✓ XI. — LA DECOUVERTURE DU STYLE IMPUDIQUE DES COURTI-SANNES DE NORMANDIE à celles de Paris, envoyée pour estrennes, de l'invention d'une courtisane anglaise. *Suivant la copie, à Paris, chez Nicolas Alexandre, 1618.*

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Papier teinté, le volume. | 2 fr. » |
| Papier Whatman. —         | 4 »     |
| Papier de couleur. —      | 6 »     |

*Les collections sur papier Whatman et sur papier de couleur, étant presque épuisées, ne se vendent pas séparément.*

|                                                            |                 |
|------------------------------------------------------------|-----------------|
| <i>Prix de la collection complète des onze brochures :</i> |                 |
| <i>Papier Whatman.</i>                                     | <i>60 fr. »</i> |
| <i>Papier de couleur.</i>                                  | <i>90 »</i>     |





LA FONTAINE

---

CONTES ET NOUVELLES  
EN VERS

ÉDITION DITE DES « FERMIERS-GÉNÉRAUX »

*Paris, Barraud, 1874, 2 volumes in-8°, brochés, en carton. Portrait d'après Rigault, par Ficquet; figures d'Eisen, vignettes et culs-de-lampe.*

Exemplaire sur PAPIER DE CHINE, numéroté.

160 fr.

Exemplaire sur PAPIER WHATMAN, numéroté; figures sur chine, montées sur whatman.

225 fr.

Magnifiques exemplaires de tout premier choix et irréprochables.

---

---

LES VIES

DES

DAMES GALANTES

Tirées

DES MÉMOIRES DE MESSIRE DE BOURDEILLE  
SEIGNEUR DE BRANTOME

3 volumes in-16, imprimés avec grand luxe sur papier de Hollande, fleurons, vignettes et culs-de-lampe, et ornés de 11 charmantes gravures, gravées à l'eau-forte par Champollion, d'après les dessins de Pille. Tirage à petit nombre.

30 fr.

---

Vient de paraître :

DOCUMENTS SUR CORNEILLE

## POLYEUCTE A ROUEN

ET LA

CENSURE THÉÂTRALE SOUS LE CONSULAT

PAR M. J. FÉLIX

Conseiller à la Cour, président de l'Académie de Rouen et de la Société Rouennaise des bibliophiles.

*Rouen, J. Lemonnier, 1880, brochure gr. in-8, sur beau papier vergé de Hollande, tirage à 100 exemplaires, dont 75 seulement sont mis dans le commerce. 3 fr. »*

*En souscription à notre librairie.*

LES

## ANTIQUITÉS MONUMENTALES

DE LA NORMANDIE

*Dessinées et gravées par J. COTMAN*

AVEC DES NOTICES HISTORIQUES ET DESCRIPTIVES

PAR PAUL LOUISY

*Paris, 1880, 2 beaux volumes in-folio, ornés de 100 planches gravées à l'eau-forte et finement retouchées au burin. 100 fr. »*

*Nous ferons aux premiers souscripteurs à cette magnifique publication, qui paraît en 20 séries à 5 francs, une remise exceptionnelle de 25 pour cent.*



## GRAVURES

PORTRAITS — EAUX-FORTES — FRONTISPICES  
SUITES DE GRAVURES

### PORTRAITS

*Première série.* — Portraits en taille-douce des collections Gay et Leclère, pouvant illustrer les formats in-12 et in-8.

COLLÉ, le chansonnier (emblèmes galants). — LA FONTAINE.  
— CLÉMENT MAROT. — MARGUERITE DE NAVARRE. — MAYNARD.  
— RABELAIS. — VILLON. — VOLTAIRE.

|                                                              |          |
|--------------------------------------------------------------|----------|
| Epreuves sur papier vergé.                                   | 1 fr. »  |
| — sur chine volant, noires, bleues, bistres<br>ou sanguines. | 1 fr. 25 |
| Les quatre états, pris ensemble.                             | 4 fr. »  |

*Deuxième série.* — Portraits à l'eau-forte des EDITIONS LEMERRE, sur chine volant, de format in-8, pouvant illustrer l'in-12 et l'in-18.

AMYOT. — ASSELINEAU. — THÉOD. DE BANVILLE. — BARBEY D'AUREVILLE. — BAUDELAIRE (4 portraits). — BEAUMARCHAIS. — REMI BELLEAU. — BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. — BOILEAU. — BRIZEUX. — BYRON. — CHATEAUBRIAND. — ANDRÉ CHÉNIER. — COPPÉE. — COURIER. — DANTE. — ALPH. DAUDET. — JOACHIM DU BELLAY. — DUMAS PÈRE. — THÉOPH. GAUTIER. — GLATIGNY (2 portraits). — EDM. DE GONCOURT. — J. DE GONCOURT. — LÉON GOZLAN. — VICTOR HUGO (5 portraits.) — JOELLE. — LABRUYÈRE. — LA FONTAINE (2 portraits). — LAROCHEFOUCAULD. — LÉCONTE DE LISLE. — JEAN LEHOUX. — A. LEMOYNE. — LE SAGE. — XAV. DE MAISTRE. — MOLIÈRE. — ALF. DE MUSSET (5 portraits). — PASCAL. — PONTUS DE THIARD. — L'ABBÉ PRÉVOST. — RABELAIS. — RACINE (2 portraits). — H. REGNAULT. — REGNIER. — SAINTE-BEUVE. — SHAKESPEARE. — SOULARY. — SULLY-PRUDHOMME. — VOLTAIRE.

Chaque portrait, au choix. 2 fr.

*Troisième série.* — Portraits d'acteurs, d'artistes, et d'hommes de lettres contemporains, dessinés et gravés à l'eau-forte par Guil-

laumot fils. Epreuves sur chine volant, *avant lettre*, format in-8, pouvant illustrer l'in-12 et l'in-18.

EDM. ABOUT. — EM. AUGIER. — BRESSANT. — CHAMPFLEURY. — CHATRIAN. — J. CLARETIE. — F. COPPÉE. — COQUELIN AINÉ. — COROT. — M<sup>lle</sup> CROIZETTE. — FÉLIC. DAVID. — VIRG. DÉJAZET. — DIAZ. — DUMAS FILS. — ERCKMANN. — M<sup>lle</sup> FARGUEIL. — FAURE. — FEBVRE. — OCT. FEUILLET. — CH. GARNIER. — THÉOP. GAUTIER. — GÉRÔME. — ARS. HOUSSAYE. — VICTOR HUGO. — ALPH. KARR. — FRÉD. LEMAITRE. — MICHELET. — H. MONNIER. — MONSELET. — H. MURGER. — J. NORIAC. — G. SAND. — SANDEAU. — SARDOU. — JULES VERNE. — ZOLA.

Chaque portrait, au choix. 1 fr. 25

*Quatrième série.* — Portraits divers à l'eau-forte, des collections Poulet-Malassis, Barraud et Pincebourde, généralement de format in-12, ou petit in-8°.

BANVILLE. — BÉRANGER. — BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (petit médaillon). — CHAMPFLEURY. — DELVAU. — TH. GAUTIER. — J. JANIN.

Chaque portrait, épreuves sur vergé, en noir, 1 fr. 25

— épreuves sur chine, en noir,  
bistre ou sanguine. 1 fr. 50

## EAUX-FORTES ET FRONTISPICES

POUR LES ÉDITIONS DE POULET-MALASSIS

ASSELINEAU. LE PARADIS DES GENS DE LETTRES. — Frontispice à l'eau-forte, papier vergé. 1 fr. »

Epreuves sur chine volant, noires, bistres ou sanguines. 1 fr. 25

BALZAC. CONTES BRUNS. — Vignette-frontispice, par Garnier, fac-similé de celle de T. Johannot, pour l'édition originale.

Epreuves sur papier vergé. 1 fr. »

— chine, noires, bistres ou sanguines. 1 fr. 25

BÉRANGER. GAÏETÉS. — Frontispice de Rops. (Très rare.)

Epreuves noires, papier vergé. 1 fr. 50

— sur chine, bleues, bistres ou sanguines. 2 fr.

BOREL (PETRUS). CHAMPAVERT. — Vignette gravée en fac-similé par Garnier, d'après celle de Gigoux pour l'édition originale.

Epreuves sur vergé. 1 fr. »  
— chine, noires, bistres ou sanguines. 1 fr. 25

CHAMPFLEURY. AVENTURES DE M<sup>lle</sup> MARIETTE. — Suite de 4 eaux-fortes de Morin, papier vergé. 4 fr. »

Epreuves sur chine, noires, bistres ou sanguines. 5 fr. »

— LES SOUFFRANCES DU PROFESSEUR DELTEIL. — Suite de 4 eaux-fortes, papier vergé. 4 fr. »

Epreuves sur chine, noires, bistres ou sanguines. 5 fr. »

— MONSIEUR DE BOISDHYVER. — Suite de 4 eaux-fortes, dessinées et gravées par A. Gaultier, papier vergé. 4 fr. »

Epreuves sur chine, noires, bistres ou sanguines. 5 fr. »

— SOUVENIRS DES FUNAMBULES. — Suite de 4 eaux-fortes, par A. Legros, papier vergé. 4 fr. »

Epreuves sur chine, noires, bistres ou sanguines. 5 fr. »

— LA SUCCESSION LECAMUS. — Frontispice de Bonvin.

Epreuves sur vergé noir. 1 fr. 25

— chine volant, noires, bistres ou sanguines. 1 fr. 50

CHENEVIÈRES (MARQUIS DE). CONTES DE JEAN DE FALAISE. — Frontisp. de J. Buisson. Epreuve sur pap. vélin. 1 fr. 50

DELVAU (ALFRED). LES DESSOUS DE PARIS. — Superbe frontispice à l'eau-forte, de Léop. Flameng.

— DU PONT DES ARTS AU PONT DE KEHL. — Frontispice.

— FRANÇOISE. — Frontispice de Thérond.

— LE GRAND ET LE PETIT TROTTOIR. — Très beau frontispice à l'eau-forte de Félicien Rops.

— MÉMOIRES D'UNE HONNÊTE FILLE. — Portrait-frontispice de Carey, supprimé sous l'empire. (*Très rare.*)

— MÊME OUVRAGE. — Portrait-frontispice, dessiné et gravé par Staal.

— PORTRAIT de Delvau, dessiné et gravé à l'eau-forte par Chauvet. Très joli entourage représentant de petites scènes en miniature pour les divers ouvrages de Delvau.

Chacun des 7 frontispices précédents de Delvau :

Epreuves sur vergé, noires. 1 fr. 25

— sur chine, noires. 1 fr. 50

— sur chine, bistres, ou sanguines. 2 fr. »

- DURANTY. LES MALHEURS D'HENRIETTE GÉRARD. — Suite de 4  
eaux-fortes, de Legros.  
Epreuves sur papier vergé. 4 fr. »  
— sur chine, noires, bistres ou sanguines. 5 fr. »
- DUSOLLIER. PROPOS LITTÉRAIRES ET PITTORESQUES. Frontispice  
de Benassit.  
Epreuves sur papier vergé. 1 fr. »  
— chine, noires, bistres ou sanguines. 1 fr. 25
- FREYDIER. Figures pour *Le Plaidoyer de Freydier*, représentant  
les cadenas et ceintures de chasteté.  
Epreuves sur vergé noir. 1 fr. »  
— chine, noires, bistres ou rouges. 1 fr. 25
- J. JANIN. CIRCÉ. — Joli portrait-frontispice à l'eau-forte de Staal.  
Epreuves sur papier vergé. 1 fr. 25  
— sur chine, noires, bistres ou sanguines. 1 fr. 50
- LE CONTE DE LISLE. POÉSIES. — Superbe frontispice dessiné  
et gravé par L. Duveau. (Très rare.)  
Epreuves sur papier vergé. 2 fr. »  
— chine, noires, bistres ou sanguines. 2 fr. 50
- MONNIER (H.). BAS-FONDS DE LA SOCIÉTÉ. — Frontispice à l'eau-  
forte de Rops, gr. in-8, sur chine. (Très rare.) 5 fr. »
- MONSELET. LES CRÉANCIERS. — Frontispice de Benassit.  
Epreuves sur papier vergé. 1 fr. 25  
— chine, noires, bistres ou sanguines. 1 fr. 50
- LES TRÉTEAUX. — Joli frontispice de Bracquemont.  
Epreuves sur papier vergé. 1 fr. 50  
— chine, noires, bistres ou sanguines. 2 fr. »
- TABARIN. — ŒUVRES. — Frontispice pour l'édition de la *Biblio-  
thèque Gauloise*, sur papier vélin. 1 fr. »

## SUITES DE GRAVURES

- BALZAC. LA PEAU DE CHAGRIN. — Suite complète des 77 charmantes vignettes qui ornent ce volume. Tirage à part, sur papier vélin, in-8. (Très rare). 30 fr. »
- FÉNELON. TÉLÉMAQUE. — Suite des 24 charmantes figures de Lefebvre. In-18, vélin, ancien tirage. (Rare.) 15 fr. »
- GRÉCOURT. Suite des 14 vignettes de Duplessis-Bertaux, dont un petit portrait-médaille, pouvant illustrer les formats in-12 et in-18. (*Extrait des Conteurs.*)
- Epreuves noires sur papier vergé. 6 fr. »  
 — — sur chine volant. 8 fr. »  
 — bistres ou sanguines, sur chine vol. 10 fr. »
- HUGO (VICTOR). LES CHATIMENTS. — Suite complète de 10 eaux-fortes de H. Guérard. Tirage in-8, sur papier de Hollande. (Rare.) 10 fr. »
- NAPOLÉON LE PETIT. — Suite complète de 10 eaux-fortes de H. Guérard. Tirage in-8, sur papier de Hollande. (Rare.) 10 fr. »
- LA FONTAINE. AMOURS DE PSYCHÉ. — Suite complète de 1 portr. d'après Rigaud, et 8 grav. de Moreau gravés par Delvaux. In-18 à toutes marges. 15 fr. »
- FABLES. — Suite complète de 1 portr., d'après Rigault, et 12 gravures de Moreau.  
 Tirage moderne, sur chine volant, in-18. 10 fr. »
- FABLES. — Suite complète des 12 jolies gravures de Percier.  
 Tirage moderne, gr. in-8. 10 fr. »
- LONGUS. DAPHNIS ET CHLOÉ, Ed. Leclère. Charmante suite se composant de :
- 1 beau portrait d'Amyot, dessiné et gravé à l'eau-forte par Masson; — 1 frontispice, avec le portrait d'Amyot en médaillon; — 9 grandes gravures d'après Prudhon; — 10 vignettes et culs-de-lampe d'Eisen; — 8 vignettes et culs-de-lampe gravés par Fokke pour l'édition du Régent, d'après Cochin et Eisen. Ensemble 29 jolies gravures, pouvant illustrer les édit. in-12 et in-8.
- Epreuves noires, papier vergé. 15 fr. »  
 — chine volant, noires, bistres ou sanguines. 18 fr. »

MONTESQUIEU. ARSACE ET ISMÉNIE. — 2 jolies figures de Le Barbier, pour l'in-12 et l'in-18. Ancien tirage. 2 fr. »

ROUSSEAU. EMILE. — Charmante suite d'après Cochin et Moreau, pour illustrer les éditions in-12 et in-18. Ensemble 10 figures, dont un frontispice. Ancien tirage. 6 fr. »

SWIFT. LES VOYAGES DE GULLIVER. — Suite complète de 10 figures in-18 de Lefebvre, texte anglais, à toutes marges. 6 fr. »

VADÉ. LA PIPE CASSÉE. — Suite complète des 4 charmantes vignettes d'après Eisen.

Epreuves sur pap. vergé. 2 fr. »

— sur chine, noires, bistres ou sanguines. 3 fr. »

VOLTAIRE. LA PUCELLE. — Charmant frontispice, genre XVIII<sup>e</sup> siècle, pouvant illustrer les éditions in-12 et in-8, de *La Pucelle*.

Epreuves en noir, papier vélin. 1 fr. »





## SUITES DE GRAVURES

POUR

NOTRE ÉDITION DES CONTEURS

Tirage à part des figures de Duplessis-Bertaux, Fesquet  
et Jules Garnier.

---

I. — CONTES ET NOUVELLES EN VERS, par Voltaire, Vergier, Grécourt, Piron, Dorat, Saint-Lambert, etc., etc. — Suite complète des 46 vignettes et des deux portraits-médallions.

|                                                                         |          |
|-------------------------------------------------------------------------|----------|
| Épreuves sur papier vergé, <i>noires, bistres, bleues ou sanguines.</i> | 15 fr. » |
| — Les quatre états, pris ensemble.                                      | 50 »     |
| Épreuves sur chine, <i>noires, bistres, bleues ou sanguines.</i>        | 20 »     |
| — Les quatre états, pris ensemble.                                      | 60 »     |

II. — CONTES ET NOUVELLES EN VERS, par M. de La Fontaine. — Suite complète des 77 vignettes, du portrait de La Fontaine et des deux portraits-médallions.

|                                                                         |          |
|-------------------------------------------------------------------------|----------|
| Épreuves sur papier vergé, <i>noires, bistres, bleues ou sanguines.</i> | 25 fr. » |
| — Les quatre états; pris ensemble.                                      | 75 »     |
| Épreuves sur chine, <i>noires, bistres, bleues ou sanguines.</i>        | 30 »     |
| — Les quatre états, pris ensemble.                                      | 90 »     |

III. — LE FOND DU SAC, par Nogaret, Théis et l'abbé Bretin. — Suite complète des 21 vignettes, et du frontispice.

|                                                                         |          |
|-------------------------------------------------------------------------|----------|
| Épreuves sur papier vergé, <i>noires, bistres, bleues ou sanguines.</i> | 10 fr. » |
| — Les quatre états, pris ensemble.                                      | 30 »     |
| Épreuves sur chine, <i>noires, bistres, bleues ou sanguines.</i>        | 12 »     |
| — Les quatre états, pris ensemble.                                      | 35 »     |

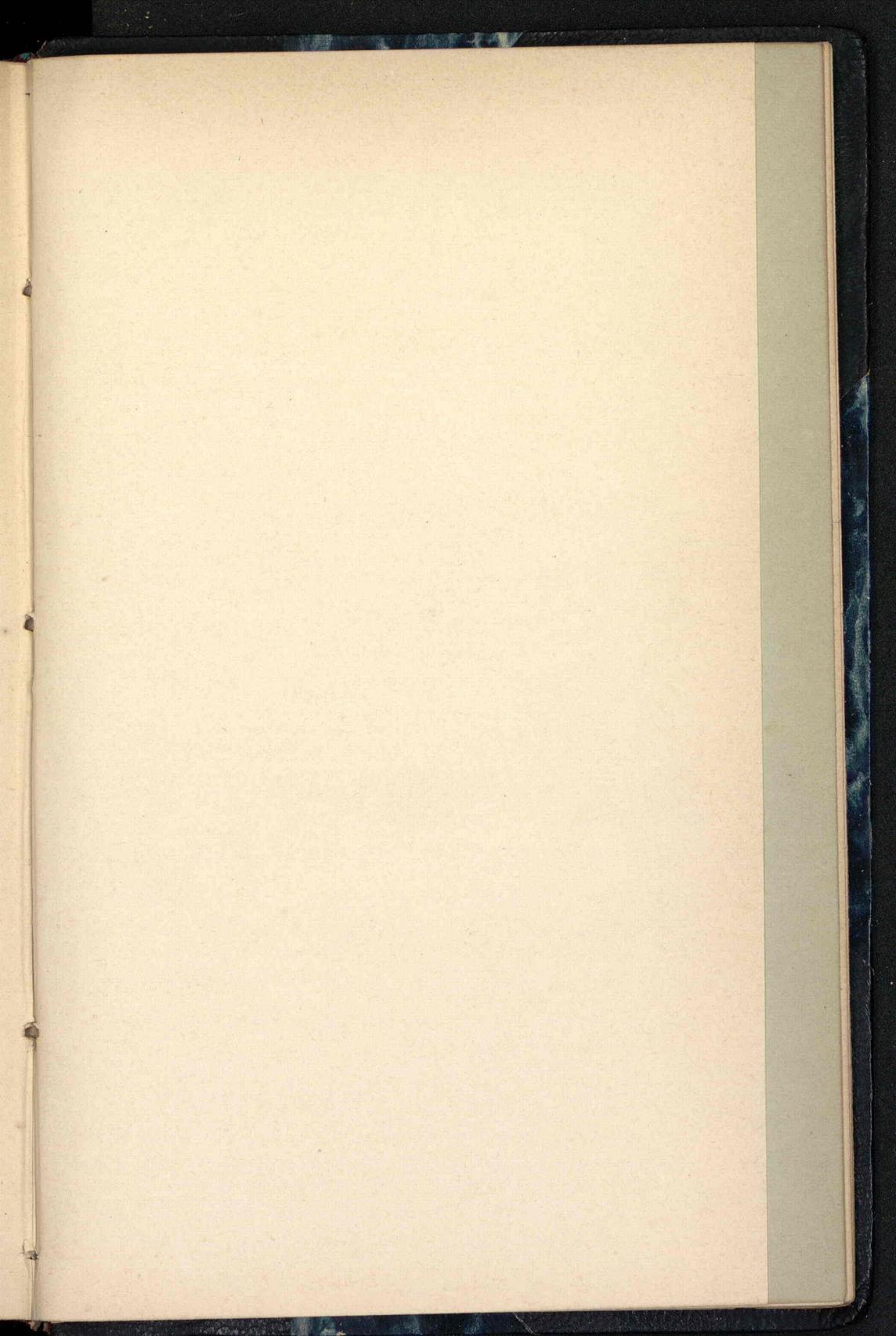
IV. — LA PUCELLE D'ORLÉANS, par Voltaire. — Suite complète des 21 vignettes, du frontispice, du portrait de Voltaire et des deux portraits-médailles.

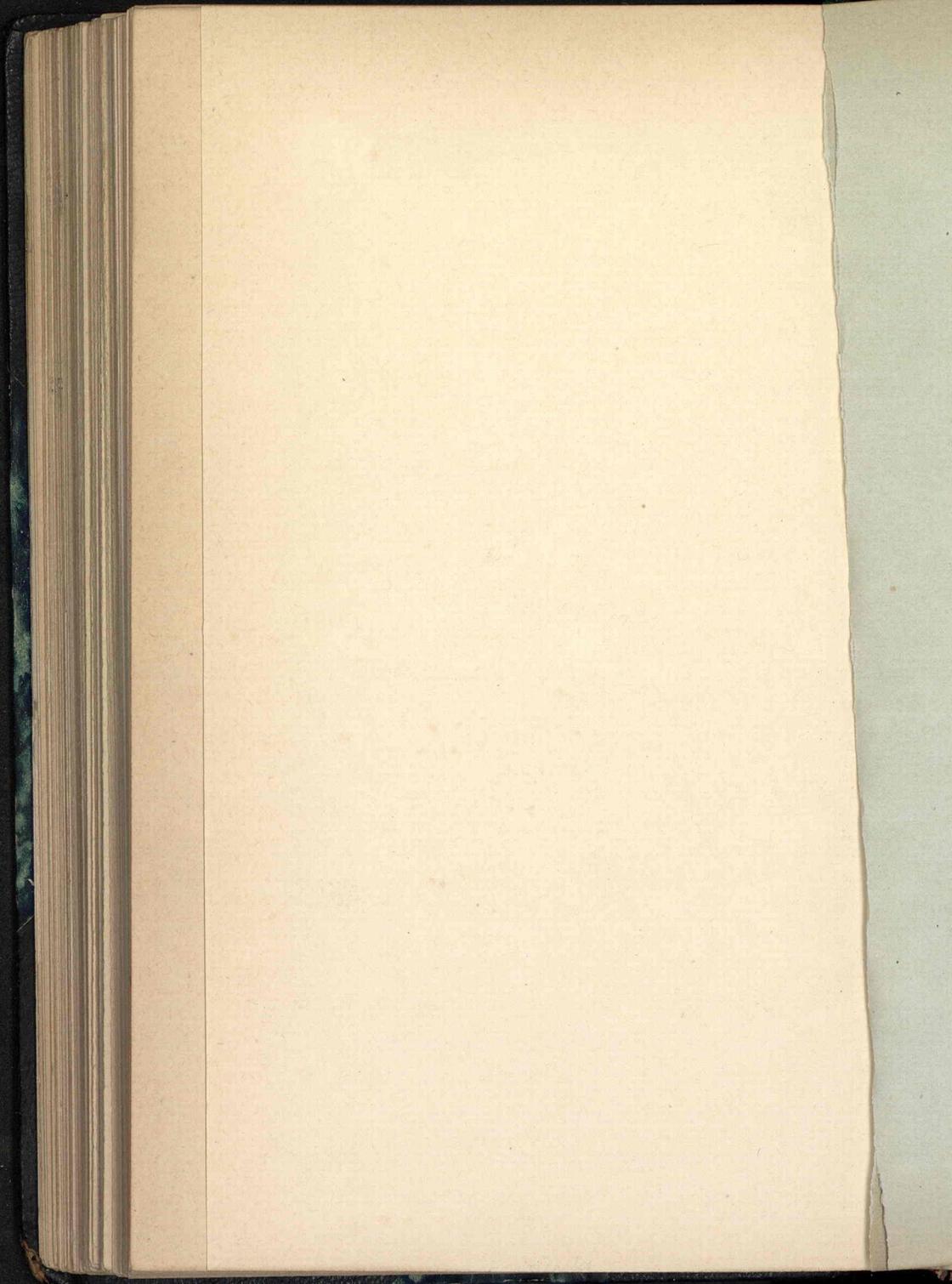
|                                                                         |          |
|-------------------------------------------------------------------------|----------|
| Épreuves sur papier vergé, <i>noires, bistres, bleues ou sanguines.</i> | 20 fr. » |
| — Les quatre états, pris ensemble.                                      | 60 »     |
| Épreuves sur chine, <i>noires, bistres, bleues ou sanguines.</i>        | 25 »     |
| — Les quatre états, pris ensemble.                                      | 75 »     |

~~~~~

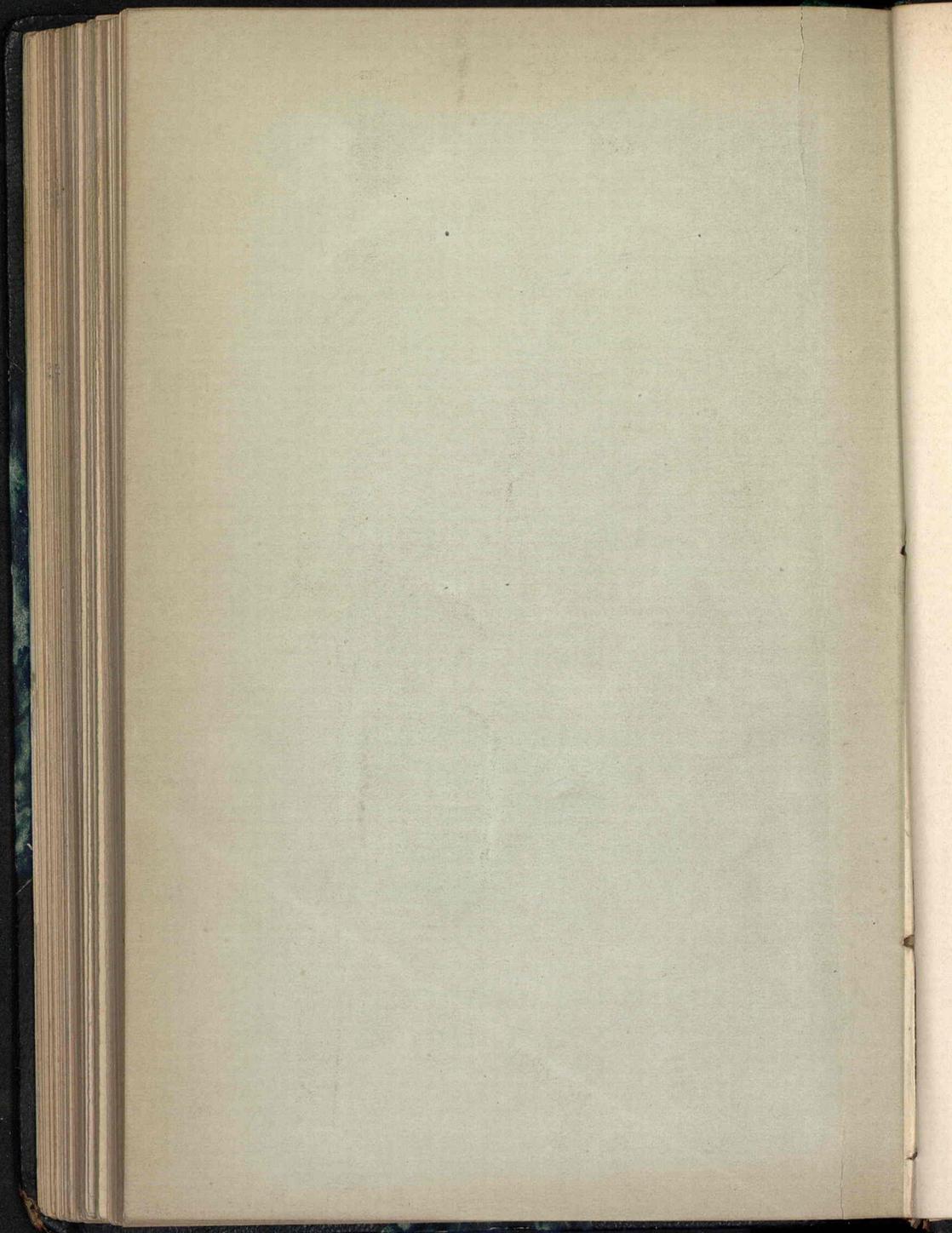
Nous publions un Catalogue trimestriel de livres anciens, rares ou curieux, à prix marqués. Nous l'adresserons régulièrement aux amateurs qui voudront bien nous en faire la demande.



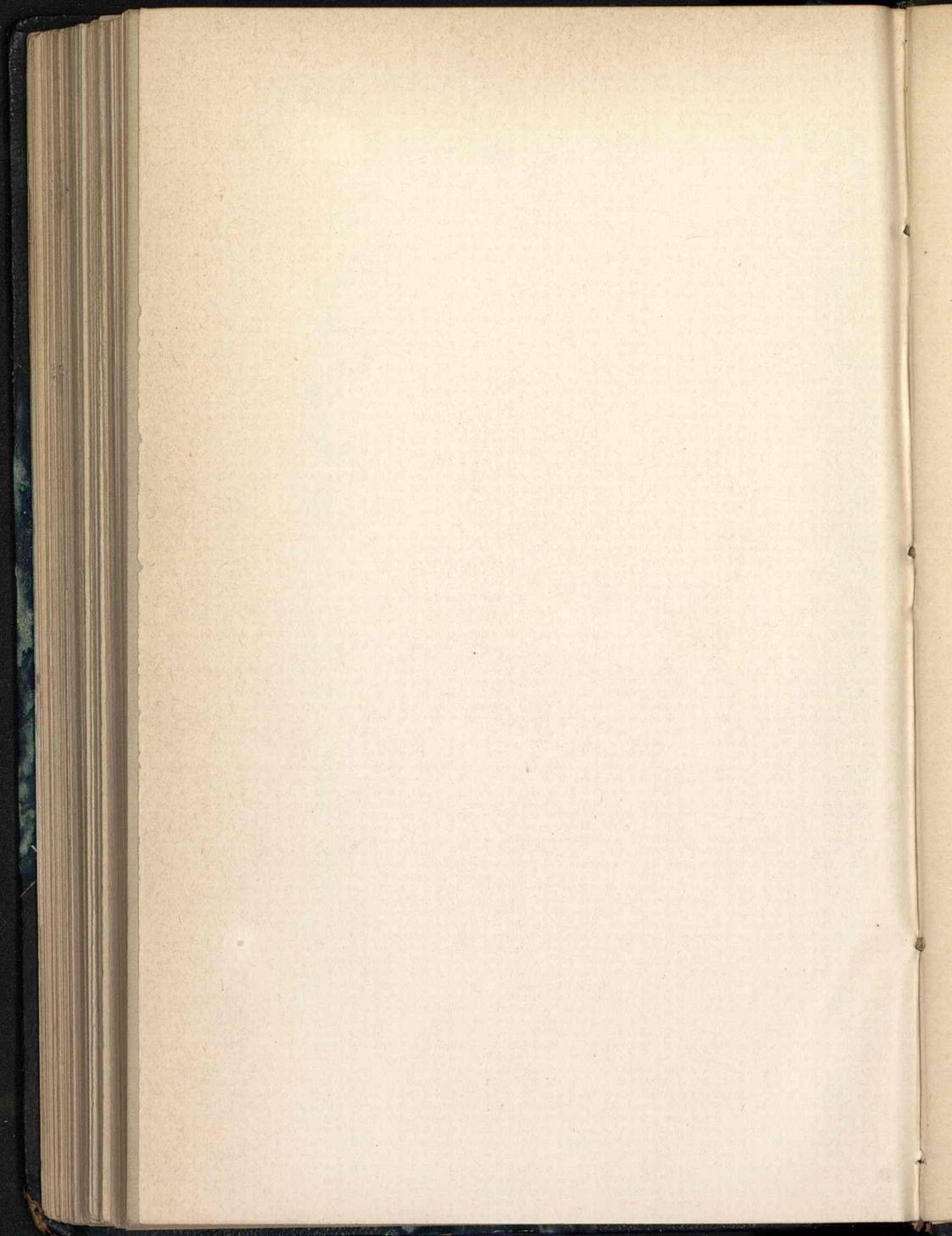




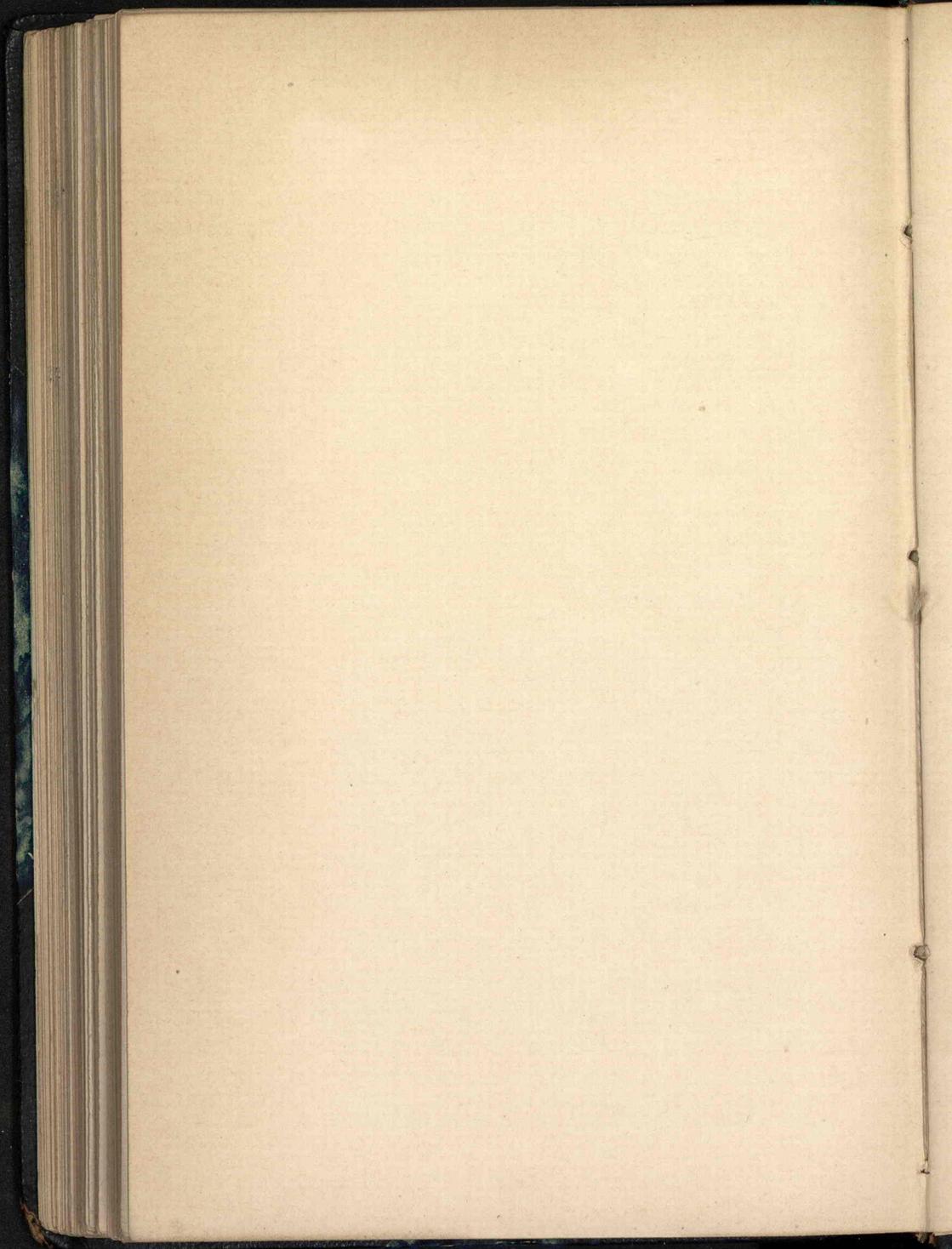


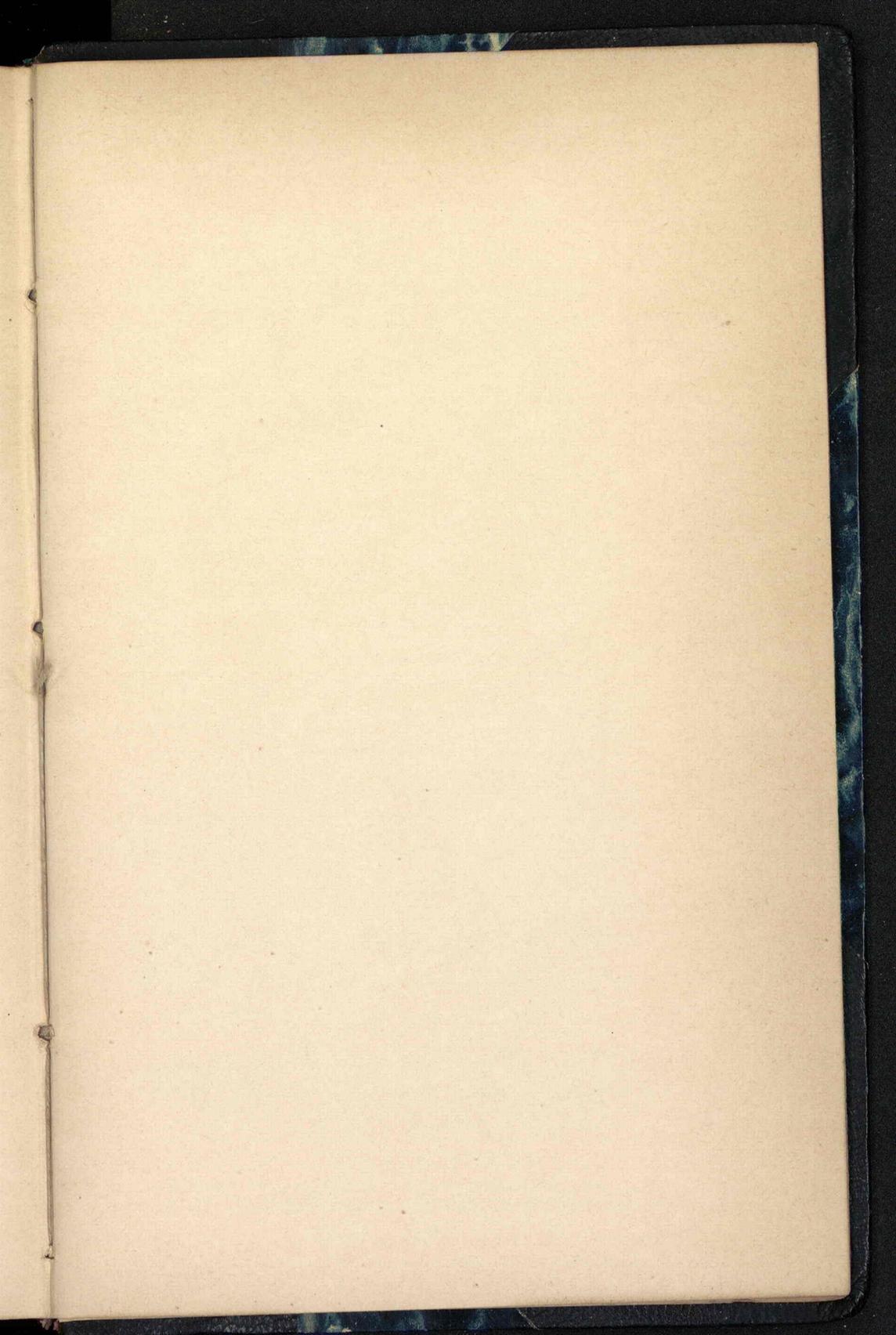


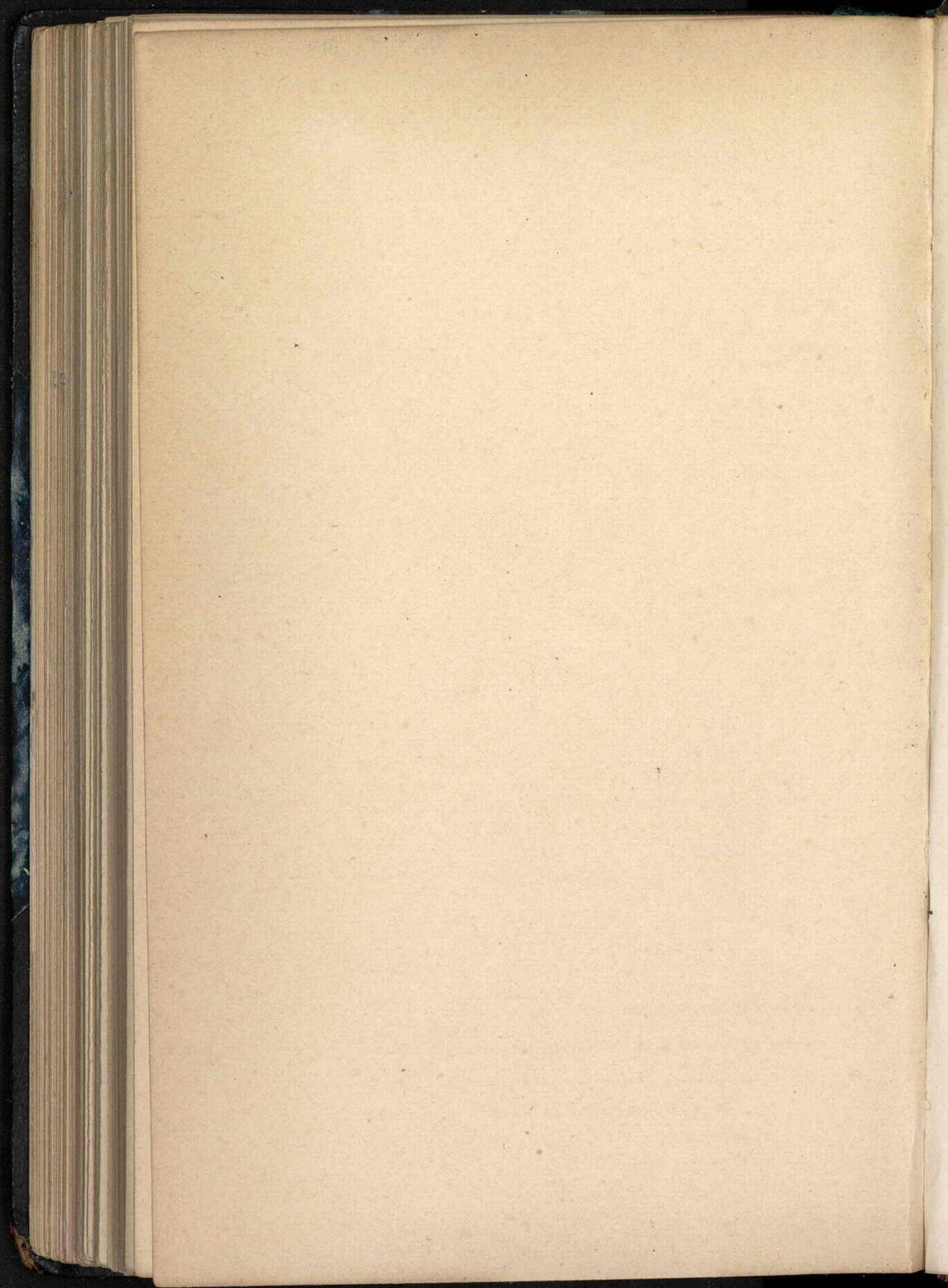












Curiosités bibliographiques

MS 13ap 51

AC20

C8

Rosenwald Coll.





